

SÉANCE DU MARDI 24 JANVIER 1939.

VERGADERING VAN DINSDAG 24 JANUARI 1939.

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées, page 392.

DÉCES DE M. VANDERVELDE :

ALLOCATION DE M. LE PRÉSIDENT :

M. le président **Huysmans** prononce l'éloge funèbre de M. Emile Vandervelde, ministre d'Etat et représentant de l'arrondissement de Bruxelles, p. 392. — *Orateur* : M. **Spaak**, premier ministre, p. 393.

ELECTION :

M. **Meysmans**, 1^{er} suppléant de la liste sur laquelle figurait M. Vandervelde, est proclamé membre de la Chambre des représentants et prête le serment constitutionnel, p. 394.

INTERPELLATION (Demandes) :

- 1° De M. **Goetghebeur** à M. le ministre de l'instruction publique. (Mesure coercitive contre la commune de Clemskerke), p. 396.
- 2° De M. **Mundeleer** à M. le premier ministre. (Nomination à l'Académie de médecine flamande). *Orateurs* : MM. **Van Cauwelaert**, **Mundeleer**, p. 396.
- 3° De M. **Petit** à M. le ministre des transports, postes, télégraphes, téléphones et de l'Institut national de radiodiffusion. (Suppression de l'exploitation de certaines lignes de chemins de fer), p. 396.
- 4° De M. **Bailion** à M. le ministre de la justice. (Mesures prises par certains magistrats d'instruction), p. 396.
- 5° De M. **Piérard** à M. le ministre de la justice. (Détenition de M. Joseph Lebrun), p. 396.
- 6° De M. **Lahaut** à M. le premier ministre et à M. le ministre de la justice. (Refoulements d'enfants israélites), p. 396.
- 7° De M. **Sap** à M. le premier ministre, à M. le ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur et à M. le ministre des affaires économiques. (Politique agricole), p. 396.
- 8° De M. **Derudder** à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale. (Affaire Imianitoff), p. 396.
- 9° De M. **Derudder** à M. le ministre des affaires économiques. (Protection du petit commerce contre la concurrence étrangère). *Orateur* : M. **Derudder**, p. 396.
- 10° De M. **Desellier** à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale. (Distribution de charbon aux mineurs pensionnés et invalides), p. 421.
- 11° De M. **Desellier** à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale. (Réadaptation des chômeurs), p. 421.
- 12° De M. **Croonenberghs** au gouvernement. (Arrestation de M. Grammens), p. 421.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT :

- 1° M. **Spaak**, premier ministre, fait une déclaration au nom du gouvernement, p. 397.
- 2° Par motion d'ordre, M. **Fischer** propose une suspension de séance pour permettre aux membres de se concerter. *Orateurs* : MM. **Van Cauwelaert**, **Hubin**, **Elias**, **Daye**, **Van Glabbeke**, p. 400.
- 3° Discussion de la déclaration du gouvernement. *Orateurs* : MM. **Diton**, **Max**, **Daye**, **Carton de Wiart**, p. 401. — M. **Tollenaere**, **Bohy**, p. 407. — MM. **Relecom**, **Hubin**, **Maes**, p. 411.
- 4° Dépôt d'un ordre du jour motivé (MM. **Glineur**, **Lahaut**, **Relecom**), p. 407.

PROJETS DE LOI :

DÉPÔT :

1. M. **Marck**, ministre des transports, adresse, par dépêche du 18 janvier 1939, un projet de loi autorisant la S. N. C. F. B. à contracter un emprunt de 150 millions de francs pour couvrir les dépenses de premier établissement, p. 394.
2. M. **Janssen**, ministre des finances, dépose les projets de loi : 1° relatif au tarif des douanes; 2° portant modification de certaines dispositions des arrêtés royaux du 14 août 1933 et du 22 février 1935, relatifs aux pensions des veuves des victimes civiles de la guerre, p. 406.

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGINGEN :

Berichten van verhindering, bladzijde 392.

OVERLIJDEN VAN DEN HEER VANDERVELDE :

TOESPRAAK VAN DEN HEER VOORZITTER :

De heer voorzitter **Huysmans** brengt hulde aan de nagedachtenis van den heer Emile Vandervelde, minister van Staat en volksvertegenwoordiger voor het arrondissement Brussel, blz. 392. — *Spreeker* : de heer **Spaak**, eerste-minister, blz. 393.

VERKIEZING :

De heer **Meysmans**, 1^o opvolger van de lijst waarop de heer Vandervelde voorkwam, wordt tot lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers uitgeroepen en legt den grondwettelijken eed af, p. 394.

INTERPELLATIE (Aanvragen) :

- 1° Van den heer **Goetghebeur** tot den minister van openbaar onderwijs. (Dwangmaatregelen opzichte van de gemeente Clemskerke), blz. 396.
- 2° Van den heer **Mundeleer** tot den eerste-minister. (Benoeming bij de Vlaamsche Academie voor Geneeskunde.) *Spreekers* : de heeren **Van Cauwelaert**, **Mundeleer**, blz. 396.
- 3° Van den heer **Petit** tot den minister van verkeerswezen, posten, telegrafie, telefonie en van het Nationaal Instituut voor radio-omroep. (Verkeersinkrimping op sommige spoorwielijnen), blz. 396.
- 4° Van den heer **Bailion** tot den minister van justitie. (Maatregelen getroffen door sommige onderzoeksmagistraten), blz. 396.
- 5° Van den heer **Piérard** tot den minister van justitie. (Opsluiting van den heer Joseph Lebrun), blz. 396.
- 6° Van den heer **Lahaut** tot den eerste-minister en tot den minister van justitie. (Terugdrivingen van Joodsche kinderen), blz. 396.
- 7° Van den heer **Sap** tot den eerste-minister, tot den minister van buitenlandsche zaken en buitenlandschen handel en tot den minister van economische zaken. (Landbouwpolitiek), blz. 396.
- 8° Van den heer **Derudder** tot den minister van arbeid en sociale voorzorg. (Geval Imianitoff), blz. 396.
- 9° Van den heer **Derudder** tot den minister van economische zaken. (Bescherming van den kleinen handel tegen de mededinging van vreemdelingen.) *Spreeker* : de heer **Derudder**, blz. 396.
- 10° Van den heer **Desellier** tot den minister van arbeid en sociale voorzorg. (Uitdeeling van steenkolen aan de oude en invalide gepensioneerde mijnwerkers), blz. 421.
- 11° Van den heer **Desellier** tot den minister van arbeid en sociale voorzorg. (Herscholing van de werklozen), blz. 421.
- 12° Van den heer **Croonenberghs** tot den heer minister van justitie. (Aanhouding van den heer Grammens), blz. 421.

VERKLARING VAN DE REGERING :

- 1° De heer **Spaak**, eerste-minister, legt een verklaring af namens de regering, blz. 397.
- 2° De heer **Fischer** vraagt, bij ordemotie, dat de vergadering zou worden geschorst ten einde de leden toe te laten overleg te plegen. *Spreekers* : de heeren **Van Cauwelaert**, **Hubin**, **Elias**, **Daye**, **Van Glabbeke**, blz. 400.
- 3° Bespreking van de regeringsverklaring. *Spreekers* : de heeren **Diton**, **Max**, **Daye**, **Carton de Wiart**, blz. 401. — De heeren **Tollenaere**, **Bohy**, blz. 407. — De heeren **Relecom**, **Hubin**, **Maes**, blz. 411.
- 4° Indiening van een met redenen omkleede motie (de heeren **Glineur**, **Lahaut**, **Relecom**), blz. 407.

WETSONTWERPEN :

INDIENING :

1. De heer **Marck**, minister van verkeerswezen, bij brief van 18 Januari 1939, maakt een wetsontwerp over die machtiging verleent aan de N. M. B. S. tot het aangaan van een leening van 150 miljoen tot dekking van uitgaven van eersten aanleg, blz. 394.
2. De heer **Janssen**, minister van financiën, legt ter tafel de wetsontwerpen : 1° betreffende het tolltarief; 2° houdende wijziging van zekere bepalingen der koninklijke besluiten van 14 Augustus 1933 en 22 Februari 1935, betreffende de pensioenen van de weduwen der burgerlijke oorlogsslachtoffers, blz. 406.

3. **M. De Vleeschauwer**, ministre des colonies, dépose le projet de loi relatif à l'intervention financière de la colonie du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi en faveur de la société coopérative Grande Saison internationale de l'Eau, Liège 1939, p. 406.

SENAT :

Adoption et transmission de projets de loi, p. 394.

CABINET DU PREMIER MINISTRE :

Copie certifiée conforme des arrêtés royaux relatifs au remaniement ministériel, p. 395.

FINANCES :

Rapports et annexes établis par la commission Six, p. 395.

COLONIES :

Projet de décret, p. 395.

COUR DES COMPTES :

- 1° Dissentiments concernant l'article 15 de la loi sur l'enseignement primaire;
- 2° Copies d'une déclaration et de délibération du conseil des ministres, p. 395.

TRAVAIL PENITENTIAIRE :

Bilans et comptes de profits et pertes relatifs à l'exercice 1934, p. 395.

RAPPORT (Dépôt) :

De **M. Van Hecke** sur le budget du ministère des transports pour l'exercice 1939, p. 406.

ORDRE DES TRAVAUX :

COMMUNICATION DU BUREAU :

M. le président fait une communication concernant l'ordre des prochains travaux. *Orateurs* : **M. Romsée**, **M. Van Dievoet**, ministre de la justice, p. 411.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Amelot, Bailion, Ballet, Butaye, Cnudde, P. Collet, Coussens, Daye, de Kerchove d'Exaerde, Delor, Dhavé, Devroe, Dierkens, Dijon, Elias, Ernest, Gris, Henon, Joris, Missiaen, Petit, Van Hamme, Van Wallegghem**, p. 421.

PETITIONS :

Leur analyse figure à la fin de la séance, p. 421.

3. De **heer De Vleeschauwer**, minister van koloniën legt ter tafel een ontwerp van wet betreffende de geldelijke tus-schenkomst van Belgische Congo en van het vice-gouvernement-generaal Ruanda-Urundi ten gunste van de coöperatieve vennootschap « Grande Saison internationale de l'Eau, Liège 1939 », blz. 406.

SENAAT :

Aanneming en verwijzing van wetsontwerpen, blz. 394.

CABINET VAN DEN EERSTE-MINISTER :

Eensluidend afschrift van de koninklijke besluiten betreffende de wijziging in het ministerie, blz. 395.

FINANCIËN :

Verslagen en bijlagen door de commissie Six opgesteld, blz. 395.

KOLONIËN :

Ontwerp van decreet, blz. 395.

REKENHOF :

- 1° Meeningverschillen betreffende artikel 15 van de inrichtingswet van het lager onderwijs;
- 2° Afschriften van een verklaring en van een beslissing van den ministerraad, blz. 395.

GEVANGENISARBEID :

Balans en winst- en verliesrekeningen betreffende het dienstjaar 1934, blz. 395.

VERSLAG (Inzending) :

Van den **heer Van Hecke** over de begroting van het ministerie van verkeerswezen voor het dienstjaar 1939, blz. 406.

ORDE DER WERKZAAMHEDEN :

MEDEDELING VANWEGE HET BUREAU :

De voorzitter legt een verklaring af nopens de orde der aanstaande werkzaamheden. *Spreekers* : de **heer Romsée**, de **heer Van Dievoet**, minister van justitie, blz. 411.

VRAGEN :

Vragen werden bij het bureau ingediend door de **heeren Amelot, Bailion, Ballet, Butaye, Cnudde, P. Collet, Coussens, Daye, de Kerchove d'Exaerde, Delor, Dhavé, Devroe, Dierkens, Dijon, Elias, Ernest, Gris, Henon, Joris, Missiaen, Petit, Van Hamme, Van Wallegghem**, blz. 421.

VERZOEKSCRIFTEN :

Worden aan het einde van het verslag vermeld, blz. 421.

PRESIDENCE DE **M. HUYSMANS**, PRÉSIDENT.VOORZITTERSCHAP VAN DEN **HEER HUYSMANS**, VOORZITTER.

MM. Maes et **Van Wallegghem**, secrétaires, prennent place au bureau.

De **heeren Maes** en **Van Wallegghem**, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS.

MM. R. Debruyne et **Vermer**, indisposés; **MM. Debacker** et **Hoyaux**, retenus par des devoirs de famille, et **M. Maenhaut**, empêché, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

M. Behn, indisposé, et **M. De Schryver**, appelé à l'étranger, prient la Chambre d'excuser leur absence aux séances de cette semaine.

M. Wauters, appelé à l'étranger, prie la Chambre d'excuser son absence aux séances jusqu'au début de février.

— Pris pour information.

VERONTSCHULDIGINGEN.

Voor heden : de **heeren R. Debruyne** en **Vermer**, ongesteld; **Debacker** en **Hoyaux**, wegens familieplichten, en **Maenhaut**, belet.

Voor deze week : de **heeren Behn**, belet, en **De Schryver**, in 't buitenland.

Tot het begin van Februari : de **heer Wauters**, in 't buitenland.

— Voor kennisneming.

DÈCÈS DE **M. VANDERVELDE**.

Allocution de M. le président.

AFSTERVEN VAN DEN **HEER VANDERVELDE**.

Toespraak van den heer voorzitter.

M. le président se lève et prononce l'allocution suivante, que la Chambre écoute debout :

Mesdames, messieurs, depuis notre séance dernière, nous avons perdu un des membres éminents de cette assemblée, **M. Emile Vandervelde**.

Au moment de nous séparer, il est venu me voir au bureau, pour s'informer de la date à laquelle nos travaux seraient repris, et il m'a répondu : « Je serai au poste. » Hélas! aujourd'hui il manque à l'appel.

À l'annonce du décès, je me suis rendu immédiatement à la mortuaire et, en votre nom, j'ai présenté à **Mme Vandervelde** les condoléances de la Chambre.

Le parti auquel **Vandervelde** appartenait et dont il était le chef, lui a fait des funérailles dignes de l'œuvre qu'il a accomplie et la Presse de toutes les opinions a rendu hommage à sa mémoire.

À la place que j'occupe et parlant au nom de tous, je devrais essayer d'oublier que j'ai vécu dans le sillage de **Vandervelde** pendant près d'un demi-siècle. Mais pareille tâche est difficile et je m'excuse si, peut-être, mes paroles prennent un accent trop personnel.

Quand je passe en revue la vie agitée et féconde de **Vandervelde**, je voudrais louer en lui à la fois l'artiste et l'artisan.

L'artiste tout d'abord. Celui qui conçoit. L'artisan ensuite. Celui qui réalise.

Il est certain que ce fils de bourgeois a été fortement impressionné par le spectacle de la misère imméritée. Et la réaction a été qu'il s'est préoccupé de ce qui devait être fait pour mettre fin à ce qu'il voyait devant lui. Il ne s'est pas arrêté à la réforme passagère. Il a voulu s'attaquer à la base du mal. Il a acquis la forte conviction que la société des hommes est l'œuvre des hommes eux-mêmes et qu'il est possible de bien faire ce qui a été mal fait. Il a utilisé toutes les ressources d'un cerveau équilibré pour dégager la théorie de la réalité quotidienne, conformément à l'enseignement du maître dont il n'a cessé de se réclamer. Il a voulu donner ainsi aux déshérités du monde une immense espérance, malgré les incertitudes d'un avenir instable et des reculs toujours possibles.

Vandervelde avait confiance dans le bon sens final des hommes, qui, un jour, doivent en arriver à penser librement, et projeter cette liberté dans toutes les réalités de leur existence.

J'imagine qu'il s'était rallié à cette conception, parce qu'il voulait être un continuateur et non un destructeur. Jamais il n'a renié l'effort de ceux qui, dans l'histoire des premiers siècles de notre ère, ont été les propagateurs de l'idée sublime de fraternité humaine, comme il n'a jamais renié l'effort de ceux qui, plus tard, ont affirmé devant une féodalité déjà caduque les droits du libre citoyen. Ce qu'il a voulu, c'est ajouter à toutes ces conquêtes de l'esprit et du cœur une base économique, sans laquelle les paroles et les aspirations pourraient bien rester vaines éternellement.

Mais Vandervelde ne s'est pas contenté d'un rêve d'artiste. Il a voulu réaliser sa pensée. Il n'a pas trouvé sur son chemin un parti constitué qui, politiquement, occupait déjà une place importante dans le cadre de l'Etat. Il n'est pas devenu tout d'un coup le réflexe éloquent d'une organisation solidement établie, qui avait fait ses preuves dans l'évolution parlementaire de notre pays. De ses mains patientes, il a été obligé de forger l'instrument qui devait servir à consolider des ébauches, de créer et, parfois, de recréer les organisations diverses qui constituaient la base d'un mouvement souvent dispersé et inconscient de sa force, de marcher de l'avant ou de gagner du temps selon les possibilités du moment et, les probabilités de demain, enfin, ce qui était encore plus difficile, de découvrir dans l'erreur même qu'il pouvait avoir commise les germes d'un renouveau.

Mesdames et messieurs, j'ai eu un instant l'idée de passer en revue toute l'œuvre que Vandervelde a accomplie dans les rapports qu'elle peut avoir avec sa conception générale. Mais j'ai reculé devant l'analyse d'une matière aussi étendue et j'ai même reculé devant un exposé de son travail parlementaire. J'ose dire, en résumé, qu'il n'est pas une question importante, examinée au sein de cette assemblée, à laquelle il n'ait consacré un labeur attentif. On pouvait ne pas être de son avis. Mais je suis persuadé que tous nous pouvons lui rendre cet hommage, que sa contribution constituait à la fois un effort d'étude et un effort de loyauté. Il avait, en outre, une bienveillance innée et il acceptait toute contradiction. Une seule chose le blessait : la médiocrité. Il avait en lui cette force considérable qu'il croyait toutes choses possibles par l'effort de l'intelligence et il s'intéressait à tout : à la politique, aux sports, à l'art dans toutes ses formes. Il s'intéressait également au malheur d'autrui et, dans les milieux parfois naïfs du prolétariat, on venait le consulter souvent pour des affaires privées. Plus d'une fois, j'ai eu l'impression que ce librepenseur avait l'âme discrète et réconfortante du confesseur.

Je ne crois pas que Vandervelde ait été inférieur aux grands parlementaires du passé, dont l'œuvre honore cette assemblée. J'ai la conviction qu'il aurait joué un rôle de premier ordre dans un cadre plus étendu que celui de la Belgique, même dans les pays très rapprochés de nous, où l'éloquence s'accompagne de la maîtrise du verbe. On peut relire aujourd'hui ses discours : la forme vaut le fond.

Mesdames et messieurs, au décès de Karl Marx, Frédéric Engels prononça devant la tombe de son compagnon de lutte une parole que j'ai retenue. Il disait : « En perdant Marx, l'humanité a été diminuée d'une tête. »

Ce mot est vrai également pour Emile Vandervelde.

A sa mort, dans tous les milieux, on s'est brusquement rendu compte que, dans ce pays qui veut vivre dans la clarté, une grande lumière s'était éteinte.

Sedert onze jongste vergadering hebben wij een der hoogstaande leden van deze Kamer verloren, den heer Emile Vandervelde.

Op het oogeblik dat wij uiteengingen, is hij mij op deze plaats komen opzoeken om te vragen wanneer onze werkzaamheden zouden hervat worden en heeft hij geantwoord : « Ik zal op mijn post zijn. » Helaas! Vandaag ontbreekt hij op het appél.

Bij de eerste tijding van zijn overlijden, heb ik mij onmiddellijk naar het sterfhuis begeven, en Mevrouw Vandervelde de deelneming van deze Kamer uitgedrukt.

De partij, waartoe Vandervelde behoorde en waarvan hij de leider was, heeft hem een uitvaart bezorgd, die waardig was van het werk dat hij heeft volbracht, en de pers van alle denkwijzen heeft hulde gebracht aan zijn nagedachtenis.

Van de plaats die ik hier bekleed en sprekende in naam van allen, zou ik moeten trachten te vergeten dat ik bijna een halve eeuw in de onmiddellijke omgeving van Vandervelde heb gearbeid. Maar zulke taak valt me moeilijk, en ik verontschuldijg mij, indien mijn woorden wellicht een te persoonlijk gevoel verraden.

Wanneer ik het bewogen en vruchtbaar leven van Vandervelde overschouw, dan zou ik in hem, tegelijkertijd, den kunstenaar en den arbeider willen huldigen.

Den kunstenaar vooreerst. Hij die ontwerpt. Daarna den arbeider. Hij die verwezenlijkt.

Het lijdt geen twijfel dat deze zoon der burgerij sterk werd beïnvloed door het schouwspel der onverdiende ellende. En de reactie is geweest bij hem, dat hij zich bekommerd heeft om hetgeen moest worden gedaan om een einde te maken aan wat hij vóór zich zag gebeuren. Hij is niet stil gebleven bij tijdelijke hervormingen. Hij heeft het kwaad in den wortel willen aantasten. Hij heeft de sterke

overtuiging opgedaan, dat de maatschappij der menschen het werk der menschen zelf is, en dat het mogelijk is goed te maken wat verkeerd werd gedaan. Al de hulpmiddelen van zijn evenwichtigen geest heeft hij gebruikt om uit de dagelijksche werkelijkheid de theorie los te maken, volgens de leer van den meester, op wien hij zich steeds is blijven bercepen. Hij heeft aan de ontferden van deze wereld een oneindige hoop willen geven, niettegenstaande de onzekerheden van een onvaste toekomst en steeds mogelijke tegenslagen.

Vandervelde had vertrouwen in het uiteindelijk gezond verstand van de menschen die er éénmaal moeten toe komen vrij te denken en deze vrijheid te verwezenlijken in alle werkelijkheden van hun bestaan.

Ik stel me voor, dat hij zich deze opvatting had eigen gemaakt omdat hij een voortzetter wilde zijn en geen verwoester. Nooit heeft hij de poging verloochend van diegenen uit de geschiedenis der eerste eeuwen van onze tijdrekening, welke de verbreiders zijn geweest van de verheven gedachte der menschelijke broederlijkheid, zooals hij ook nooit de poging heeft verloochend van diegenen die later kwamen en tegenover een reeds vervallen feodalisme de rechten van den vrijen burger lieten gelden. Wat hij wilde, was aan al deze veroveringen van hart en geest een economischen grondslag toevoegen; want zonder deze vollediging, kunnen woorden en verzuchtingen voor eeuwig vruchteloos blijven.

Maar Vandervelde heeft zich niet met zijn kunstenaarsdroom tevreden gesteld. Hij heeft zijne gedachte willen verwezenlijken. Hij heeft op zijn baan niet gevonden een gevestigde partij, die in het raam van den Staat reeds een aanzienlijke politieke plaats had ingenomen. Hij is niet op één slag de welsprekende reflex geweest van een stevige, reeds bestaande organisatie die in de parlementaire evolutie van ons land haar sporen verdiend had. Hij is verplicht geweest, met geduldige handen, het werktuig te smeden dat moest dienen tot grondlegging der ontworpen schets, — tevens tot de oprichting en heroprichting der verschillende instellingen, die de basis moesten worden voor een beweging die dikwijls nog versnipperd en van haar macht niet bewust was, — voorwaarts te gaan of tijd te winnen, naar gelang de mogelijkheden van het oogenblik of de waarschijnlijkheden van morgen, en, eindelijk, wanneer hij zich had vergist, in de dwaling zelf de kiemen eener vernieuwing ontdekken, wat soms nog moeilijker bleek.

Dames en heeren, een oogenblik had ik er aan gedacht, het werk van Vandervelde na te gaan, in verband met zijn algemeene opvatting. Maar ik ben teruggeschrokken voor de ontleding van een zoo uitgebreide stof, en ik heb het zelfs niet aangedurfd zijn parlementair werk in zijn geheel te overschouwen. Samengevat, durf ik zeggen, dat in deze Vergadering geen belangrijk vraagstuk behandeld werd, waaraan hij geen aandachtigen arbeid heeft besteed. Men diende zijn oordeel niet te volgen. Maar ik ben overtuigd, dat wij hem allen die hulde mogen tekenen, dat zijn medewerking een dubbele inspanning beteekende van kennis en rechtschapenheid. Hij was daarbij van een aangeboren welwillendheid, en hij aanvaardde alle tegenspraak. Een zaak kwetste hem : de middelmatigheid. Hij beschikte over dit buitengewoon vermogen, dat hij alle dingen mogelijk achtte door de inspanning van het verstand; en hij stelde belang in alles : in de politiek, — in de sport, — in de kunst onder alle vormen. Hij trok zich eveneens het ongeluk aan dat anderen overkwam en, in de soms naïeve milieu's van het proletariaat, kwam men hem dikwijls raadplegen voor private aangelegenheden. Meer dan ééns heb ik den indruk gehad dat deze vrijdenker de bescheiden en troostrijke ziel had van een biechtvader.

Ik geloof niet dat Vandervelde heeft moeten onderdoen voor de groote parlementsleden uit het verleden, wier werk deze Vergadering eer aandoet. Ik heb de overtuiging dat hij, binnen een ruimer kader dan dat van België, een eerste rol zou gespeeld hebben, zelfs in zeer nabijgelegen landen, waar de welsprekendheid gepaard gaat met het meesterschap van het woord. Men mag heden zijn redevoeringen herlezen : de vorm is waardig van den inhoud.

Dames en heeren, bij den dood van Karl Marx, sprak Frederik Engels vóór het graf van zijn strijdmakker een woord uit, dat ik onthouden heb. Hij zei : « Met Marx te verliezen, telt de menschheid een hoofd minder. »

Dit gezegde is eveneens waar voor Emile Vandervelde.

Bij zijn dood, heeft men er zich plots in alle milieu's rekenschap van gegeven dat, in dit land waar men in klaarheid wenscht te leven, een groot licht was uitgedoofd.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre. — Lorsque la T. S. F., tout au matin du 24 décembre, — il y a un mois déjà — annonça la mort d'Emile Vandervelde, tous ceux qui entendirent la chose, ceux qui travaillent et ceux qui pensent, suspendirent pendant quelques instants leur besogne, laisserent leur pensée s'accrocher à la nouvelle, car tous avaient compris qu'une page de notre histoire politique et sociale venait d'être définitivement tournée.

Emile Vandervelde est mort. Une âme généreuse, une pensée forte, une vaste érudition, une magnifique élocution ont disparu.

Déjà son ami, Louis de Brouckère, et le témoin de sa vie politique, M. Hymans, ont dit les aspects multiples de sa personnalité.

Bientôt d'autres essaieront à la synthèse d'une œuvre et d'un rôle dont les adversaires les plus acharnés ne pourront méconnaître ni l'importance, ni la noblesse.

Pour moi, aujourd'hui, devant vous qui l'avez connu, je veux évoquer le parlementaire et l'orateur; et sans forcer mon éloge, je crois qu'il me sera permis de vous les montrer comme un exemple.

Du parlementaire et de l'orateur, il avait toutes les qualités, les grandes et les petites, et c'est sans doute l'une des caractéristiques les plus marquantes de sa personnalité que ce soin, cette ardeur, cette constance qu'il mettait à l'accomplissement de tous ses devoirs. Il ne manquait pas plus facilement une séance de sa Ligue ouvrière qu'un conseil des ministres.

C'est en partie sur cette présence continuelle, sur cet effort sans répit, qu'il fondait sa supériorité et son autorité.

Même aux derniers jours de sa vie, lorsque pourtant l'obligation de suivre de longs débats le fatiguait, nous l'avons vu à son banc, l'écouter aux oreilles, attentif et silencieux, s'intéressant à tout, surveillant tout, exerçant son rôle de chef.

Lui qui avait connu les plus grands honneurs et participé aux plus émouvants débats, il ne dédaignait rien, car il savait que la grandeur d'un homme ou d'une œuvre est faite de mille détails.

Il était passionné, mais toujours courtois. Jamais, ni dans cette enceinte, ni dans aucune autre, il n'a été méchant ni même désagréable pour un homme.

Lui, qui dans sa vie a été tant attaqué, il plaçait toujours sa riposte sur le terrain des idées et tâchait ainsi d'élever ses adversaires jusqu'au niveau où lui-même se trouvait.

Courtois et assidu, il fut un grand parlementaire, parce qu'il aimait le Parlement. Il aimait la séance publique, la lutte oratoire, les répliques qui se croisent, la défense des idées, mais il aimait aussi le jeu des couloirs, les conversations intimes où l'on tâche de suggérer une pensée à l'adversaire politique; les jalons que l'on pose sans en avoir l'air; il aimait user de son charme et de son prestige dans des causeries familières et je suis sûr qu'il dut quelquefois s'abandonner au péché d'orgueil en sentant ses plus redoutables adversaires séduits, charmés, conquis, s'éloigner en murmurant : « Ce Vandervelde est tout de même un grand Monsieur ».

Alors, sans rien trahir de ses sentiments, il s'éloignait de son côté, avec la conviction qu'il venait une fois de plus de bien travailler pour ses idées et son cœur se gonflait de joie et d'espérance.

Mais tout cela évidemment n'était que petit travail. C'est à la tribune qu'il allait donner sa mesure.

« La parole est à M. Vandervelde. » Depuis quarante ans, combien de fois, dans cette assemblée, cette phrase que nous n'entendrons plus, a-t-elle été prononcée ?

Peu importe. Chaque fois, elle produisait le même effet. Instantanément les conversations cessaient, les députés absents reentraient en séance, chacun à son banc restait silencieux.

Quelque chose allait se passer.

Lui, se levant, quittait sa place.

Comment fut-il en 1894, jeune et impétueux député de Charleroi ? Je ne sais. C'est un autre homme que j'ai connu et que j'ai passionnément admiré.

Pas très grand, un peu trapu, il gravissait les marches de la tribune, disposait devant lui quelques papiers, réajustait son pince-nez et commençait... tout bas.

Timidité, trac, pourquoi pas ?

Suprême habileté peut-être ?

Pour percevoir ses premiers mots, il fallait faire un réel effort. C'était seulement un murmure qui sortait de sa bouche, mais presque tout de suite, par une progression imperceptible et toute naturelle, la voix s'éclaircissait, s'élevait, devenait étonnamment claire et l'enchantement commençait.

Enchantement de la raison, enchantement de l'art. Nul n'a mieux su composer un discours, agencer les idées, poursuivre un raisonnement. Nul n'a mieux su mettre au service de ses convictions les arguments et les images.

Tout, quand il parlait, devenait clair, précis, évident. Ses amis sentaient leur foi grandir, ses adversaires suivaient avec anxiété la progression de sa volonté.

Il allait, bâtissant son discours comme un bon architecte, sûr de lui, harmonieux, attentif aux détails. L'édifice s'élevait petit à petit, complet, parfait; la pensée devenait de plus en plus vaste et de plus en plus libre, la péroraison approchait.

Alors, il usait de toutes les ressources incomparables de l'une des plus belles voix que j'aie entendues, étonnamment chaude et quand il le fallait étonnamment métallique.

Il mêlait, artiste magnifique, les plaintes du violoncelle aux sonneries des trompettes.

Il pleurait sur les misères du monde, mais prophétisait l'avenir meilleur. Il clamait ses révoltes, mais prêchait la justice et la fraternité.

Son geste, tout à l'heure étriqué, s'élargissait; ses bras, tout à l'heure presque collés au corps, il s'en faisait deux grandes ailes noires. Et dans une dernière image, il se livrait tout entier

Il n'est plus, mais le rayonnement de sa pensée et la résonance de sa voix se prolongent au delà de sa tombe.

Jamais nous ne l'oublierons.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. MEYSMANS, PREMIER SUPPLÉANT DE LA LISTE SUR LAQUELLE FIGURAIT M. VANDERVELDE, ET PRESTATION DE SERMENT.

ONDERZOEK DER GELOOFSBRIEVEN VAN DEN HEER MEYSMANS, EERSTE OPVOLGER VAN DE LIJST WAAROP DE HEER VANDERVELDE VOORKWAM, EN EEDAFLEGGING.

M. le président. — Mesdames, messieurs, le premier suppléant de la liste sur laquelle figurait M. Vandervelde est M. Meysmans.

En vertu de l'article 235 du Code électoral, il y a lieu de procéder à une vérification complémentaire des pouvoirs de M. Meysmans, au point de vue exclusif de la conservation des conditions d'éligibilité.

M. Meysmans a déjà fait partie antérieurement de notre assemblée. Dans ces conditions, la Chambre estimera sans doute superflu de procéder à cette vérifications complémentaire.

La Chambre est-elle de cet avis? (Où! où! de toutes parts.)

Je proclame M. Meysmans membre de la Chambre des représentants et je l'invite à prêter serment.

Mevrouwen, mijne heeren, de eerste opvolger op de lijst waarop wijlen de heer Vandervelde stond is de heer Meysmans.

Op grond van artikel 235 van het Kieswetboek moet worden overgegaan tot het aanvullend onderzoek van de geloofsbrieven van den heer Meysmans, uitsluitend wat de verkiesbaarheidsvereisten betreft.

De heer Meysmans maakte reeds vroeger deel uit van onze vergadering.

De Kamer zal dan ook, ongetwijfeld, dit aanvullend onderzoek overbodig achten. (Instemming.)

Ik roep den heer Meysmans uit als lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers.

J'invite M. Meysmans à prêter serment.

M. Meysmans prête serment en français.

De heer Meysmans legt den eed af in het Fransch.

M. le président. — Il est donné acte à M. Meysmans de cette prestation de serment.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI. — INDIENING VAN EEN WETSONTWERP.

Par dépêche du 18 de ce mois, M. le ministre des transports, postes, télégraphes, téléphones et de l'Institut national de radiodiffusion adresse un projet de loi autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à contracter un emprunt de 150,000,000 de francs pour couvrir des dépenses de premier établissement.

— Impression et distribution.

Bij brief van 18 dezer, maakt de heer minister van verkeerswezen, posten, telegrafie, telefonie en van het Nationaal Instituut voor radio-omroep een wetsontwerp over houdende verleenng, aan de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen, van machtiging tot het aangaan van een leening van 150,000,000 frank tot dekking van uitgaven van eersten aanleg.

— Drukken en ronddeelen.

COMMUNICATIONS. — MEDEDEELINGEN.

Par messages du 28 décembre 1938, le Sénat fait connaître qu'il a adopté les projets de loi suivants :

1° Projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1939;

2° Projet de loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1939;

3° Projet de loi contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1939;

4° Projet de loi contenant le budget des pensions pour l'exercice 1939;

5° Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1939;

6° Projet de loi portant suppression de la réduction de 5 p. c. ou de 10 p. c. frappant les pensions d'invalidité des victimes civiles de la guerre;

7° Projet de loi complétant la loi du 17 juin 1938 relative à la contribution nationale de crise;

8° Projet de loi restituant la retenue de 10 p. c. prélevée sur les arrrages de rentes de chevrons de front dus pour la période du 1^{er} juillet 1937 au 31 décembre 1938 inclus;

9° Projet de loi instituant un fonds spécial et temporaire en vue de la couverture des dépenses afférentes à la mise de l'armée sur pied de paix renforcé;

10° Projet de loi portant prorogation de l'existence du « Fonds Bibliothèque Albert I^{er} »;

11° Projet de loi rectifiant les dispositions fiscales de la loi du 15 décembre 1937 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.

— Pour information.

Bij brieven van 28 December 1938, deelt de Senaat mede dat hij, in vergadering van dien datum, de volgende wetsontwerpen heeft aangenomen :

- 1° Wetsontwerp houdende de Rijksmiddelenbegrooting voor het dienstjaar 1939;
- 2° Wetsontwerp houdende de begrooting der kwade posten en terugbetalingen voor het dienstjaar 1939;
- 3° Wetsontwerp houdende de begrooting van ontvangsten en uitgaven voor orde voor het dienstjaar 1939;
- 4° Wetsontwerp houdende de begrooting van pensioenen voor het dienstjaar 1939;
- 5° Wetsontwerp tot toekenning van voorloopige kredieten komende in mindering van de begrotingen van het dienstjaar 1939;
- 6° Wetsontwerp houdende afschaffing van de vermindering van 5 t. h. of van 10 t. h. aan dewelke de invaliditeitspensioenen van de burgerlijke oorlogsslachtoffers onderworpen zijn;
- 7° Wetsontwerp tot aanvulling van de wet van 17 Juli 1938 op de nationale crisisbelasting;
- 8° Wetsontwerp tot teruggaaf van de korting van 10 t. h. gedaan op de over het tijdperk van 1 Juli 1937 tot en met 31 December 1938 verschuldigde frontstreeprente-termijnen;
- 9° Wetsontwerp houdende instelling van een tijdelijk en bijzonder fonds tot dekking van de bijzondere uitgaven in verband met het op versterkten vredesvoet brengen van het leger;
- 10° Wetsontwerp tot verlenging van het bestaan van het « Bibliotheekfonds Albert I »;
- 11° Wetsontwerp tot verbetering van de fiscale bepalingen der wet van 15 December 1937 betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegtijdigen dood.

— Voor kennisneming.

Par messages du 28-décembre 1938, le Sénat transmet les projets de loi suivants, qu'il a adoptés en séance de cette date :

1° *Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts, réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1938 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1937 et antérieurs et à l'exercice 1938.*

— Renvoi à la commission des finances.

2° *Projet de loi portant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.*

— Renvoi à la commission de la justice.

Bij brieven van 28 December 1938, zendt de Senaat de volgende wetsontwerpen in; dat hij in vergadering van dien datum heeft aangenomen :

1° Wetsontwerp houdende machtiging tot regularisatiën en overdrachten, vermindering van zekere voor dienstjaar 1938 geopende kredieten, zoodat toekenning van bijkredieten voor uitgaven in verband met 1937 en vorige dienstjaren, alsmede met dienstjaar 1938.

— Te verwijzen naar de commissie voor de financiën.

2° Wetsontwerp houdende sommige uitzonderingsbepalingen inzake huurovereenkomsten.

— Te verwijzen naar de commissie voor de justitie.

Par message du 24 de ce mois, le Sénat transmet le projet de loi autorisant des régularisations et des transferts, réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1938 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1937 et antérieurs et à l'exercice 1938.

— Renvoi à la commission des finances.

Bij brief van 24 dezer zendt de Senaat het wetsontwerp in houdende machtiging tot regularisatiën en overdrachten, vermindering van zekere voor dienstjaar 1938 uitgetrokken kredieten, zoodat toekenning van bijkredieten voor uitgaven met betrekking tot 1937 en vorige dienstjaren, alsmede dienstjaar 1938.

— Te verwijzen naar de commissie voor de financiën.

Par dépêche du 21 de ce mois, M. le premier ministre transmet à la Chambre une expédition certifiée conforme des arrêtés royaux relatifs au remaniement ministériel.

— Pour information.

Bij brief van 21 dezer, zendt de heer eerste-minister een eensluitend afschrift in van de koninklijke besluiten betreffende de wijziging in het ministerie.

— Voor kennisneming.

Par dépêche du 17 de ce mois, M. le ministre des finances adresse, avec leurs annexes, les rapports de la commission d'étude de la situation des anciens combattants et des victimes civiles de la guerre (commission Six).

— Distribution aux membres de l'assemblée et dépôt des annexes au greffe.

Bij brief van 17 dezer zendt de minister van financiën de verslagen met de bijlagen in van de studiecmissie voor den toestand der oudstrijders en burgerlijke slachtoffers van den oorlog (commissie Six).

— Rondeeling aan de leden der vergadering en neerlegging der bijlagen in de griffie.

Par dépêche du 18 de ce mois, M. le ministre des colonies adresse un projet de décret qui approuve une convention conclue le 12 octobre 1938 entre le Comité spécial du Katanga et la Compagnie géologique et minière des Ingénieurs et Industriels belges.

— Conformément à l'article 15 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, ce document sera déposé sur le bureau de la Chambre pendant trente jours de session.

Bij brief van 18 dezer, zendt de heer minister van koloniën een ontwerp van decreet houdende goedkeuring van een op 12 October 1938 tusschen het Bijzonder Comité van Katanga en de « Compagnie géologique et minière des Ingénieurs et Industriels Belges » gesloten overeenkomst.

— Luidens artikel 15 der wet van 18 October 1908 op het gouvernement van Belgisch-Congo, wordt dit stuk tijdens dertig dagen op het bureau der Kamer neergelegd.

Par lettre du 11 de ce mois, M. le premier président de la Cour des comptes adresse, conformément à l'article 14 de la loi du 29 octobre 1848, modifié par l'article 7 de la loi du 20 juillet 1921, une note relative aux dissentiments survenus entre son collègue et le ministre des finances en ce qui concerne l'octroi de dépenses du diplôme d'instituteur primaire, par application des dispositions de l'article 15 de la loi organique de l'enseignement primaire, dissentiments qui ont donné lieu à la délibération du conseil des ministres en date du 9 décembre 1938, dont une ampliation est jointe.

— Dépôt au greffe.

Bij brief van 11 dezer zendt de eerste-voorzitter van het Rekenhof, overeenkomstig artikel 14 der wet van 29 October 1846, gewijzigd bij artikel 7 der wet van 20 Juli 1921, een nota in betreffende de meeningverschillen gerezen tusschen zijn collega en den minister van financiën in zake verleening van vrijstelling van het lager onderwijsdiploma, ter voldoening aan de bepalingen van artikel 15 der inrichtingwet van het lager onderwijs, welke geschillen aarleiding hebben gegeven tot de beslissing van den ministerraad dato 9 December 1938, waarvan hierbij een afschrift.

— Neerlegging ter griffie.

Par lettre du 11 de ce mois, M. le premier président de la Cour des comptes transmet, conformément à l'article 7 de la loi du 20 juillet 1921, copie de la délibération du conseil des ministres du 9 décembre 1938 relative à une majoration d'indemnité allouée au sieur Defêche, victime civile de la guerre.

— Renvoi à la commission des finances.

Bij brief van 11 dezer zendt de eerste-voorzitter van het Rekenhof, overeenkomstig artikel 7 der wet van 20 Juli 1921, afschrift in van de beslissing van den ministerraad van 9 December 1938 betreffende een verhooging van vergoeding toegekend aan den heer Defêche, burgerlijk slachtoffer van den oorlog.

— Verzonden naar de commissie voor de financiën.

Par lettres des 28 décembre 1938 et 4 janvier 1939, M. le premier président de la Cour des comptes transmet, conformément à l'article 7 de la loi du 20 juillet 1921, copies :

1° D'une délibération du conseil des ministres autorisant le comptable des dépenses engagées près le ministère de la défense nationale à viser un dépassement de crédit, à concurrence de 6 millions de francs, à l'article 2-7 du budget ordinaire de ce département pour l'exercice 1938;

2° D'une délibération du conseil des ministres décidant de transférer un crédit de 1,500,000 francs de l'article 31a du budget des recettes et des dépenses extraordinaires à l'article 44 du même budget et d'autoriser le comptable des dépenses engagées à prendre en charge les dépenses à résulter de la continuation des travaux en cours à l'athénée de Deurne.

— Renvoi à la commission des finances.

Bij brieven van 28 December 1938 en 4 Januari 1939 zendt de eerste-voorzitter van het Rekenhof, overeenkomstig artikel 7 der wet van 20 Juli 1921, afschriften in :

1° Van een beslissing van den ministerraad waarbij de rekenplichtige der verbonden uitgaven bij het ministerie van landsverdediging gemachtigd wordt een kredietoverschrijding van 6 miljoen voor gezien te teekenen op artikel 2-7 van de gewone begrooting van dit departement voor het dienstjaar 1938;

2° Van een beslissing van den ministerraad waarbij wordt besloten een krediet van 1,500,000 frank van artikel 31a van de begrooting der buitengewone ontvangsten en uitgaven over te brengen naar artikel 44 derzelfde begrooting en den rekenplichtige der verbonden uitgaven te machtigen de uitgaven in te schrijven voortvloeiend uit de voortzetting van de onderhanden werken in het athenaeum te Deurne.

— Verzonden naar de commissie voor de financiën.

Par dépêche du 31 décembre 1938, le directeur de la régie du travail pénitentiaire transmet, en exécution de l'article 17 de l'arrêté royal organique de ladite institution, en date du 3 novembre 1931, les documents désignés ci-après relatifs à l'exercice 1934 :

1° Le bilan général et le compte de profits et pertes général de la régie du travail pénitentiaire;

2° Les bilans et comptes de profits et pertes particuliers de chaque atelier de la régie disposant de 25,000 francs et plus de capital immobilisé en machines et outils;

3° Le rapport sur l'activité de la régie.

— Dépôt au greffe.

Bij brieve van 31 December 1938 zendt de bestuurder van de regie van den gevangenisarbeid, ter voldoening van artikel 17 van het organiek koninklijk besluit van deze inrichting, dato 3 November 1931, de volgende stukken in, betreffende het dienstjaar 1934 :

1° De algemeene balans en de algemeene winst- en verliesrekening van de regie van den gevangenisarbeid;

2° De particuliere balansen en winst- en verliesrekeningen waarvan het kapitaal dat in machines en gereedschap belegd is 25,000 frank en meer bedraagt;

3° Het verslag over de werking der regie.

— Neerlegging ter griffie.

DEMANDES D'INTERPELLATION. — VRAGEN TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — J'ai reçu une série de demandes d'interpellation :

1° Interpellatie van den heer Goetghebeur tot den heer minister van openbaar onderwijs « nopens den dwangmaatregel die hij dreigt toe te passen op de gemeente Klemskerke, voor het niet oprichten van een tweede gemeenteschool ».

Traduction :

1° Interpellation de M. Goetghebeur à M. le ministre de l'instruction publique « concernant la mesure coercitive qu'il menace d'appliquer à la commune de Clemskerke, celle-ci ayant refusé d'organiser une deuxième école communale ».

2° Interpellation de M. Mundeeler à M. le premier ministre « au sujet de la nomination faite par arrêté royal du 7 novembre d'un membre de l'Académie de médecine flamande, condamné à mort par contumace par arrêt de la Cour d'assises du Brabant, le 17 avril 1920, pour crime contre la sûreté de l'Etat et amnistié par la suite ».

Vertaling :

2° Interpellatie van den heer Mundeeler tot den eerste-minister « over de benoeming, op 7 November, bij koninklijk besluit gedaan, van een lid van de Vlaamsche Academie voor Geneeskunde, die op 17 April 1920 bij arrest van het Hof van Assisen van Brabant bij verstek ter dood werd veroordeeld wegens misdrijf tegen de veiligheid van den Staat en wien achteraf amnestie werd verleend ».

De heer Van Cauwelaert. — Ik vraag het woord.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Van Cauwelaert.

De heer Van Cauwelaert. — Ik veroorlof mij aan de Kamer voor te stellen dat de interpellatie ingediend door den heer Mundeeler reeds aanstaanden Dinsdag zou worden gehouden. Dat zal ons de gelegenheid geven om tevens eenige bemerkingen te maken en de regering over eenige bijzonderheden te ondervragen betreffende de voorwaarden waarin de plechtigheid van de aanstelling van de Vlaamsche Academie is gebeurd. Indien dat niet moest gebeuren, zouden wij ons verplicht zien een vraag tot afzonderlijke interpellatie daarover in te dienen.

De heer Elias. — En over de redevoeringen die uitgesproken geweest zijn.

De heer voorzitter. — Ik zal mij vóór het einde van de vergadering in betrekking stellen met den heer minister van onderwijs, om te zien of de datum voor deze interpellatie kan vastgesteld worden op Dinsdag aanstaande, zoals het gevraagd wordt door den heer Van Cauwelaert.

La parole est à M. Mundeeler.

M. Mundeeler. — Je me joins à l'honorable M. Van Cauwelaert pour demander que mon interpellation soit fixée à mardi prochain. Je signale à la Chambre qu'elle n'intéresse pas le ministre Dierckx, mais qu'elle est adressée à M. le premier ministre et à M. le ministre de l'intérieur, qui sont tous deux à leur banc et qui peuvent donc dire s'ils acceptent cette fixation.

M. le président. — Le gouvernement est-il d'accord pour fixer à mardi prochain la discussion de l'interpellation de M. Mundeeler?

M. Spaak, premier ministre. — Le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

De heer Borginon. — Wij opperen een voorafgaandelijke betwisting tegen de tuschenkomst van den heer Mundeeler in een zaak die enkel Vlaanderen aangaat.

M. le président. — Voici la liste des autres interpellations :

3° Interpellation de M. Petit à M. le ministre des transports, postes, télégraphes, téléphones et de l'Institut national de radio-diffusion « sur la suppression de l'exploitation de certaines lignes à trafic prétendument déficitaire ainsi que sur l'écart, contraire-

ment à l'intérêt public et à celui des travailleurs, d'une proposition de réorganisation présentée en temps utile, des lignes 109, 110 et 111 ».

Vertaling :

3° Interpellatie van den heer Petit tot den heer minister van verkeerswezen, posten, telegrafie, telefonie en van de nationaal instituut voor radio-omroep « over de verkeersinkrimping op sommige lijnen met zoogezeid bedrijfstekort alsmede over de afwijzing, tegen het algemeen belang en dit der arbeiders in, van een voorstel tot herinrichting van de lijnen 109, 110 en 111, dat ten gepasten tijde werd ingediend ».

4° Interpellation de M. Baillon à M. le ministre de la justice « sur la façon dont il est procédé par certains magistrats d'instruction ou leur auxiliaire à l'égard de personnes, par ailleurs fort honorables, prévenues d'infraction dont la nature ne peut justifier les rigueurs d'une détention préventive prolongée au delà des besoins réels de l'instruction, ni des procédés d'intimidation inadmissibles sous l'empire d'une législation qui persiste à rejeter l'instruction contradictoire réclamée depuis longtemps par les meilleurs juristes et praticiens ».

Vertaling :

4° Interpellatie van den heer Baillon tot den heer minister van justitie « over de wijze waarop sommige onderzoeksmagistraten of hun helper optreden tegenover achtenswaardige personen verdacht van een misdrijf dat niet van zulken aard is dat het een voorloopige hechtenis rechtvaardigt die de werkelijke behoeften van het onderzoek te buiten gaat, noch intimidatiemethodes die niet aannemelijk zijn, onder een wetgeving die zich blijft verzetten tegen het onderzoek op tegenspraak dat sedert lang wordt geëischt door de beste rechtsgeleerden en rechtsbeoefenaars ».

5° Interpellation de M. Piérard à M. le ministre de la justice « sur : 1° les circonstances dans lesquelles a été arrêté et détenu pendant plusieurs jours M. Joseph Lebrun, de l'agence de presse Day; 2° les rapports entre la presse et le pouvoir judiciaire ».

Vertaling :

5° Interpellatie van den heer Piérard tot den heer minister van justitie « over : 1° de omstandigheden waarin de heer Joseph Lebrun, van het persagentschap Day, aangehouden en gedurende verscheidene dagen opgesloten werd; 2° de betrekkingen tusschen de pers en de rechterlijke macht ».

6° Interpellation de M. Lahaut à M. le premier ministre et à M. le ministre de la justice « sur les refoulements d'enfants israélites à la frontière allemande ».

Vertaling :

6° Interpellatie van den heer Lahaut tot den heer eerste-minister en tot den heer minister van justitie « over de terugdrijvingen van joodsche kinderen aan de Duitsche grens ».

7° Interpellatie van den heer Sap tot den heer eerste-minister, minister van buitenlandsche zaken en buitenlandschen handel en tot den heer minister van economische zaken, middenstand en landbouw « over de landbouwpolitiek der regering ».

Traduction :

7° Interpellation de M. Sap à M. le premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur et à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture « sur la politique agricole du gouvernement ».

8° Interpellation de M. Derudder à M. le ministre du travail et de la Prévoyance sociale « sur les conditions dans lesquelles M. Imianitoff a été attaché à son cabinet et sur la nature exacte des fonctions qu'il a occupées dans son département, ainsi que sur les circonstances qui l'ont amené à prendre la défense — sans contrôle — de ce fonctionnaire ».

Vertaling :

8° Interpellatie van den heer Derudder tot den heer minister van arbeid en sociale voorzorg « over de voorwaarden waarin den heer Imianitoff aan zijn kabinet werd gehecht en over den juiste aard van de bezigheden die hij in zijn departement heeft verricht, alsmede over de omstandigheden waarin hij er toe werd gebracht de verdediging — zonder onderzoek — van dezen ambtenaar op te nemen ».

9° Interpellation de M. Derudder à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture « concernant les mesures qu'il compte prendre pour protéger le commerce belge et principalement le petit et moyen commerce, ainsi que l'artisanat et la petite industrie contre la concurrence démesurée faite par le grand nombre d'étrangers qui se sont installés dans notre pays et s'occupent de commerce ou de professions artisanales ».

Vertaling :

9° Interpellatie van den heer Derudder tot den heer minister van economische zaken, middenstand en landbouw « over de maatregelen die hij van plan is te nemen om den Belgischen handel en, inzonderheid, den kleinen en middelgrooten handel, alsmede het ambachts- en het kleinbedrijf te beschermen tegen de buitensporige

mededinging vanwege het groot aantal vreemdelingen, dat zich in ons land kwam vestigen om er een handel te drijven of een ambacht uit te oefenen ».

La parole est à M. Derudder.

M. Derudder. — Mesdames, messieurs, je me permets de demander à la Chambre l'autorisation de bien vouloir fixer mon interpellation relative aux étrangers à la séance de mardi prochain. En effet, il règne dans les classes moyennes une grande inquiétude, parce qu'on voit tous les jours des étrangers ouvrir des magasins dans le pays. Il serait préférable pour le gouvernement et pour la Chambre que le ministre compétent prit une attitude dans cette question. Il s'agit de défendre les commerçants belges avant tout...

M. Brunfaut. — Contre les espions allemands!

M. Derudder. — ... contre l'invasion d'étrangers indésirables. Je ne veux pas donner dans le panneau des troubleurs et des politiciens, mais il s'agit avant tout de défendre la classe moyenne belge et il faut que le gouvernement prenne attitude dans ce domaine.

En ce qui concerne ma seconde demande d'interpellation, notamment celle adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale, je me permets de demander à la Chambre de la fixer à la séance de ce jour. J'ai eu soin d'envoyer à M. le ministre Delattre une longue note explicative, et l'honorable ministre aura pu voir dans celle-ci que mon interpellation traite uniquement le côté politique du scandale Imianitoff. Je n'entends pas m'immiscer dans l'enquête judiciaire qui est en cours, je ne suis ni avocat ni juriste; je n'entends non plus suivre l'attitude prise par M. le ministre Delattre, comme il l'a fait hier auprès des journalistes, c'est-à-dire sur un domaine qu'il s'est choisi, mais je crois que l'opinion publique, qui s'est émue du scandale, a droit à être renseignée. C'est dans ces conditions que je me permets de demander à la Chambre l'urgence pour cette interpellation.

M. le président. — La parole est à M. le ministre de la justice.

M. Van Dievoet, ministre de la justice. — Messieurs, la question des étrangers est à l'heure actuelle d'une grande complexité et d'une grande difficulté.

Je demande à la Chambre de me donner quelques jours pour l'examiner. D'ailleurs, demain ou après-demain se réunira à Londres une commission qui étudiera la question, et il faudra me donner l'occasion de prendre connaissance des conclusions de cette commission et voir s'il y a possibilité d'adapter celles-ci à notre pays. C'est le seul moyen de pouvoir répondre comme il convient et de mettre la Chambre au courant de la situation exacte.

J'ajoute que la question des étrangers n'est pas une question qui intéresse exclusivement ni principalement les classes moyennes : c'est une question grave qui intéresse le pays tout entier, et je demande à la Chambre de me donner l'occasion de l'examiner.

M. Mandelstam. — Très juste.

M. Van Dievoet, ministre de la justice. — Je n'ai aucune raison de demander une remise quelconque. Dès que j'aurai eu le temps d'examiner cette question, je serai à la disposition de la Chambre. (Très bien! sur de nombreux bancs.)

M. le président. — La parole est à M. Derudder.

M. Derudder. — Je me permets de souligner que j'ai joint à ma demande d'interpellation une note explicative à l'intention de l'honorable ministre des classes moyennes.

M. Lahaut. — C'est probablement parce que vous vous expliquez fort mal.

M. Derudder. — Cette note concerne également le ministre de la justice. M. le président m'a simplement demandé de ne pas faire perdre les instants de la Chambre. A une question parlementaire que j'avais posée, il m'a été répondu à côté. Force m'est donc de m'adresser au ministre compétent.

Le gouvernement adopte ici une attitude nouvelle. Je lui ai remis des documents à l'appui de ma demande d'interpellation. Il convient que des décisions soient prises en faveur des classes moyennes principalement intéressées à cette question.

Je demande que la Chambre décide que mon interpellation pourra être développée mardi prochain.

M. le président. — Je vous ai donné communication de la liste des interpellations nouvelles, mais avant de nous séparer, nous avions déjà une trentaine d'interpellations, parmi lesquelles il en était de très importantes.

J'ai une suggestion à vous faire. Je me propose de réunir aujourd'hui le comité du travail parlementaire et d'interroger diverses

personnalités afin de pouvoir fixer ces interpellations pour la semaine prochaine. Sommes-nous d'accord? (Ouil ouil de toutes parts.) Il en sera ainsi.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Derudder. — Je demande le vote sur l'urgence de mon interpellation.

M. le président. — Une décision vient d'être prise à cet égard.

M. Goblet. — Il est trop tard, la Chambre s'est prononcée.

M. le président. — Je vous ai proposé de réunir le comité du travail parlementaire aujourd'hui, et la Chambre a été d'accord.

M. Derudder. — Pas sur l'interpellation au sujet du scandale Imianitoff. Cela n'est pas possible. Vous avez peur de la vérité. Le scandale commence. (Bruit sur les bancs socialistes. — Les interruptions s'entrecroisent.)

Il faut une décision sur l'urgence d'abord.

M. le président. — Je prie la Chambre de faire silence.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Derudder. — Non! non! La parole n'est pas au premier ministre! (Hilarité générale.)

Ne commencez pas, monsieur le ministre. Nous ne nous laisserons pas faire. L'urgence a été réclamée pour notre interpellation.

M. Spaak, premier ministre (à la tribune). — Mesdames, messieurs...

M. Derudder. — Non! non!

DES VOIX A GAUCHE : Allez-vous-en!

M. Derudder. — Votez d'abord sur l'urgence de mon interpellation. Refusez-la si cela vous plaît, un point c'est tout.

SUR LES BANCS SOCIALISTES : La douche! la douche!

M. Derudder. — La douche? Allez vous faire soigner pour cela par Imianitoff! Il a transféré son cabinet à la prison de Saint-Gilles. Nous demandons, monsieur le président, le vote sur l'urgence. Nous ne permettrons pas au premier ministre de parler avant que ce vote ait eu lieu. (Colloques sur divers bancs.)

M. Fischer. — Nous verrons cela. Pas de blague!

M. Derudder. — Non, nous ne le permettrons pas.

M. le président. — M. le premier ministre a la parole.

M. Derudder. — Mais acceptez donc le vote sur l'urgence, monsieur le président!

M. le président. — Voulez-vous vous taire?

M. Derudder. — Non!

SUR LES BANCS SOCIALISTES : A l'ordre!

M. Derudder. — Je n'ai jamais abusé des instants de la Chambre, et pour une fois que je demande l'urgence, vous vous opposez à ce que la Chambre se prononce.

M. le président. — Monsieur Derudder, « sur la demande du cinquième des membres de la Chambre, l'interpellation peut être fixée à une séance plus rapprochée ou, d'accord avec le gouvernement, à la séance même ».

Qu'un cinquième des membres de cette assemblée se lève, soit 41 membres. La proposition est-elle régulièrement appuyée? (28 membres seulement se lèvent.) La proposition d'urgence disparaît.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — VERKLARING VAN DE REGERING.

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre pour faire une déclaration au nom du gouvernement.

M. Spaak, premier ministre. — Mesdames, messieurs, je n'entends pas donner à la Chambre lecture d'une nouvelle déclaration ministérielle; je n'entends pas non plus prononcer aujourd'hui un long discours. Je voudrais me borner à une courte mise au point, à la fois sur les événements politiques de ces dernières semaines et sur le programme que le gouvernement entend réaliser.

Le 6 décembre dernier, j'ai prononcé devant la Chambre, concernant la politique intérieure du gouvernement, un discours qui a rencontré une approbation quasi unanime. La droite, la gauche libérale et mes amis socialistes ont bien voulu affirmer que, sur les principes qui avaient été développés et les questions qui avaient été exposées, l'accord entre l'immense majorité du parlement et le gouvernement était fait.

Le 9 décembre, à la suite des événements, j'ai dû faire à la presse une déclaration dans laquelle j'indiquais que le gouvernement ne pourrait continuer utilement son œuvre que s'il parvenait à surmonter les deux difficultés en présence desquelles il se trouvait, à

savoir : faire une politique espagnole qui recueillit l'assentiment des trois partis de la majorité et donner au parti libéral au sein du gouvernement la place méritée et légitime à laquelle il avait droit.

Les deux difficultés indiquées dans la déclaration à la presse du 9 décembre me paraissent avoir été surmontées, et c'est ce qui explique que je puis considérer la situation comme relativement claire et simple.

En réalité, le remaniement ministériel auquel il a été procédé n'est que la conséquence logique du départ de M. Gérard et n'implique aucune modification dans l'orientation de la politique du gouvernement. C'est seulement pour moi une occasion de dire mes remerciements publics aux deux ministres qui nous ont quittés, à MM. Pholien et Heynans, qui ont été pour moi des collaborateurs amicaux et dévoués, et qui, à mon sens, ont occupé avec honneur la place importante qui leur était dévolue dans le gouvernement. C'est également pour moi une occasion de saluer les ministres nouveaux et de les remercier du concours qu'ils m'apportent.

Je voudrais, mesdames, messieurs, faire le point, d'une manière que j'espère simple et claire, en prenant comme base de mon exposé d'aujourd'hui la déclaration ministérielle du 15 mai dernier.

Je voudrais la feuilleter rapidement devant vous, constater que certaines choses qui ont été faites et constater aussi, je le reconnais, hélas, que différentes idées n'ont pu être menées à bonne fin. Je voudrais voir avec vous comment nous pourrions ainsi compléter les lacunes évidentes qui se manifestent.

Dans la déclaration du 15 mai, j'avais consacré toute une partie importante aux réformes politiques et, depuis lors, j'ai eu plusieurs fois l'occasion à la Chambre d'indiquer que mes sentiments n'avaient pas changé sur cette question, qu'au contraire, j'estimais indispensable de réformer la façon dont nos institutions politiques fonctionnent, la façon dont s'interpénètrent l'exécutif et le législatif, la façon dont le gouvernement travaille, et aussi la façon dont la Chambre travaille et contrôle le gouvernement. Je reconnais que dans ce domaine la carence est quasi complète. Evidemment la tâche est extrêmement difficile. Il s'agit tout d'abord de trouver une méthode de travail.

Messieurs, je me propose, si cette idée rencontre l'assentiment du parlement, comme elle me semble avoir rencontré l'assentiment du conseil des ministres, de créer dans les jours qui viennent une commission mixte parlementaire et extraparlamentaire chargée d'examiner ces questions et les travaux déjà nombreux à l'heure actuelle qui ont été faits sur les différents problèmes que j'évoque en ce moment. J'espère que cette procédure pourra permettre à la fois de débayer le terrain et de le préciser afin de nous montrer comment il sera possible d'agir dans l'avenir.

Le deuxième ordre d'idées traité dans la déclaration ministérielle était relatif au problème linguistique. De ce côté, j'ai la satisfaction d'avoir, avec mes collègues du gouvernement précédent, réussi à faire voter la loi sur l'emploi des langues à l'armée et d'avoir pu inaugurer, il y a quelques jours à peine, les académies flamandes.

De heer Seghers. — Ondér welke omstandigheden!

M. Spaak, premier ministre. — C'est pour moi une grande satisfaction d'avoir pu donner ainsi réalité à un vœu qui avait été exprimé par les gouvernements précédents et d'avoir pu réaliser une œuvre qui avait été ébauchée. Je n'hésite cependant pas à dire que la satisfaction que j'ai eue à participer à cette cérémonie n'a pas été complète et que les incidents malheureux qui seront évoqués la semaine prochaine n'ont pas permis de donner à l'inauguration des académies flamandes toute la solennité que j'aurais souhaité.

De heer Romsée. — Dank zij de rede van den heer minister van openbaar onderwijs, die een schandaal is.

M. Spaak, premier ministre. — Monsieur Romsée, on vient précisément de décider que cette question sera discutée mardi, et je crois qu'il vaudrait mieux que vous réserviez vos forces pour cette date.

Reste l'application de la loi linguistique. Le gouvernement avait indiqué qu'il voulait cette application loyale et totale. (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*) Au moment où le gouvernement s'est constitué, la discussion portait sur l'application des lois linguistiques en matière administrative. Le gouvernement a ordonné une enquête. Il a prié les gouverneurs d'examiner la question de savoir comment et éventuellement où, la loi sur l'emploi des langues en matière administrative n'était pas régulièrement et loyalement appliquée. Cette enquête a naturellement été un peu plus longue que nous ne l'avions espéré. Finalement, les conclusions en ont été données, et je puis dire avec la certitude d'être dans le vrai qu'à l'heure actuelle les exceptions, à une application tout à fait correcte de la loi, sont relativement minimes. Je puis dire aussi que l'action d'apaisement entreprise par le gouvernement depuis le mois de mai a déjà donné certains résultats. Dans plusieurs villes où la loi n'était pas appliquée comme elle aurait dû l'être, les administrations communales ont rectifié elles-mêmes, à la suite de cette intervention, l'attitude qu'elles avaient prise.

Il est certain que les points de vue dans cette question peuvent être différents. Tant qu'il restera une infraction à la loi, la satisfaction de certains Flamands ne sera pas complète, et je reconnais que cette position est défendable, parce que la loi doit être appliquée de bonne foi par tout le monde. Du côté du gouvernement, avoir l'assurance que petit à petit la situation s'améliore, que les abus sont extirpés les uns après les autres, que l'on en arrive peu à peu à un régime idéal et régulier qui doit être un régime définitif, c'est un sujet de satisfaction.

Je pense qu'il n'y a plus un grand effort à faire pour que la loi sur l'emploi des langues en matière administrative soit appliquée partout dans un esprit de loyauté et de bonne foi. On ne peut pas contester que l'amélioration dans ces derniers mois est certaine et que nous obtiendrons, peu à peu, le régime contre lequel on n'aura plus aucune objection à formuler. Je suis, quant à moi, convaincu qu'il suffira à M. le ministre de l'intérieur de faire un dernier effort pour aboutir à ce résultat.

De heer Elias. — Die minister moet daar weg!

M. Spaak, premier ministre. — Le recensement linguistique doit avoir lieu en 1940. Il faudra modifier la composition de la commission de recensement pour établir entre la partie wallonne et la partie flamande une égalité complète, et quand la commission de recensement linguistique aura été réformée, il faudra lui demander de préparer sans tarder de nouvelles formules, plus équitables, suivant lesquelles le recensement devra se faire.

Enfin, il faut demander à la commission parlementaire chargée d'étudier la question des frontières linguistiques de faire un vigoureux effort pour arriver à une conclusion afin de mettre le parlement en mesure de prendre les décisions qui s'imposent.

De heer Leuridan. — Te Oostende slaat men de meubels aan van de gestrafte Vlamingen. Zal men dat laten voortduren?

M. Spaak, premier ministre. — Il reste un dernier point auquel je voudrais faire allusion. Le conseil culturel flamand a déposé sur l'organisation du ministère de l'instruction publique un travail extrêmement important. Ce travail, à l'heure actuelle, est soumis non pas à l'approbation, mais à l'avis du conseil culturel français, car cette question intéresse l'ensemble du pays. Le gouvernement sait qu'il lui faudra prochainement prendre une décision et se prononcer sur les desiderata qui lui ont été proposés.

M. Truffaut. — Le conseil culturel wallon va aussi demander une académie.

M. Spaak, premier ministre. — Je ne puis pas parler dans la même phrase des Flamands et des Wallons, mais s'il y a des griefs du conseil culturel wallon, ils devront être formulés. Je ne sais pas exactement de quoi il s'agit, mais M. le ministre de l'instruction publique s'occupera certainement de la question.

En ce qui concerne la réforme administrative, il faut absolument attirer l'attention du parlement sur certaines difficultés. (*Rumeurs.*)

Messieurs, chacun sait quel est le programme du gouvernement, mais j'ai voulu faire la présente déclaration par respect pour la Chambre, puisque le gouvernement qui se présente est remanié. Evidemment, si elle n'intéresse pas la Chambre, je vous avoue personnellement que je la connais trop bien pour éprouver quelque plaisir à redire ces choses.

M. Fieullien. — Nous demandons qu'on nous permette de vous entendre. (*Interruptions sur les bancs flamands.*)

M. Spaak, premier ministre. — Messieurs, je voudrais attirer l'attention du parlement, parce que j'ai besoin de son concours, sur la réforme administrative. Nous avons essayé depuis quelques mois de réaliser une partie des projets de M. le commissaire royal à la réforme administrative. Nous nous heurtons, il faut bien le reconnaître, à de très grosses difficultés. Pour les vaincre, pour vaincre une certaine force d'inertie qui existe dans les administrations mêmes, pour vaincre les polémiques qui éclatent dans la presse à tout propos, et j'oserais volontiers dire hors de propos, il faudrait que le commissaire royal à la réforme administrative reçût le concours non seulement des ministres, mais aussi des députés et de l'opinion publique.

La réforme de l'administration est réclamée par tout le monde depuis longtemps. Or, chaque fois que le commissaire royal à la réforme administrative arrive à émettre une proposition claire et à demander un effort, il se trouve dans différents secteurs de l'opinion publique des personnes plus ou moins intéressées qui tirent à boulets rouges sur les réformes qui se préparent, compliquant ainsi la tâche déjà si difficile du gouvernement. Il est certain, messieurs, qu'une réforme comme celle-là ne peut réussir sans que ce que certains considèrent comme des droits acquis, sans que certaines traditions que certains considèrent comme immuables ne soient bouleversées et transformées. Or, plus je suis au gouvernement, plus je sens et plus je comprends l'importance d'une réforme comme celle-là. (*Très bien!*)

Je considère que s'il est un domaine où il est possible de faire de véritables économies, non seulement en argent, mais aussi en temps, par une réduction du nombre des fonctionnaires et par une meilleure organisation du travail, c'est bien la réforme administrative.

Certainement, il s'agit d'une grande et difficile expérience. Il est impossible de concevoir un homme qui puisse prévoir, dans tous les détails et d'une manière parfaite, une réforme administrative. Mais c'est une réforme à laquelle il faut nécessairement procéder. Il faut, je dirais presque permettre au commissaire royal de se tromper dans certains détails qu'il présente. Il faut le laisser agir; il faut partir de cette idée que c'est au fur et à mesure que l'expérience se déroulera que nous pourrions nous-mêmes rectifier ce qui apparaîtrait comme insuffisant ou comme incomplet.

Messieurs, ce que j'affirme ici, c'est la volonté du gouvernement de poursuivre cette tâche, et ce que je vous demande, c'est l'appui du parlement et de l'opinion publique.

Messieurs, en ce qui concerne les problèmes budgétaires, mes explications seront extrêmement brèves. J'ai dit le 6 décembre dernier que ma volonté était de défendre et d'exécuter le budget des voies et moyens comme nous l'avions présenté aux Chambres. J'ai dit ma volonté d'appliquer une politique financière prudente et réfléchie et j'ai fait la promesse au parlement de rester en cela fidèle aux principes qui ont été énoncés dans l'exposé général du budget.

Depuis le 6 décembre dernier, si ne s'est rien produit qui me permettrait de modifier cette affirmation.

Le gouvernement entend faire discuter par la Chambre le projet de loi sur les pouvoirs spéciaux, car il estime que c'est un outil nécessaire pour l'exécution des budgets.

Le gouvernement entend reprendre — je sais bien qu'il s'agit ici d'une promesse que je répète et que je n'ai pas encore pu tenir complètement — ce problème si difficile et si irritant des cumuls. Une solution sera proposée très prochainement au parlement.

En ce qui concerne la politique agricole, je ne puis encore une fois que répéter ce que j'ai déjà dit. Je ne vais pas rouvrir une discussion sur le protectionnisme ou sur le libre-échange. J'ai dit ce que je pensais à cet égard lors de notre séance du 6 décembre. Il est absolument indispensable, étant données les conditions du marché international, de maintenir un certain protectionnisme agricole. Bien entendu, c'est une question de mesure, d'équilibre et d'équité.

Je ne crois pas du tout — et j'ai la satisfaction de voir cette politique approuvée par la plupart des membres des groupes agricoles — que cette politique protectionniste soit en elle-même une fin. Je pense que c'est une mesure de défense et un moyen. A l'intérieur de cette politique de protection, de protection du prix de vente, il faut faire une politique agricole active tendant, en ordre principal, à la diminution du prix de revient et à l'amélioration de la qualité. Ce ne sont pas là deux notions opposées. Nous ne devons pas être protectionnistes par principe, et ici je m'adresse à M. Sap, qui me fait des signes de dénégation...

M. Sap. — Qu'est-ce que vous ferez?

M. Spaak, premier ministre. — Nous continuerons la politique agricole qui a été commencée sous le second gouvernement van Zeeland par M. Pierlot, qui a été poursuivie dans le gouvernement Janson et par M. Heymans sous le gouvernement actuel.

M. Sap. — Personne n'est d'accord sur cette politique-là. Si vous la continuez tout simplement, nous ne pouvons pas vous accorder notre confiance.

M. Spaak, premier ministre. — Vous nous direz tout à l'heure quelle devrait être, selon vous, notre politique. Le gouvernement ne renonce donc pas à sa politique agricole; il sait que cette protection est absolument indispensable.

M. Sap. — Il faut faire une politique de prix.

M. Spaak, premier ministre. — De quel prix? Le prix de vente doit être protégé et maintenu par le protectionnisme.

M. Sap. — Sur le prix de revient, il n'y a presque rien à faire.

M. Spaak, premier ministre. — Eh bien, nous voulons maintenir les prix de vente par la protection.

M. Bohy. — Que M. Sap se fasse inscrire et qu'il cesse ses interruptions.

M. Spaak, premier ministre. — Je crois que cela vaudrait mieux. En tout cas, la politique agricole du gouvernement, qui a été approuvée par la droite le 6 décembre dernier...

M. Sap. — Jamais de la vie!

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE DE 1938-1939.
PARLEM. NED. KAMER DER VOLKVERT. — GEWONE ZITTING 1938-1939.

M. Spaak, premier ministre. — La droite a voté l'ordre du jour de confiance, vous le savez. Nous estimons que la protection est nécessaire dans les circonstances actuelles pour maintenir les prix de vente; mais qu'on ne croie pas que nous sauverons notre agriculture et que nous lui permettrons de jouer tout son rôle dans l'économie générale du pays si nous nous bornons à élever les droits de douanes et à augmenter les contingentements. La vérité, c'est qu'en Belgique le protectionnisme n'est pas une solution.

M. Sap. — D'accord! Mais il faut que l'agriculteur puisse vivre.

M. Spaak, premier ministre. — C'est un moyen de défense et de lutte contre certaines pratiques internationales qui ne sont pas loyales et honnêtes, rien de plus; c'est un moyen de résister à certaines mesures, par exemple le dumping. Mais je dis que, derrière cette protection, le gouvernement doit, en ordre principal, s'efforcer de diminuer les prix de revient et d'améliorer la qualité des produits.

Si vous n'acceptez pas cette formule, en réalité, vous ne ferez qu'une politique négative.

M. Sap. — Ce sont des mots, et rien que des mots.

M. Spaak, premier ministre. — Messieurs, il y a un autre point sur lequel je voudrais donner à la Chambre quelques indications supplémentaires: c'est au sujet de la politique économique du gouvernement.

Depuis longtemps, j'entends dire à la Chambre et je lis dans certains journaux que le gouvernement manque de politique économique. On conçoit que des critiques se fassent jour, étant donné que nous traversons une période difficile, que la crise est revenue et que des difficultés industrielles, notamment, réapparaissent. Un nouveau ministre des affaires économiques siège au banc du gouvernement. Il a fait, il y a quelque temps, le rapport sur le budget des voies et moyens au Sénat, et dans son travail figure un chapitre qu'il a intitulé: Une politique économique, soutien du budget. Sur ce titre seul, nous serons d'accord, car chacun sent bien que la situation sociale et la situation financière de notre pays dépendent, en ordre principal, de la politique économique que nous ferons.

Je ne crois pouvoir mieux faire pour le moment que de donner lecture à la Chambre des conclusions du rapport de M. Barnich, conclusions qui ont été acceptées au Sénat par l'unanimité des membres présents, par les représentants des trois partis de la majorité:

« Nous posons en fait », disait M. Barnich, « qu'aucune politique de réadaptation, par conséquent de redressement, n'est possible si l'on ne s'inspire pas de certaines directives qui tiennent compte de la situation réelle de notre économie et que votre rapporteur conçoit de la manière ci-après:

1° Il faut avant tout envisager des réformes de structure politique qui permettent au gouvernement de poursuivre avec autorité et une certaine continuité la gestion des affaires publiques et en particulier l'application d'une politique économique adaptée aux conjonctures nouvelles. Celle-ci ne sera réalisable que moyennant une organisation professionnelle et une réglementation conçue dans le respect du droit des minorités;

2° Une enquête devrait être faite sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de notre production pour être adaptée à nos besoins intérieurs et extérieurs, en tenant compte des nouveaux courants commerciaux internationaux;

3° Une étude complète devrait être entreprise qui permette d'établir le reclassement des chômeurs, de manière notamment à rendre possible leur rééducation en vue de la pratique de métiers nouveaux;

4° Il y aurait lieu d'examiner la situation actuelle de nos industries, groupe par groupe, de manière à sauver d'abord celles qui, vitales pour le pays, sont menacées de disparaître; d'aider à la transformation de celles qui, ayant cessé d'être viables, pourraient être orientées vers d'autres productions; de promouvoir la création d'industries nouvelles répondant à des besoins intérieurs ou des possibilités extérieures, et ce moyennant certains avantages accordés par le gouvernement;

5° Le programme de développement du Comité du commerce intérieur, englobant les produits industriels et agricoles, devrait être appliqué systématiquement et progressivement, de façon à assurer un large débouché à nos industries nationales et à notre agriculture. » (Le bruit des conversations particulières couvre la voix de l'orateur.)

Je reconnais que ceci est beaucoup moins intéressant que l'affaire Imianitoff, mais puisque vous me demandez une politique économique, permettez-moi tout au moins de vous l'exposer. (Très bien! sur les bancs socialistes. — Interruption de M. Derudder.)

Je continue ma citation:

6° Il importe de reconsidérer notre régime d'exportations en fonction des courants internationaux nouveaux et de rechercher des

débouchés où nous ne sommes pas encore introduits. Les importants travaux préparés par le Comité du commerce extérieur, présidé par M. Theunis, ancien premier ministre, seraient ici de la plus haute utilité. Par ailleurs, nous devrions nous préoccuper davantage d'entreprendre, en dehors de nos frontières, des grands travaux, à l'instar de ce que nous faisons avant la guerre et tels que les poursuivent depuis les chefs d'entreprises allemandes et anglaises;

> 7° Il importerait de prendre enfin toutes mesures susceptibles de ranimer le port d'Anvers, en le considérant en fonction du rôle essentiel qu'il joue dans l'économie nationale, tout en laissant la ville d'Anvers en assurer la gestion. »

Il s'agit donc, en réalité, de donner vie aux travaux importants qui ont déjà été exécutés durant ces dernières années et par la C. O. R. I. et par la commission du commerce intérieur et par celle du commerce extérieur.

Il y a là, sur les besoins de notre commerce et sur ses possibilités, une documentation extrêmement importante, qui a été rassemblée depuis plusieurs années.

M. Barnich a été mêlé aux différents travaux de ces commissions. Il en a été souvent l'inspirateur. Il veut, en réalité, — et je ne crois pas trahir sa pensée en avançant cela, — essayer de transposer dans la réalité la plupart de ces projets qui, jusqu'à présent, sont restés dans le domaine de la théorie.

M. Van Hecke. — Hélas!

M. Spaak, premier ministre. — Ce qui est intéressant, — et je n'hésite pas à le dire, — c'est la méthode que M. Barnich se propose de suivre.

Il se propose d'examiner chaque groupe de nos industries, les unes après les autres, et de faire une étude rationnelle de leur situation.

Tout le monde sait que durant ces dernières années notre industrie, notre vie économique ont été bouleversés par des événements intérieurs et extérieurs. Tout le monde sait aussi qu'il n'existe pas un seul plan susceptible d'apporter à ces différentes industries le remède spécifique qu'il leur faudrait.

Au bout de tout cela se trouvera sans doute une question de crédit à accorder à des industries. Ici, je vous assure que nous serons prudents, mais s'il convient d'être prudents, il faut également être hardis. Il ne faut pas, chaque fois que quelqu'un a une idée nouvelle, lui dire que ce n'est pas cela qu'il faut faire.

M. Sap. — Mais, monsieur le premier ministre, faites vous même une politique, au lieu de tant parler.

M. Spaak, premier ministre. — Vous me donnez là, monsieur Sap, un excellent conseil. Je vous en remercie et vous dirai que c'est précisément la formule que M. Barnich employait hier. Il disait, en effet : Je ferai peu de discours sur la question, mais j'essaierai de réaliser.

Ceci dit, vous me permettrez tout de même de vous donner quelques explications sur les méthodes que nous emploierons. Les intentions du gouvernement peuvent être excellentes, mais elles ne sont rien si la Chambre ne nous aide pas dans notre travail.

Certes, messieurs, certains membres de la Chambre préfèrent les discussions relatives aux interpellations politiques et les grands débats passionnés aux échanges de vues arides sur la politique économique, agricole, sur la réalisation de grands projets de lois actuellement déposés et qui pourraient être votés si la Chambre le voulait.

En vérité, ce que le gouvernement demande aux Chambres, après avoir indiqué les lignes essentielles de son activité, c'est tout d'abord le vote des budgets. Nous sommes déjà le 24 janvier et on peut dire que seul le budget des voies et moyens a été voté.

M. Relecom. — A qui la faute, monsieur le premier ministre?

M. Van Glabbeke. — A qui la faute?

M. Beaufort. — Aux manœuvres du premier ministre.

M. Spaak, premier ministre. — Messieurs, je n'en rends pas la Chambre responsable, mais bien la politique générale du pays. Il y a trop d'incidents de toute sorte et trop peu de travail réel. Je ne vise donc pas seulement la Chambre. Je fais aussi allusion au gouvernement lui-même, trop préoccupé par des problèmes qui le détournent des questions essentielles.

Depuis huit mois, je n'ai cessé de mettre le parlement en garde contre ces inconvénients. Savez-vous que depuis deux mois, je me suis presque exclusivement occupé de la crise ministérielle et du remaniement du gouvernement? Je suis le premier à condamner ma propre action et à demander à la Chambre de m'aider à sortir des difficultés devant lesquelles je me trouve.

Il importe tout d'abord de voter les budgets et en même temps le projet de loi sur les pouvoirs spéciaux.

A l'heure actuelle sont en discussion devant la Chambre : le projet de loi sur le conseil d'Etat, le projet de loi sur l'assurance-chômage obligatoire, le projet de loi sur l'organisation professionnelle et le projet de loi sur l'alcool.

De plus, très prochainement, M. le ministre de la défense nationale déposera sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur la défense passive du territoire.

Vous vous rendez compte, mesdames, messieurs, de l'importance du travail parlementaire qui reste à accomplir et que nous pourrions réaliser ensemble si, au lieu de disperser nos forces et nos efforts dans des interpellations accessoires, si, au lieu de nous préoccuper de certaines questions qui ne passionnent pas le public, nous voulions travailler sérieusement, parce que le public, ce qu'il demande, c'est, et je le sais parfaitement même quand je ne parviens pas à réaliser son désir, ce que le public demande, dis-je, c'est d'être gouverné. (Applaudissements à droite.)

Eh bien, laissons donc de côté les interpellations accessoires. Voyez le programme présenté. Votez le projet de loi sur le conseil d'Etat, votez l'assurance obligatoire contre le chômage, votez l'organisation professionnelle, votez le projet sur la défense passive qui sera déposé, résolvez le problème de l'alcool en Belgique et si nous avons, dans les mois qui viennent et avant la clôture de la session parlementaire, réalisé ce programme, nous aurons accompli une œuvre dont le gouvernement et la Chambre auront le droit d'être fiers.

Ce n'est pas le travail qui nous manque : c'est une certaine organisation du travail qui nous fait défaut. (Très bien! sur de nombreux bancs.) Je fais donc appel à la Chambre, non pas pour qu'elle se dresse contre le gouvernement, mais pour qu'elle l'aide.

Lors de la constitution du gouvernement, en mai dernier, nous avons employé une formule : Nous voulons « faire travailler ». Après huit mois d'expérience, et sans abandonner cette formule, je vous en présente une autre et je vous demande de vous y consacrer. Il ne s'agit plus de « faire » travailler, il s'agit pour vous de « nous aider » à travailler. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Relecom. — Le premier ministre n'a rien dit sur l'Espagne. La Chambre comprend et la classe ouvrière comprend encore mieux. Elle a compris que, quelques jours après la mort de M. Vandervelde, M. Spaak a négocié avec Burgos, malgré les décisions et les engagements pris. Burgos jamais! (Colloques entre les communistes et les rexistes et les nationalistes flamands. — M. le président frappe du maillet.)

Burgos jamais! Burgos jamais! (Nouveaux colloques. — M. Relecom continue à parler dans le bruit.)

M. le président. — La parole est à M. Fischer pour une motion d'ordre.

MOTION D'ORDRE. — ORDRE MOTIE.

M. Fischer (à la tribune). — Mesdames, messieurs, c'est vraiment, je pense, une motion d'ordre que j'ai l'honneur de proposer à cette assemblée, puisque mon intervention vise la bonne marche de nos travaux.

Du discours de l'honorable premier ministre, il semble résulter, en premier lieu, que le gouvernement n'a pas l'intention d'instituer un grand débat sur sa politique, puisque aussi bien M. Paul-Henri Spaak s'est surtout référé à la déclaration gouvernementale qu'il a faite il y a quelques mois.

Or, je constate que déjà neuf de nos collègues se sont inscrits et que, d'autre part, la fraction la plus importante de cette assemblée n'a pas encore désigné les ou peut-être le seul de ses porte-parole qu'elles entendent mandater dans cette discussion.

Dès lors, vous sentez parfaitement que si la Chambre ne se décide à mettre un peu d'ordre dans ses travaux, ou bien elle instituera ce débat dans le chaos et l'on viendra soulever ici la plupart des questions visées dans des interpellations déposées sur le bureau de la Chambre, ce qui ne contribuera pas à augmenter le prestige du régime, ou bien nous perdrons notre temps, puisque une manifestation de confiance dans le gouvernement ne semble pas devoir être sollicitée par le gouvernement, vu qu'il n'y a qu'un changement de personnes dans ce gouvernement et non pas un remaniement de programme.

Dès lors, messieurs, comme le temps est tout de même le meilleur conseiller, je propose à la Chambre, si les autres fractions parlementaires de cette assemblée acceptent la suggestion, de suspendre ses travaux pendant un quart d'heure ou une demi-heure pour permettre aux groupes de se concerter. (Exclamations à droite.) Car il convient d'ouvrir un débat qui ait un peu d'ordre, de clarté et de méthode.

Messieurs, il est tout de même inconcevable qu'on ne veuille pas comprendre que dans un débat comme celui-ci, amorcé par des déclarations gouvernementales, il importe que chacun des groupes ici présents dise tout ce qu'il a à dire et qu'il fasse sur lui-même un effort de discipline pour faire face aux grands devoirs qui lui sont demandés pour demain.

Quand tout à l'heure des députés ont invoqué la crise et les nécessités économiques de certaines classes de notre population, ne vous êtes-vous pas rendu compte que tous ces problèmes ne peuvent être évoqués dans une discussion improvisée?

Je suis tout de même d'avis que lorsque tout à l'heure vous avez applaudi la péroraison du premier ministre, disant : « Allez travailler », c'est au travail que vous voulez réserver votre temps, et non aux bavardages ou à des gestes qui manquent de courtoisie et de clarté.

M. Hymans. — Travaillons et ne suspendons pas la séance. On vous demande de travailler et vous proposez de nous séparer! (Rires.)

M. le président. — Neuf orateurs se sont fait inscrire : MM. Hubin, Carton de Wiart, Dijon, Max, Van Glabbeke, Daye, Motteux, Tollenaere et Relecom.

M. Fischer. — Il n'y a qu'un seul socialiste d'inscrit.

M. le président. — Vous avez entendu la proposition de M. Fischer.

M. Fischer. — Au nom du groupe socialiste.

M. le président. — L'honorable membre propose une suspension de séance pour permettre au groupe socialiste de se concerter. Je vais consulter la Chambre.

La parole est à M. Van Cauwelaert.

De heer Van Cauwelaert. — Mevrouwen, mijne heeren, de heer eerste-minister heeft ons bij het begin van zijn redevoering gewaarschuwd dat hij niet wilde een nieuw programma ontwikkelen, maar alleen een inleiding geven voor het hernemen van onze normale werkzaamheden. In die voorwaarden schijnt het mij overbodig dat de Kamer thans haar werkzaamheden zou schorsen om overleg te plegen, overleg dat, naar mijn oordeel, zonder voorwerp is. Ik meen dat de leden die zich bij deze bespreking hebben laten inschrijven, voldoende bekend zijn met de gemoedsgesteltenissen van hun vrienden om te spreken in den geest van de groepeeringswaartoe zij behooren. Ik stel dus niet alleen voor onze werkzaamheden niet te schorsen en bij het debat te blijven, maar ook dat het debat vandaag nog zou worden geëindigd, opdat wij van morgen af, onze normale werkzaamheden zouden kunnen hernemen. (Zeer well op talrijke banken.)

M. le président. — Vous avez entendu M. Van Cauwelaert, qui nous propose d'abord de continuer l'examen de la déclaration ministérielle et, ensuite, de terminer le débat aujourd'hui.

La Chambre est-elle d'accord? (Où! où! de toutes parts.) Je vous propose alors d'entendre les orateurs en alternant l'ordre des groupes. Le premier orateur inscrit est M. Hubin, qui parlera au nom du groupe socialiste. Je vous propose d'entendre successivement un membre de la majorité et un membre de la minorité.

Je répète que les orateurs inscrits sont MM. Hubin, Carton de Wiart, Dijon, Max, Van Glabbeke, Daye, Motteux, Tollenaere et Relecom.

Het woord is aan den heer Van Cauwelaert.

De heer Van Cauwelaert. — Omtrent uw voorstel de sprekebeurten te alterneeren zooals het u daar gezegd hebt, mijnheer de voorzitter, ben ik van oordeel dat het beter zou betamen dat aan de leden behorende tot de meerderheidspartijen het eerst de gelegenheid zou moeten gegeven worden om hun verklaringen af te leggen. Daarna zou het de beurt zijn van de leden van de oppositiepartijen. Een alterneering — wij weten dat er zoo gemakkelijk incidenten kunnen oprijzen — zou ons het gevaar kunnen doen loopen dat het debat geen normale ontwikkeling zou krijgen.

M. Max. — Ne serait-il pas préférable de renoncer à toute discussion? (Interruptions.)

M. le président. — La parole est à M. Hubin.

M. Hubin. — Permettez-moi d'appuyer la proposition qu'a faite tantôt à la tribune notre ami Fischer.

Je constate que je suis en fait le seul inscrit du groupe socialiste. M. le président vient de dire qu'il donnera la parole alternativement à un membre de la majorité et à un membre de la minorité. Je ne sais lesquels. Je demande précisément que le groupe socialiste puisse se réunir. Je demande que la Chambre fasse cela par délicatesse. C'est que, précisément, je ne suis pas de la majorité, du moins de la façon dont on l'a entendu jusqu'aujourd'hui. (Bruit de conversations particulières.)

M. le président. — Dans ces conditions, je propose de donner la parole à M. Carton de Wiart pendant que le groupe socialiste sera réuni.

Het woord is aan den heer Elias.

De heer Elias. — Mijnheer de voorzitter, ik zou nog gaarne vernemen, vooraleer het woord gegeven wordt aan de ingeschreven leden, of de volgorde door u voorgesteld zal worden bewaard. Ik geloof dat het bureau van de Kamer beslist had te alterneeren.

De heer Van Glabbeke. — Neen, ik vraag het woord.

De heer Elias. — Ik zou aandringen opdat het aldus zou gebeuren. Het valt maar al te dikwijls voor dat de leden van de minderheid op het einde moeten spreken. Ik vraag — en met nadruk — dat de alterneering zou geschieden.

M. Daye. — Monsieur le président, comme membre du comité pour le travail parlementaire, je me permets de vous rappeler que l'alternance avait été proposée par vous et décidée.

M. Van Glabbeke. — Je me rallie aux paroles de M. Van Cauwelaert.

En réalité, il n'y a pas eu de décision de la part du bureau de faire alterner les discours; il y a eu une proposition qui a rencontré une résistance sérieuse sur les bancs de la Chambre.

M. Van Hoeck. — Mais le président peut alterner; le règlement lui donne ce droit.

M. le président. — Attendez un instant.

M. Relecom. — Ce n'est pas mon avis. J'attends depuis longtemps.

M. le président. — Je vous propose d'alterner. L'article 18 de notre règlement me permet d'en décider ainsi. Nous perdons maintenant du temps à discuter la question et la discussion elle-même ne durera pas longtemps. Je demande aux orateurs de limiter leurs observations. Dans ces conditions, je demande à un membre de la majorité de prendre la parole.

M. Relecom. — Y a-t-il une majorité seulement? (Rires.) On ne s'en est pas rendu compte pendant le discours du premier ministre.

M. le président. — M. Dijon est-il prêt?

M. Dijon. — Je ne suis pas mandaté par mon parti, mais je suis prêt à parler en nom personnel.

M. le président. — La parole est à M. Dijon.

M. Dijon. — Mesdames et messieurs, il ne vous faudra pas longtemps pour vous rendre compte que je ne parle pas au nom de la majorité, mais en nom personnel.

Depuis que j'ai eu l'honneur d'entrer dans cette assemblée, j'ai déjà entendu un certain nombre de déclarations ministérielles.

Si je ne craignais d'employer un lieu commun, je dirais : elles se ressemblent toutes.

Cependant, il faut reconnaître qu'aujourd'hui pas plus qu'hier, nous n'y voyons autre chose que de belles phrases et non la ferme volonté de réprimer les abus de toutes sortes dont se plaint le pays, particulièrement dans la direction financière des affaires publiques.

Or, nous courons à l'abîme.

Les précédents gouvernements, en vue de réaliser leurs promesses, ont nommé une nouvelle catégorie de hauts fonctionnaires : MM. les commissaires royaux.

Il y en eut de régionaux, d'autres avaient pour mission d'étudier spécialement une question économique ou fiscale, ou sociale ou politique.

Qu'en est-il résulté?

D'abord — cela ne manque jamais, — la dépense qu'entraînait nécessairement leur travail...; puis, de beaux, de copieux rapports.

Théorie, que tout cela! De pratique, point.

Ah! pardon! On a extrait d'un rapport sur le statut des fonctionnaires un point d'allure quelque peu soviétique et, pour le mettre en pratique, on a procédé à des élections.

Tout le reste de ces travaux savants, visant la réforme de l'Etat, la réforme fiscale, la création d'une cour de contentieux administratif, etc., etc., reste enfoui dans les cartons des ministères et n'a donné lieu à aucune des mesures si nécessaires cependant et si impatiemment attendues par le pays.

Mais j'en viens à la question financière, qui est prédominante. L'an dernier, quand il fut avéré que l'équilibre du budget était totalement compromis, on nous proposa une formule nouvelle : on allait jumeler les budgets de 1938 et 1939, et les économies que l'on ne pouvait faire en 1938 on les ferait en 1939, et doublement.

Le bon billet!

Demain, on raserait gratis!

Et combien de collègues crédules ont eu foi en ce jumelage!

Dieu merci, je restai sceptique, je ne mordis pas à l'hameçon. Combien je m'en félicite aujourd'hui!

Je sais que l'honnête et compétent ci-devant ministre des finances, M. Max-Léo Gérard, fit l'impossible pour réaliser cette promesse.

Devant l'irréductible opposition aux réductions de dépenses de certains de ses collègues, il en a été réduit, abandonnant ce fameux jumelage, à présenter pour 1939 un budget annuel apparemment en équilibre.

Et encore, pour y parvenir, devait-il escompter les rentrées d'une loi sociale sur l'assurance-chômage obligatoire, dont l'étude était si superficielle qu'elle dut être abandonnée en cours de route!

Elle fut remplacée au pied levé par une loi provisoire, dont le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'elle est un impôt déguisé, destiné à essayer de conserver le budget en équilibre.

M. Max-Léo Gérard a quitté le gouvernement et un ministre sympathique et courageux (car il faut l'être pour accepter, comme il le fit, cette succession dans la conjoncture actuelle), un ministre compétent le remplace; mais il n'est ni le magicien heureux détenteur de la pierre philosophale, ni le dompteur capable de refréner les instincts voraces de certains de ses collègues mégalomanes et dépensiers. Ses efforts réussirent tout au plus à éviter un effondrement trop rapide de notre situation monétaire.

La machine gouvernementale va donc continuer à tourner, sans qu'une orientation nouvelle soit donnée à sa marche. D'économies drastiques, il n'est pas question.

Aussi ne faut-il pas être grand prophète pour prédire que l'année ne se passera pas sans que le gouvernement soit acculé soit à nous demander de nouveaux impôts, soit à modifier, une fois encore, la valeur de notre monnaie.

Ces mesures ne sont d'ailleurs pas pour effrayer certains membres du gouvernement.

Les principes socialistes s'accrochent très bien de toute attaque contre le capital.

Pour réaliser le programme marxiste, il est plus aisé de se servir du fisc que de recourir à une révolution, dont le résultat est toujours aléatoire.

Par le moyen des impôts accumulés ou par des dévaluations successives, on énerve l'épargne et l'on atteint tout aussi bien le capital.

Que l'extrême gauche s'efforce d'appliquer ainsi son programme, je le comprends, je l'admets, mais je me refuse à y prêter la main, et je ne puis comprendre que la majorité non marxiste de cette assemblée se prête, inconsciemment semble-t-il, à ce jeu de dupes.

Le pays ne comprend pas notre façon d'agir et, par sa presse notamment, il nous met en garde contre la réaction du grand public envers nos agissements.

Le régime parlementaire lui-même est atteint par notre laisser-aller et, par notre manque d'énergie, il est à craindre qu'un jour le pays n'en arrive à le modifier.

Prenez garde, sincères démocrates, d'être vous-mêmes les artisans de la fin de ce régime que vous semblez défendre.

Un jour viendra peut-être où vous reconnaîtrez, trop tard, que, mieux que vous, je défendais nos libertés constitutionnelles et démocratiques. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

M. le président. — La parole est à M. Max.

M. Max (à la tribune). — Mesdames, messieurs, au cours des négociations auquel a donné lieu le remaniement du cabinet et dans un moment où la situation paraissait désespérée, les journalistes qui encombraient l'antichambre du premier ministre se sont étonnés de ma persistance à demeurer optimiste. J'ai répondu qu'il faut l'être quand on a affaire à un manœuvrier aussi habile que M. Paul-Henri Spaak. Ce propos a été quelque peu railé et l'on a voulu y voir la boutade d'un pince-sans-rire.

Les événements devaient me donner raison.

Je félicite M. Spaak de son adresse, de sa chance et de son succès. Il a fait du beau sport, et ceci est d'un heureux augure pour un avenir qui s'avère encore plein de difficultés et d'embûches.

Dans le replâtrage qui vient de s'opérer, tout n'est pas parfait, mais le bon l'emporte sur le moins bon.

Parmi les choses que j'approuve pleinement, il en est une que j'avais d'ailleurs suggérée et que je ne puis donc que juger excellente : c'est la décision prise de débarrasser les fonctions du premier ministre de la gestion directe d'un département. Il est devenu matériellement impossible pour l'homme qui préside à la politique du pays et à la marche générale des affaires gouvernementales de veiller en même temps à tous les détails du fonctionnement de l'une des grandes administrations de l'Etat. La plus merveilleuse promptitude de jugement, la plus étonnante facilité de travail n'empêchent pas que certaines tâches exigent du temps et qu'il y a des besognes qui souffrent d'être bâclées trop rapidement et sans réflexion suffisante. Le premier ministre a eu raison de ne pas garder en ses propres mains le portefeuille des affaires étrangères, même réduit, comme il y avait songé, par l'attribution du commerce extérieur à un autre ministre. J'ai déjà eu l'occasion de signaler les inconvénients qu'à mes yeux aurait présenté ce démembrement, cette disjonction de deux ordres d'activité qui, dans le domaine de nos relations extérieures, sont étroitement liés et ne pourraient, en fait, être séparés l'un de l'autre. A cet égard, je partage sans réserve l'avis autorisé de mon éminent ami M. Hymans et le point de vue qu'à son tour M. Victor de Laveleye a justifié par d'irréfutables arguments dans un article récemment publié.

Renonçant à diviser le portefeuille des affaires étrangères et renonçant aussi à en rester personnellement le détenteur, M. Spaak a été particulièrement bien inspiré en le confiant à M. Paul-Émile Janson.

Il ne suffit pas de dire que celui-ci apporte au cabinet remanié un renouveau de prestige, l'autorité qui s'attache à un homme dans lequel nous reconnaissons l'un de ceux honorant le plus le parlement et le pays. (*Très bien! sur de nombreux bancs.*)

Je ne vais pas lui infliger le panégyrique que méritent son talent, son caractère, sa tolérance, sa droiture, la lucidité de sa pensée et

de son jugement, mais je soulignerai la signification qui s'attache au choix de sa personne pour la charge si importante dont il devient le titulaire. Nous savons qu'avec lui ne cessera pas d'être une réalité la parole royale que notre politique d'indépendance n'est pas une politique d'effacement et d'isolement et qu'elle ne doit désavouer ni le souvenir d'un passé récent, ni celui d'épreuves courageusement supportées en commun. (*Très bien! sur divers bancs.*)

De heer Romée. — Is dat de aankondiging van een terugkeer naar het verleden?

De heer Ballet. — De heer Janson is de man van het Fransch-Belgisch-Militair Akkoord!

M. Max. — La Belgique ne peut pas s'enfermer dans une neutralité systématique et sans-fierté. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*)

Elle n'entend pas renoncer aux sympathies, aux amitiés qui la lient à ses alliés de la guerre. Elle reste fidèle à la solidarité unissant entre elles toutes les nations qu'anime un même idéal. (*Très bien! sur les mêmes bancs.*)

Le jour où un conflit mettra en péril le sort des démocraties libérales de l'Occident de l'Europe, nous aurons à décider, en pleine liberté et en pleine indépendance, l'attitude et le rôle que nous dicterait le souci de notre avenir, de notre dignité et de nos intérêts. (*Très bien! sur les mêmes bancs.*)

Pour la mise en œuvre d'une politique ainsi comprise, la personnalité de M. Janson nous rassure et nous inspire confiance.

Si dès le début des pourparlers relatifs au remaniement du cabinet, les négociateurs libéraux ont mentionné le portefeuille des affaires étrangères parmi ceux qui les intéressaient spécialement, j'ai à peine besoin de dire qu'en tout premier ordre ils ont insisté sur l'importance qu'ils attachaient au ministère de l'instruction publique.

Le parti libéral n'a jamais cessé d'avoir à cœur la cause de l'enseignement. Tout ce qui touche à ce domaine a toujours fixé son attention. Nous tenons à rendre à M. Dierckx ce témoignage que, dans l'accomplissement de la délicate et lourde tâche qu'il avait acceptée, à son corps défendant, il a pleinement répondu à notre attente et à nos aspirations.

L'honorable M. Dierckx a fait, avec tact...

M. Romée. — Ce tact, il l'a démontré samedi passé dans son discours à l'académie flamande.

M. Max. — Il l'a en effet démontré, et je souhaite qu'à votre tour vous donniez des preuves analogues de mesure et de doigté. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*)

M. Dierckx, animé d'une préoccupation vraiment nationale, a été un excellent et très loyal et consciencieux ministre de l'instruction publique. Nous nous réjouissons d'avoir obtenu que lui fût conservée la fonction dont il s'est montré digne.

On a dit que nous avions revendiqué le portefeuille de la justice, en opposant notre prétention à celle de la droite. Ce n'est pas exact et je tiens à remettre les choses au point.

L'un des objectifs de l'honorable M. Spaak était — il vient de le répéter, il y a quelques instants encore — de restituer au parti libéral sa légitime influence. Nous avons demandé : 1° l'instruction publique; 2° que nous fût attribué l'un des portefeuilles suivants : justice, intérieur, affaires économiques ou affaires étrangères, la discussion restant ouverte sur la désignation d'un troisième portefeuille.

M. Ballet. — C'est trop peu! Il y a plus de ministrables sur les bancs libéraux.

M. Max. — Dans le choix des personnes, nous n'avions pas à nous immiscer. Ce n'est un mystère pour aucun d'entre nous que M. Spaak a offert la justice à M. Gillon. Celui-ci, qui n'avait rien sollicité, a spontanément dégagé M. Spaak de toute obligation envers lui, dès qu'il est apparu que ce geste de désintéressement pouvait faciliter la solution de la crise. L'acte élégant de M. Gillon lui fait honneur et accroît l'estime dont il est à juste titre entouré. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*)

Cela dit, personne ne s'étonnera de m'entendre exprimer la vive satisfaction du groupe libéral de la Chambre de voir prendre place au banc du gouvernement notre sympathique collègue M. Jennissen, qui n'est pas seulement un remarquable orateur, mais qui plus d'une fois a, dans son action parlementaire, fait preuve de clairvoyance et de perspicacité. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*)

M. Hossey. — Et qui est Wallon!

M. Max. — J'aime à lui dire toutes les espérances que nous plaçons en lui.

Voilà donc le ministère reconstitué. Il faut s'en réjouir, car la dissolution qu'on avait, paraît-il, souhaitée dans certains milieux, aurait inutilement infligé au pays une période stérile d'agitation. Au lendemain de la consultation électorale, on se serait retrouvé devant la même situation, devant les mêmes difficultés, aucun parti ne pouvant se bercer de l'illusion de conquérir dans la Chambre la majorité absolue.

Le vrai devoir dans les circonstances actuelles est d'essayer de maintenir la plus étroite union entre toutes les forces nationales. C'est pénétré de ce devoir que les groupes libéraux de la Chambre et du Sénat ont proclamé leur souci de placer au-dessus de toutes autres considérations la réalisation d'un programme gouvernemental, de nature à assurer l'ordre financier et à favoriser la rénovation de notre vie économique.

Ce double but, nous ne pourrions l'atteindre qu'en agissant avec prudence, en assouplissant les réformes sociales et en les adaptant aux nécessités de l'heure. Puissent nos gouvernants réaliser la grande tâche qui s'offre à leur patriotisme. Souhaitons-leur à cet effet, dans l'intérêt du pays, une existence paisible et féconde. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. — La parole est à M. Daye.

M. Daye (à la tribune). — Ah! messieurs, que les temps sont changés depuis les jours de mai 1938 où M. Spaak a formé — souvenez-vous-en — un ministère en quarante heures! Il avait mérité l'admiration du pays, sinon celle du parlement. C'était l'époque où il s'élevait avec éloquence et énergie, en une formule que j'aime beaucoup, contre le « mauvais jeu des clubs et des couloirs »; c'était l'époque aussi où il a réduit notablement le nombre des portefeuilles ministériels. Et tout le monde de l'admirer et de rendre hommage à son courage. Que les temps sont changés, n'est-ce pas!

Nous venons de voir, pendant des semaines et des semaines, se dérouler le « mauvais jeu des clubs et des couloirs ». Nous venons de voir le nombre des portefeuilles augmenter dans une sérieuse proportion. Et cela pour arriver à quel résultat? Former un ministère dont on pourra difficilement dire, me semble-t-il, que c'est un groupement des compétences. Il y a un médecin dans ce ministère, je le connais, c'est un bon médecin, il m'a soigné un jour; on l'a mis aux affaires économiques, mais on a mis un avocat à la santé publique. (Hilarité.)

Il y a un noble dans ce ministère, un vrai noble appartenant à la plus haute aristocratie belge. Où l'a-t-on mis? A la tête des classes moyennes, c'est-à-dire qu'on l'a chargé de s'occuper des intérêts de la petite bourgeoisie.

Je reconnais qu'il y a un juriste éminent à la tête du département de la justice, mais c'est peut-être par inadvertance. (Rires.)

Je me réjouis, d'autre part, de voir la mine apaisée et souriante de M. Jennissen. Nous nous souvenons de l'énerverment qu'il manifestait, il y a quelques semaines, et combien il était agressif à l'égard du gouvernement Spaak. (Nouveaux rires.) Il est aujourd'hui calme et de figure reposée. Nous ne pouvons que l'en féliciter.

Et enfin disons que nous nous réjouissons de voir M. Paul-Emile Janson dans le ministère.

Nous n'avons pas l'âme assez noire pour souhaiter un gros incident diplomatique, mais enfin nous nous réjouissons à la pensée que peut-être un jour il se produira quelque événement à la faveur duquel nous entendrons à nouveau M. Janson nous développer ces magnifiques plaidoiries qui laissaient la Chambre sous le charme et remplissaient les tribunes publiques de cette salle encore plus qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Et puisque j'aborde la question de la politique étrangère, je répéterai avec quelques nuances ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire ici-même : que c'est peut-être la seule partie du programme gouvernemental de M. Spaak, première manière, que nous puissions approuver. Nous avons souscrit entièrement à la politique d'indépendance, bien que, aujourd'hui, je me pose à moi-même une question avec angoisse : Pourrions-nous indéfiniment poursuivre cette politique d'indépendance? Il y a, en effet, des contingences politiques et surtout économiques qui menacent nos possibilités de neutralisme.

Je crois qu'il n'est pas mauvais d'attirer dès aujourd'hui l'attention sur un pareil danger.

Nous nous réjouissons, mes amis et moi-même, de voir que l'on ait enfin envoyé un agent belge à Burgos. Nous le réclamions depuis deux ans. Nous avons obtenu satisfaction. Il y a d'autres choses que nous réclamerons et, avec le temps, nous obtiendrons également satisfaction. (Très bien! sur les bancs rexistes.)

Je ne sais pas, messieurs, si vous avez observé avec quelque subtilité c'est, en dernière analyse, réglée cette question de Burgos.

Souvenez-vous qu'un jour on a dit : Il faut envoyer à Burgos « un agent chargé spécialement des négociations économiques et commerciales ». Mais cela n'a pas marché et, le lendemain, on a proposé d'envoyer « un agent chargé des relations spécialement économiques et commerciales », et alors tout s'est arrangé : il a suffi de changer l'adverbe « spécialement » de place pour que l'on tombe d'accord. Que voilà de la grande diplomatie!

La seule chose que je déplore, c'est qu'à la suite de ces longues tergiversations l'effet moral que nous pouvions espérer de cette reconnaissance est évidemment très diminué auprès du général Franco et des autorités de l'Espagne nationale.

Je regrette également, puisque j'en suis à traiter cette question, le discours que M. le ministre des affaires étrangères a prononcé récemment à Genève, discours à propos duquel beaucoup ont eu

l'impression que M. Spaak ne l'avait prononcé que pour calmer son ami politique M. Rolin. Il est arrivé au résultat espéré. Je puis me déclarer heureux de constater que la presse internationale, qui ne doit pas avoir autant de raisons d'attacher de l'importance aux discours de M. Spaak que jadis d'en attacher à ceux que prononçait M. van Zeeland, je suis heureux, dis-je, que la presse internationale ait fait à peu près le silence sur cette intervention à Genève. Tant mieux pour la Belgique.

M. Hoesey. — Vous avez lu les journaux italiens et allemands.

M. Daye. — Mais puisque M. Spaak est revenu tout à l'heure sur son programme élaboré lors des journées de mai 1938, programme repris dans son discours du 6 décembre de la même année, je dois bien constater une carence complète dans les réalisations.

Qu'a-t-on fait des suggestions et des réformes proposées par les commissaires royaux? A peu près rien, et en ceci je pense que M. Spaak sera d'accord avec moi. On a opposé une certaine force d'inertie à plusieurs de ces commissaires, au point que certains des plus éminents, comme M. le comte van der Burch et M. Camu, ont menacé de s'en aller si l'on ne donnait pas suite à leurs propositions.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez attribué l'arrêt des réformes administratives aux oppositions des fonctionnaires, qui doivent être bien puissants pour pouvoir ainsi user de leur influence.

Laissez-moi vous dire, monsieur Spaak, que c'est surtout parce qu'on ne se décide pas qu'il règne une grande inquiétude dans le corps des fonctionnaires. Ceux-ci ne savent pas où l'on va, et ils manifestent constamment des marques d'inquiétude. Ces fonctionnaires sont également découragés par cette création continuelle d'offices, de commissions diverses, fourrés de compétences. Or, on sait, par un retentissant exemple de ces jours-ci, ce que valent certaines de ces pseudo-compétences.

Puis-je, à ce propos, vous demander, monsieur le premier ministre, le nombre de fonctionnaires permanents et temporaires qui régissent la question du chômage? Pourriez-vous me dire également le montant total de leurs rémunérations?

Nous avons l'impression qu'on doit trouver, là aussi, une terrible inflation. En Hollande, par exemple, où le chômage est, je crois, plus important que chez nous, toutes proportions gardées, le gouvernement a réglé la question par la création d'une direction dans le ministère des affaires sociales : celle de l'« occupation donnée aux sans-travail ». Cette appellation est en tout cas beaucoup plus juste et plus réconfortante que celle de « chômage ».

Quoi qu'il en soit, il y a chez nous des centaines de mille chômeurs, et il semble bien que leur nombre ne fait que croître.

Monsieur le premier ministre, vous ne nous avez pas dit non plus si vous maintenez exactement le dépôt du projet de loi sur l'alcool, déposé par M. Pholien, lequel nous paraît avoir quitté l'équipe gouvernementale dans des conditions assez mystérieuses.

D'autre part, — et je n'ai pas peur d'aborder ce sujet, — vous ne nous avez rien appris concernant les modifications du régime de la presse. Craignez-vous qu'on n'évoque à ce propos les scandaleux incidents qui se sont déroulés il y a peu de temps? Messieurs, je fais en ce moment allusion à l'arrestation de M. Lebrun, au sujet de laquelle une demande d'interpellation a été déposée.

Enfin, je ne parlerai pas de l'engagement que vous avez pris, monsieur le premier ministre, de faire voter le budget en équilibre avant le 31 décembre dernier, ni de vos intentions de restaurer les prérogatives de l'exécutif!

Je ne vois pas ce que, dans ces dernières semaines, vous avez fait pour les restaurer, bien au contraire! Je ne vois pas non plus ce que vous avez entrepris pour vous livrer à la chasse annoncée par vous aux cumuls et aux abus.

Vous nous avez donné des promesses, — tout à l'heure encore, — mais depuis les huit mois que vous possédez le pouvoir, quelles sont vos réformes dans ce sens, ou tout au moins vos tentatives de réformes?

Quelle solution apportez-vous ou proposez-vous au problème linguistique dans son ensemble? Il est fort beau de créer des académies et de les inaugurer, en transformant d'ailleurs le centre de Bruxelles en une sorte de place assiégée; mais enfin, je crois qu'il ne s'agit pas là d'une réforme d'ensemble et qui puisse, d'un point de vue tout à fait supérieur, si je puis dire, offrir des solutions à ce problème dont nous sommes empoisonnés depuis longtemps, et dont il est inutile de souligner encore l'importance pour notre pays.

Qu'avez-vous fait, d'autre part, pour la protection du commerce et de la petite industrie contre les étrangers qui arrivent chez nous sans cesse plus nombreux et plus envahissants?

M. Duyaburg. — Augmenté les contributions.

M. Daye. — Je ne vois pas ce que vous pourriez me répondre à toutes ces questions. Vous prononcerez sans doute des phrases éloquentes, mais ce que nous voudrions, ce sont des faits que vous pourriez apporter à l'actif de votre gestion ministérielle.

Si je regarde cet actif, que vois-je? Uniquement, ou presque uniquement, — soyons justes, parce que vous avez sans doute de la bonne volonté, — que vois-je? Surtout des impôts nouveaux : rétablissement de la taxe de crise, augmentation de la taxe sur la radio, relèvement de la taxe postale, impôt sur le tabac, impôt sur la bière, impôt sur les eaux minérales, impôt sur l'essence, impôt pour couvrir les frais du pied de paix renforcé, relèvement des tarifs de chemin de fer, impôt spécial sur les employeurs, taxe sur les licences d'importation, etc.

Enfin, nous aurions bien voulu aussi que vous nous disiez quelques mots sur ces ébouriffants dépassements de crédit qu'un membre de votre cabinet, M. Janssen, a signalé dans un récent discours au Sénat, par lequel nous avons appris que la jonction Nord-Midi allait coûter 1 milliard au lieu de 400 millions, les facultés techniques du Hainaut 120 millions au lieu de 60, le musée d'histoire naturelle 120 millions au lieu de 60, et vous vous imaginez ce que c'est, messieurs, 120 millions, à notre époque, pour abriter des colibris ou des squelettes d'animaux! Enfin, le canal de Nimy à Antoing coûtera 1/2 milliard au lieu de 120 millions!

Vous imaginez-vous une société privée qui serait gérée de cette manière? Elle courrait rapidement à la faillite; car, vraiment, il n'y a pas d'autre mot.

Je sais, monsieur le premier ministre, que, le 6 décembre encore, vous nous avez fait des promesses, notamment de vous occuper des habitations à bon marché, de l'outillage du réseau téléphonique, de la défense active et passive du pays, pour laquelle d'ailleurs nous vous avons, à la quasi-unanimité, accordé les crédits que vous demandiez. De vous occuper de la bibliothèque Albertine, de l'électrification des chemins de fer, de l'assurance-chômage obligatoire, qui a déjà été annoncée par M. van Zeeland, par M. Janson et par vous-même lors de la constitution de votre premier ministère...

Enfin, vous avez promis de vous appliquer à l'organisation professionnelle, alors que, en vérité, depuis quatre ans déjà, vos prédécesseurs ont pris des engagements semblables. A ces promesses anciennes vous venez d'en ajouter d'autres, auxquelles, il faut le dire, nous n'accordons plus beaucoup de crédit.

En outre, monsieur le premier ministre, et jusqu'à preuve du contraire, bien que vous ayez essayé tout à l'heure de vous abriter derrière l'excellent rapport que M. Barnich a fait au Sénat, nous maintenons que vous n'avez pas de politique économique et que vous n'avez pas non plus de politique financière. Je ne doute pas des excellentes intentions de M. Barnich, mais je sais qu'il est grand temps d'entreprendre quelque chose. Souvenons-nous donc qu'en un an nous venons d'user trois ministres des affaires économiques : M. Van Isacker, M. De Smet, M. Heymans, et nous en sommes maintenant au quatrième, à M. Barnich, à qui nous souhaitons, mais sans beaucoup d'illusion, la longue vie ministérielle qui seule pourrait lui permettre de tenter certaines réformes sinon de les mener jusqu'au bout. D'ailleurs, mesdames, messieurs, la politique économique et la politique financière se tiennent étroitement. Si vous n'avez pas l'une, monsieur le premier ministre, vous n'avez pas l'autre. Nous avons assisté, en novembre dernier, à un spectacle incroyable. A la suite des violentes critiques développées par M. de Man devant le parti ouvrier belge sur les deux carences de la politique financière et de la politique économique du gouvernement, à la suite de ces critiques de M. de Man, dis-je, M. Spaak s'est prononcé d'une façon très nette et a défendu M. Max-Léo Gérard, son ministre des finances, qui, comme on le sait, était un partisan résolu du libéralisme économique. Quelques semaines après, un autre ministre, M. Heymans, déposa un projet de réglementation économique inspiré nettement du dirigisme et de l'interventionnisme. Une toute autre politique donc. Là-dessus, M. Dierckx, aussi membre du cabinet, a critiqué à la Fédération libérale de Bruxelles le projet en question, mais l'a, paraît-il, approuvé en conseil de cabinet. Sur ce, M. Max-Léo Gérard juge bon de faire au parlement un discours en faveur du libéralisme économique. M. Spaak, qui avait défendu avec énergie son ministre des finances contre M. Dierckx, le laisse, à ce moment, tomber et déclare qu'il n'est plus d'accord. M. Max-Léo Gérard s'en va le soir même et l'on publie un communiqué contenant une profession de foi interventionniste de la part du gouvernement. Et voilà que le lendemain on nous présente M. Janssen, qui, lui, affirme qu'il est cent pour cent d'accord avec le ministre des finances qui vient de prendre sa retraite! Il faut l'avouer, messieurs, il n'y a plus rien à y comprendre et nous ne savons pas, monsieur le premier ministre, pour qui vous êtes ou contre qui vous êtes. Êtes-vous pour l'interventionnisme ou pour le libéralisme économique? Ou bien encore êtes-vous pour une autre formule plus sympathique, qui serait, par exemple, le corporatisme? Vous avez parlé en décembre dernier de « discipline encouragée ». J'avoue que cela me paraît très vague et je crains bien que ce ne soit un charmant euphémisme pour dire : indécision et balancement. Nous serions très heureux d'avoir des précisions à ce sujet. Des précisions, mais je sais que vous n'en donnerez pas; vous ne ferez rien, permettez-moi de vous le dire.

M. Spaak, premier ministre. — Je vous en prie!

M. Daye. — Vous ne ferez rien, parce que vous ne pouvez rien faire, et vous ne pouvez rien faire parce que le tripartisme vous empêchera de faire quelque chose.

M. Elias. — Il fera des promesses.

M. Daye. — M. Jules Destrée, qui avait l'esprit extrêmement fin, a dit un jour que le tripartisme était une assurance mutuelle des grands partis contre la critique. Cela est profondément vrai, mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'il est impossible, dans une tripartite, de concilier toutes les opinions sur un programme de grandes réformes.

Un gouvernement comme celui d'aujourd'hui compte des catholiques conservateurs, des démocrates chrétiens, des socialistes nationalistes, des socialistes marxistes, des libéraux, d'autres tendances probablement encore. Comment voulez-vous mettre tous ces gens d'accord sur un programme et comment pourriez-vous le réaliser?

M. Truffaut. — En mettant Degrelle au pouvoir!

M. Daye. — D'autre part, s'il n'y avait pas de tripartisme, il y aurait moins de scandales et plus d'action gouvernementale.

M. Truffaut. — On va appeler M. Degrelle. (*Colloques entre socialistes et rexistes.*)

M. Daye. — Je comprends très bien que, dans certains moments de crise, on fasse appel à une sorte d'union nationale. Cela est parfaitement légitime, mais il faut bien constater que ce système, lorsqu'il se prolonge, rend toute entreprise gouvernementale à peu près impossible.

Et je répète ce que je crois avoir déjà dit une fois à cette tribune : c'est qu'en réalité le seul système possible dans un parlement, puisque le parlement continue toujours à fonctionner selon ses formes anciennes, c'est un système rotatif dans le genre de celui pratiqué en Angleterre...

M. W. Janssens. — Il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. Daye. — ... c'est-à-dire alternance des partis au pouvoir et non pas un groupement complètement hétérogène.

M. Truffaut. — Il faudrait supprimer la proportionnelle.

M. Daye. — M. Truffaut le dit très justement, la première chose à faire serait de supprimer la représentation proportionnelle.

Voilà une réforme du régime qu'on vous propose et qui, peut-être, pourrait être heureusement discutée ici!

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, monsieur le premier ministre, de la déception et de la lassitude du pays qui vous avait fait confiance. Vous avez joui, pendant votre premier ministère, d'un entraînement sentimental, si je puis dire, tout à fait remarquable, dans l'ensemble de la nation. Mais il faut bien constater que cet entraînement sentimental a complètement disparu, et l'expérience nous prouve — souvenez-vous du ministère van Zeeland — qu'un ministère deuxième manière est toujours plus malheureux qu'un ministère première manière, qui avait à son crédit la bienveillance et aussi les espérances qu'on mettait en lui.

Dans la seconde formule, ces espérances sont déçues et les déceptions pèsent lourdement sur le ministère. Le public est extrêmement lassé. L'opinion publique ne réagit même plus, et c'est un indice regrettable que cette indifférence complète du peuple vis-à-vis de tout ce qui se passe dans les sphères politiques.

Dites-vous bien, monsieur le premier ministre, que le public est contre ce qu'on a appelé la politique à la petite semaine et ce qu'on peut appeler aujourd'hui la politique à la petite journée! Le public est fatigué des promesses non tenues.

M. Spaak, premier ministre. — Dites plutôt ce qu'il faut faire.

M. Daye. — Il est fatigué du balancement d'une politique à l'autre. Il demande autre chose que de la fermeté purement verbale. Il en a assez de la mégalomanie expérimentale. Il désire — vous l'avez dit vous-même — un gouvernement qui gouverne.

Nous vous demandons de gouverner. Nous savons que vous possédez un grand sens national. Nous sommes d'accord là-dessus. Mais il faut y ajouter — permettez-moi de vous le dire — du caractère et de l'énergie. C'est très bien de faire des discours émouvants, et je vous ai dit ici même, au mois de décembre, que vous aviez prononcé un discours d'homme d'Etat. Ce n'est cependant pas suffisant; il faut aussi accomplir des actions d'homme d'Etat.

M. Spaak, premier ministre. — Je suis d'accord.

M. Daye. — J'en suis heureux.

Dans un autre pays, monsieur le premier ministre, on a beaucoup reproché, il y a quelques mois, à un président du conseil, d'être un velléitaire. On le lui a tellement reproché qu'il s'est senti piqué, qu'il a cessé d'être un velléitaire et qu'il s'est mis à faire de la bonne politique. Que voilà un exemple que nous voudrions vous voir imiter!

C'est pourquoi je me permets, monsieur le premier ministre, avec l'espoir que vous voudrez aussi nous infliger un démenti, de vous dire, en terminant, que vous êtes un velléitaire.

En attendant, étant donné qu'il existe, ainsi que vous-même l'avez déclaré, il y a peu de temps, un divorce qui s'accroît tous les jours entre l'opinion publique et l'opinion parlementaire, je vous dirai que, si vous allez obtenir incontestablement votre majorité parlementaire, vous ne possédez plus du tout votre majorité dans la nation. C'est pourquoi nous ne vous donnons pas notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs existés.*)

M. le président. — La parole est à M. Carton de Wiart.

M. Carton de Wiart (à la tribune). — Mesdames, messieurs, à un mois de distance, nous retrouvons ici la barque gouvernementale qui, après avoir été un peu ballottée, nous revient radoubee et alourdie. Le chef de l'équipage, en guise de programme de la traversée nouvelle qu'il envisage, se borne, somme toute, à nous renvoyer à son discours du 6 décembre.

La droite peut se référer elle-même à tout ce qu'elle a dit alors. Elle demandait que l'hypothèque de Burgos fût enfin levée conformément à l'intérêt du pays et à la volonté déjà marquée par les Chambres. C'est aujourd'hui chose faite. Pour le surplus, elle était d'avis que l'union nationale devait se poursuivre au service du pays et le gouvernement continuer dans l'ordre et la clarté. Tel est encore notre sentiment.

Le remaniement ministériel n'a pas été sans difficulté ni sans péripéties, et l'honorable M. Max y a fait allusion. Je me bornerai à dire que, dans les négociations auxquelles ce remaniement a donné lieu, le Bloc catholique s'est montré, comme il l'a toujours été, strictement respectueux de nos principes constitutionnels.

M. Truffaut. — Ah ça!

M. Carton de Wiart. — J'attends sans inquiétude la contradiction à ce sujet. La droite n'a rien demandé. Elle n'a élevé d'exclusive contre personne. S'il est exact qu'elle ait protesté contre la prétention qui s'était fait jour de lui enlever l'attribution encore toute récente du portefeuille de la justice, reconnaissez que cette attitude se justifie mieux que celle des autres partis de la majorité, qui semblent trouver normal que, dans toute coalition gouvernementale, le portefeuille de l'instruction publique doive leur être réservé, comme une sorte de monopole perpétuel.

Il n'est pas de bonne politique nationale que, dans le régime de collaboration que la représentation proportionnelle impose bon gré mal gré aux grands partis, l'un de ceux-ci considère comme sa chose propre et permanente un département qui doit exercer une influence considérable sur la formation intellectuelle et morale des jeunes générations. (*Très bien! à droite.*)

Pour le surplus, je voudrais préciser par quelques brèves observations la position que nous avons fixée dès avril dernier.

Au point de vue financier, nous considérons comme essentielle la défense de l'équilibre budgétaire. C'est pourquoi nous attendons le vote à très bref délai de la loi de pouvoirs spéciaux, qui doit nous mettre à la fois à l'abri de nouvelles imprudences et des surprises de l'index.

Mais ce n'est évidemment pas tout de voter des pouvoirs spéciaux. Il faudra en faire usage. La lutte contre le déficit ne doit pas compter sur l'augmentation des charges fiscales ou se confondre avec de nouveaux plans mirifiques dont nous savons tout ce qu'ils ont d'artificiel. C'est à une politique prudente et virile qui fasse appel au travail et qui repousse toute démagogie que le pays doit avoir recours. La réduction du train de vie de l'Etat nous a été promise, et nous l'attendons encore. A l'occasion de la discussion du budget des voies et moyens, nous avons signalé, dans l'ordre des économies, des mesures pratiques qui pourraient alléger notamment la charge formidable des pensions, qui nous coûtent actuellement plus de 2 1/2 milliards par an.

Au point de vue économique et social, nous répudions l'étatisme, mais nous croyons que le gouvernement doit aujourd'hui encourager un réaménagement de la production, fondé sur une discipline industrielle et une organisation professionnelle volontairement consenties. Cette formule peut aider aussi à la défense de notre agriculture, dont les conditions d'existence sont menacées. Une telle politique doit tendre à la fois à améliorer les prix de vente et à garantir le bon aloi des produits. D'autre part, tout ce qui peut relever le standing de la classe ouvrière comme celui des classes moyennes suscite nos sympathies et nous attendons avec confiance la solution de l'assurance-chômage actuellement soumise au Sénat. Mais nous n'oublions pas qu'une solution de ce genre, si prudentes qu'en soient les modalités, ne constituera jamais un remède au chômage, dont elle ne pourra qu'atténuer les conséquences désolantes pour les travailleurs et leurs familles. Ce qui importe bien autrement, c'est d'agir pour prévenir le chômage, c'est de recourir à tous les moyens pour mettre les ouvriers au travail, et je regrette, à cet égard, que le gouvernement n'ait pas poursuivi avec plus d'esprit de suite les méthodes envisagées il y a quelques années

afin de favoriser l'emploi des chômeurs par les provinces et les communes notamment pour des travaux de voirie et pour les travaux de distribution d'eau.

Je ne veux pas aborder un autre sujet sans avoir rendu hommage, au nom de la droite, à M. Paul Heymans, qui a occupé avec intelligence et honneur le ministère des affaires économiques, et j'en dis tout autant de notre ami M. Pholien, qui a fait preuve, au ministère de la justice, d'une remarquable compétence et d'une activité digne de tous les éloges. (*Très bien! à droite.*)

Dans l'équipe nouvelle, nous saluons la présence de M. Van Dievoet, dont nous avons depuis longtemps apprécié la valeur juridique, et celle du comte d'Aspremont-Lynden, qui a affirmé déjà, en maintes circonstances, toutes les qualités d'un esprit à la fois souple et ferme, parfaitement averti des exigences présentes de notre vie nationale. (*Nouvelle approbation à droite.*)

Parmi ces exigences, faut-il dire que nous attachons une très grande importance à notre régime scolaire? La présence au banc du gouvernement de l'honorable M. Paul-Emile Janson, dont nous connaissons les idées au sujet d'un accord qui permettrait un règlement définitif des divergences qui subsistent encore dans ce domaine, nous apparaît comme de bon augure. Et c'est avec joie que nous avons entendu ces jours-ci l'honorable M. Devèze préconiser l'apaisement par l'octroi aux deux enseignements du minimum vital requis par le fonctionnement des écoles. Mais il ne s'agit pas seulement ici d'une répartition des subsides publics.

C'est aussi sous l'angle social et économique que le problème scolaire requiert notre attention. Dans certains secteurs de l'enseignement, nous assistons — et M. le premier ministre l'a reconnu — à une inflation déraisonnable. Nous voyons que le régime actuel pousse inconsidérément notre jeunesse vers l'enseignement moyen, en la détournant de l'enseignement professionnel. C'est ainsi que pour l'année scolaire 1937-1938, dans 57 communes industrielles du Hainaut, sur un nombre total de 6.762 garçons de 14 à 16 ans, 3.653 sont au travail, 2.371 dans l'enseignement général et 738 seulement suivent des cours d'enseignement professionnel ou technique, soit 10 p. c. seulement contre 36 p. c. L'honorable M. Heyman a dénoncé déjà une telle absurdité, qui se condamne d'elle-même.

M. Van Walleghem. — Il y a trois ans que je l'ai signalée.

M. Carton de Wiart. — Vous avez eu bien raison. Il est inimaginable que des athénées ou des écoles moyennes regorgent d'élèves, dont beaucoup ne paient aucun minerval et risquent de devenir ce qu'on appelle des déclassés intellectuels, tandis que d'excellentes institutions d'enseignement technique et professionnel sont désertes. Il y a là, dans une situation économique critique comme la nôtre, un véritable non-sens que les pouvoirs publics sont coupables de favoriser, tandis qu'ils devraient le combattre.

M. Heyman. — Nous manquons de main-d'œuvre qualifiée.

M. Carton de Wiart. — Dans un pays où chacun se rend compte que nous devons produire en qualité plus encore qu'en quantité, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel, il est grand temps de réagir contre un tel aveuglement. (*Très bien! sur de nombreux bancs.*)

Je suis heureux de rencontrer sur tous les bancs un assentiment qui démontre combien le problème est grave et urgent, et je demande au gouvernement de rectifier les errements de sa politique en matière d'enseignement technique.

Nous avons entendu naguère le gouvernement de M. van Zeeland et les deux cabinets qui l'ont suivi prôner et promettre des « réformes de structure ». A la vérité, si nous recherchons ce qui a été réalisé jusqu'ici à cet effet, reconnaissons qu'il y a eu beaucoup de paroles et très peu d'actes. Certes, on a nommé des commissions. On a multiplié les comités. On a même recouru à un nouvel expédient : la désignation de « commissaires royaux », dont je me garderais bien de contester la compétence et le dévouement. Plusieurs de leurs rapports nous ont exposé, en fort bons termes, des choses que nous connaissons depuis longtemps. Mais, comme réformes pratiques, soit en fait de simplification fiscale, ou de réformes administratives, ou d'urbanisation, ou de répression des cumuls, ou de systèmes des pensions, où en sommes-nous?

Certes, on a multiplié aussi les institutions parastataires que nous pourrions trop souvent appeler « parasitaires ». (*Sourires.*)

Ces offices ont proliféré d'une façon excessive, en chevauchant souvent les uns sur les autres. Leur création s'est traduite par de lourdes dépenses. Ils ont, en général, le défaut de déplacer les responsabilités et de paralyser les services administratifs réguliers. C'est aussi à la faveur de pareille formule qu'on voit, le favoritisme aidant, s'introduire dans la vie officielle des éléments d'une valeur discutable, voire des intrigants ou des imposteurs comme celui dont dont le nom a été cité au début de cette séance et que l'on a bombardé, avec tant de légèreté, attaché à un cabinet ministériel et commissaire du gouvernement auprès du service national de la prothèse. Je marque mon accord avec l'honorable M. Van Cauwelaert, qui, il y a quelques jours, traitait cette question dans un discours,

faisait sienne la consigne de M. le professeur Jèze : Balayez les offices! Assurément, il est de ces organismes dont la création peut se justifier. Mais il n'y faut recourir qu'en cas de besoin évident si les services réguliers se sont révélés incapables, et même dans ce cas mieux vaut corriger ou perfectionner les services administratifs que de leur substituer des organismes improvisés qui compliquent et embarrassent la vie de l'Etat. (*Très bien! à droite.*)

Ce que nous demandons, ce sont des réformes qui rendent au pouvoir exécutif le plein exercice de sa fonction, qui assurent les droits du citoyen contre les abus et qui facilitent la tâche devenue si complexe du pouvoir législatif.

Voici de longues années que nous avons introduit une proposition sur une Cour de contentieux administratif. Hélas! Le rôle du gouvernement s'est surtout employé jusqu'ici à vouloir confondre le conseil de législation et la Cour de contentieux administratif en s'ingéniant au surplus à minimiser le pouvoir juridictionnel de cette dernière institution. A cet effet, il a invoqué l'avis de M. Wodon. Puis-je lui signaler que cet éminent juriste vient précisément d'établir qu'aucune objection constitutionnelle ne peut s'opposer à ce que cette institution soit investie d'un véritable pouvoir juridictionnel? Je souhaite qu'entrant dans cette voie la réforme de l'Etat marque enfin une première étape.

M. W. Janssens. — Le gouvernement est-il d'accord?

M. Carton de Wiart. — La question est actuellement soumise à une des commissions du Sénat, dont nous attendons le rapport.

M. W. Janssens. — Le gouvernement est-il d'accord et dans quelles conditions? Il importe de le savoir.

M. Carton de Wiart. — Votre intervention, mon honorable collègue, aura j'espère pour résultat d'amener le gouvernement à déclarer sans retard quelle est la position qu'il prend dans un problème de cette importance, que je considère comme d'un grand intérêt pour le progrès de nos institutions.

Rencontrant le système de nos lois électorales, l'honorable M. Pierre Daye nous a parlé des conséquences que la représentation proportionnelle entraîne dans notre vie politique. Je crois comme lui que ces conséquences n'ont pas été entrevues dans toute leur ampleur lorsque, en 1920, le parti libéral a fait de l'introduction de la représentation proportionnelle dans la Constitution l'objet d'une condition *sine qua non* de son adhésion à cette révision. Mais s'il ne peut être question en ce moment de rouvrir ce débat, il en est un autre auquel nous ne pourrions pas nous dérober : c'est celui du suffrage féminin, tout au moins pour la province, puisque, chose paradoxale, nous n'avons pas encore de loi électorale provinciale. Je tiens à déclarer à ce sujet que la droite entend rester fermement sur la position que vous connaissez : elle demande l'extension au régime provincial de la formule qui a été admise depuis dix-huit ans et qui a fait ses preuves dans le domaine communal, c'est-à-dire l'extension du suffrage féminin à l'électorat provincial.

M. Van Walleghem. — La grande majorité des socialistes s'y opposera. Il est nécessaire de le déclarer.

M. Carton de Wiart. — Notre thèse, vous le savez bien, a non seulement pour elle la logique et la justice, mais aussi une certaine hypothèque morale que vous auriez tout intérêt à lever.

M. Van Walleghem. — Nous nous souvenons aussi de la déclaration de M. Charles Woeste, par laquelle il a dit que le jour où le suffrage universel serait introduit dans nos habitudes politiques, il faudrait le corriger par l'introduction du suffrage féminin.

M. Carton de Wiart. — Il ne s'agit pas de corriger le suffrage universel, mais, au contraire, de lui donner sa pleine réalisation, car le bon sens n'admet pas que le suffrage soit universel lorsque la moitié du genre humain en est exclue. (*Très bien! à droite.*)

M. Van Walleghem. — Chez vous, c'est pur calcul politique et rien d'autre. La question de justice ne vous intéresse pas. (*Colloques.*)

M. Carton de Wiart. — N'est-ce pas à vous précisément qu'un tel reproche pourrait être adressé? En tout cas, nous avons tenu à ce que cette question ne soit pas laissée dans l'ombre, afin que personne ne puisse s'étonner de l'attitude que nous prendrons à son sujet. (*Très bien! à droite.*)

Je veux conclure, mesdames, messieurs, en reconnaissant que la collaboration des grands partis est une sorte de fatalité dans la composition actuelle de nos Chambres. Les circonstances présentes ne nous permettent pas, je crois, de nous y soustraire. Certes, nous savons que cette formule est loin d'être idéale. Elle exige de la part de ceux qui associent leur collaboration à une vie gouvernementale commune des concessions qui les obligent souvent au sacrifice d'une partie de leurs aspirations et de leurs préférences. Toutefois, cette formule a l'avantage compensatoire d'arrondir les angles. Elle permet aux bons citoyens, en des conjonctures économiques et internationales grosses de risques, ce qui est le cas aujourd'hui, d'assurer à

notre pays un maximum de calme, un maximum d'ordre. Cette collaboration, faut-il ajouter que nous l'envisageons nous-mêmes dans le respect des principes constitutionnels, dans la sauvegarde de notre unité nationale, dans l'harmonie de tous les intérêts légitimes? Je le répète : elle ne va pas sans difficultés et sans inconvénients. Mais elle peut cependant, face à nos inquiétudes communes, contribuer à notre solidarité de défense soit pour notre indépendance, soit pour nos libres institutions, et à l'effort commun de redressement par le travail. Elle peut aussi accentuer entre nous la paix linguistique, sociale et religieuse et maintenir à notre pays une atmosphère salubre à l'abri des souffles empoisonnés de la violence et de la haine. (*Très bien! sur divers bancs.*)

C'est pourquoi, messieurs, faisant toutes nos réserves sur l'intégrité de nos idées et de notre programme, nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis la constitution du ministère Spaak, à apporter au gouvernement un concours loyal et vigilant. Nous le jugerons à ses actes. Nous attendons de lui avant tout de la prudence et de la fermeté, afin que la vie financière et économique de notre pays soit préservée contre les dangers sérieux dont nous la sentons menacée. (*Vifs applaudissements à droite.*)

DÉPÔT DE RAPPORTS. — INDIENING VAN VERSLAGEN.

M. Janssen, ministre des finances. — D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1° Un projet de loi relatif au tarif des douanes;

2° Un projet de loi portant modification de certaines dispositions des arrêtés royaux du 14 août 1933 et du 22 février 1935, relatifs aux pensions des veuves des victimes civiles de la guerre.

Van 's Koningswege heb ik de eer ter tafel neer te leggen :

1° Een ontwerp van wet betreffende het toltarief;

2° Een ontwerp van wet houdende wijziging van zekere bepalingen der koninklijke besluiten van 14 Augustus 1933 en 22 Februari 1935, betreffende de pensioenen van de weduwen en der burgerlijke slachtoffers.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddelen.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI. — INDIENING VAN WETSONTWERPEN.

M. Janssen, ministre des finances. — D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre : 1° un projet de loi relatif au tarif des douanes; 2° un projet de loi portant modification de certaines dispositions des arrêtés royaux du 14 août 1933 et du 22 février 1935, relatifs aux pensions des veuves des victimes civiles de la guerre.

Van 's Koningswege heb ik de eer ter tafel neer te leggen : 1° een ontwerp van wet betreffende het toltarief; 2° een ontwerp van wet houdende wijziging van zekere bepalingen der koninklijke besluiten van 14 Augustus 1933 en 22 Februari 1935, betreffende de pensioenen van de weduwen der burgerlijke oorlogsslachtoffers.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddelen.

De heer De Vleeschauwer, minister van koloniën. — Van 's Koningswege heb ik de eer op het bureau neer te leggen een ontwerp van wet betreffende de geldelijke tussenkomst van Belgisch Congo en van het vice-gouvernement-generaal Ruanda-Urundi ten gunste van de coöperatieve vennootschap « Grande Saison internationale de l'Eau, Liège 1939 ».

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau un projet de loi relatif à l'intervention financière de la Colonie du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi en faveur de la société coopérative « Grande Saison internationale de l'Eau, Liège 1939 ».

— Drukken en ronddelen.

Impression et distribution.

DÉPÔT D'UN RAPPORT. — NEERLEGGING VAN EEN VERSLAG.

De heer Van Hecke. — Ik heb de eer het verslag over de begroeting van verkeerswezen voor het dienstjaar 1939 op het bureau der Kamer neer te leggen.

Traduction :

M. Van Hecke dépose le rapport sur le budget du ministère des transports pour l'exercice 1939.

— Drukken en ronddelen.

Impression et distribution.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Dépôt d'un ordre du jour.

VERKLARING VANWEGE DE REGERING.

Indiening van een dagorde.

M. le président. — J'ai reçu un ordre du jour de MM. Gléneur, Lahaut et Relecom, ainsi conçu :

« La Chambre,

» Ayant entendu les déclarations de M. le premier ministre au nom du gouvernement, déclare ne pas approuver sa politique et passe à l'ordre du jour. »

« De Kamer,

» Gehoord de verklaringen van den eerste-minister, namens de regering, keurt deze regeringspolitiek af en gaat over tot de orde van den dag. »

REPRISE DE LA DISCUSSION. — HERNEMING VAN DE BESPREKING.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

Het woord is aan den heer Tollenaere.

De heer Tollenaere (op het spreekgestoelte). — Mevrouwen, mijne heeren, wanneer wij daar zoeven den heer Spaak aan het woord gehoord hebben, hebben wij ons niet kunnen ontdoen van een gevoel van medelijden met die rijzende ster voor wie zes maanden voldoende waren om neer te vallen. Ik weet niet of de heer Spaak zich rekenschap heeft gegeven van het feit dat de sterfelijheid niet de zaak van iedereen is en dat zij in elk geval geen eigenschap zal zijn van zijn nieuw hervormd kabinet. Het is een feit dat de heer Spaak en zijn regering, — de eerste en thans de tweede, — de grootste ontgoocheling was en zal zijn die in de laatste jaren in ons parlementair en politiek leven bestaan heeft.

De inzet nochtans op den 17^e Mei beloofde deze regering met een sportieve vlugheid te vormen, en men had geen rekening gehouden met de ambities in den schoot der partijen. Het aantal ministeriën was beperkt en de heer Spaak verkondigde plechtig dat hij daardoor uiting gaf van de rechtmatige verlangens van de bevolking naar bezuinigingen.

Ook in het programma klonk een nieuwe taal : dit programma was ingegeven door de bedoeling : de democratische instellingen te hervormen en ze aan te passen aan den nieuwen tijd. De heer Spaak was de eerste socialistische « premier » die aan het land het bewijs zou geleverd hebben dat hij in staat was een deel van zijn socialistische programma te verwezenlijken.

En thans, mijne heeren, na zes maanden, is het oordeel in het land over zijn werk vernietigend. Het besluit kan geen ander zijn dan dat ofwel de personaliteit van den heer Spaak niet sterk genoeg was om de meerderheid te beheerschen of dat de instellingen waarop hij staat zoo slecht zijn dat geen aanpassingen, geen hervormingen, geen verbeteringen mogelijk zijn en geen enkel probleem, in deze instellingen, kan opgelost worden.

In elk geval, het oordeel in het land zal, over uw regering, hetzelfde zijn als het geweest is over de eerste dynastie Spaak.

Met al de behendigheid die de heer Spaak aan den dag heeft gelegd in de talrijke aangelegenheden, vooral wanneer hij tegenover zijn eigen partijgenooten stond — die wellicht, op dit oogenblik, terug bezig zijn het potsierlijk betoog te leveren van krakeel — is de heer Spaak niet in staat geweest den indruk weg te nemen dat het politiek leven vandaag een open markt is geworden.

Laat ons een oogenblik de samenstelling van deze regering onder het oog nemen.

Een vermindering van het aantal ministeries kondigde de heer Spaak aan in zijn vroegere verklaring. Om deze belofte te houden, heeft hij vier nieuwe ministeries bijgenomen. Daaronder vinden wij het ministerie van volksgezondheid, dat blijkbaar moet dienen als een soort troostprijs om bepaalde politieke ambities te voldoen.

In de rede van den heer Spaak hebben wij den volgenden passus gevonden : « Je cherche des compétences. » De bevoegdheden in dit ministerie?

In het ander ministerie vonden wij reeds den heer De Vleeschauwer, voor wiens koloniale kennis wij het hoofd bogen. Een advocaat wordt nu aan het hoofd van het ministerie van volksgezondheid geplaatst, terwijl een geneesheer aan het hoofd komt van het ministerie van economische zaken.

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE DE 1938-1939.
PARLEM. HAND. KAMER DER VOLKSVERT. — GEWONE ZITTIJD 1938-1939.

En de heer d'Aspremont-Lynden? Wij vragen ons af of zijn bevoegdheid in landbouwzaken verder reikt dan zijn wellicht zeer uitgebreide jachtkennis.

Wij vragen ons ook af ten welken titel hij in de regering gekomen is.

De heer d'Aspremont-Lynden was, vóór enkele weken, nog de Zondagspreekker die, bij elke gelegenheid, er op wies dat er een groot gevaar bestond in het programma van den heer Spaak, en in de deelname van de socialisten aan de regering.

Wij vragen ons dus af waarom hij in deze regering getreden is, vermits zij met hetzelfde programma en met dezelfde socialistische hervormd werd.

Het is duidelijk. Gij hebt ook in deze regering niet gezocht naar bijzondere competentien. Gij hebt alleen stroomingen willen vervangen, gij hebt tegenstellingen willen verzoenen, politieke ambities willen voldoen.

We kunnen ons afvragen hoe de publieke opinie zal reageren op het feit dat de heer Delattre, na het geval Imianitoff, in het ministerie gebleven is. We hielden eerst den afgestelden schepene van Gent, den heer Balthazar, in het ministerie zien treden, en thans is het de heer Delattre die blijkbaar het noodige zelfrespect miste om te besluiten dat zijn plaats niet meer was in deze regering.

Wij, Vlaamsche nationalist, wij hebben de fierheid dat het een van onze woordvoerders is die in den Senaat het bedrog van Imianitoff heeft aanklaagd, en wij hopen dat minister Delattre nu niet meer dezelfde brutaliteit aan den dag zal leggen als die welke hij gebruikt heeft om de interpellatie over Imianitoff van den heer Van Dieren te smoren.

Wij zegden dat gij politieke ambities hebt willen voldoen, stroomingen en tegenstellingen willen vervagen en verzoenen, en het bewijs daarvan komt tot uiting in het feit dat gij naast een vertegenwoordiger van de Waalsche beweging iemand in uw regering genomen hebt die als een radikaal Vlaamschegezinde bekend staat. Zoo zien wij op de regeringsbanken den heer Van Dievoet zitten en wij begroeten hem als iemand waarvan wij verwachten dat hij zal gedaan maken met het rijk van de in hun dienst Nederlandschsprekende franskljons in de Belgische magistratuur.

Wij verwachten ook dat hij de noodige krachtadigheid zal aan den dag leggen om het geval Imianitoff volledig op te helderen en al diegenen die in dit geval betrokken zijn en wier namen verzwegen worden te laten straffen.

Hij kan beginnen met een inzet van krachtadigheid. Hij komt op het gepaste oogenblik. Vandaag nog bereikte ons uit Oostende het bericht dat, in weerwil van de belofte van den heer Spaak, men overgegaan is tot de uitvoering van een vonnis dat de volgelingen van Grammens getroffen heeft en de meubelen van een aantal nationalist aangeslagen heeft. De regering heeft in deze woordbreuk gepleegd en wij zullen zien of de Vlaamsche minister van justitie de noodige beslistheid zal kunnen aan den dag leggen om de regering te doen terugkomen op een belofte die vroeger aan het Vlaamsche land werd gedaan. (Zeer well! op de banken der Vlaamsche nationalist.)

Wij begroeten naast den heer Van Dievoet den vertegenwoordiger van het Waalsche nationaliste, den heer Jennissen. Zijn aanwezigheid in den schoot van de regering bewijst dat gij u rekenschap geeft van het feit dat onder en boven de taalgrens aan dezen eenheidsstaat gerukt wordt; dat onder en boven deze taalgrens het besef groeit dat er niet twee taalheden zijn, zooals de heer Dierckx het verklaarde, maar twee volksgemeenschappen die onmogelijk met een zelfde formule kunnen beheerd worden. Dat was wellicht uw bedoeling wanneer gij den heer Jennissen in de regering hebt opgenomen. Wij kunnen u wel verzekeren, mijnheer de eerste-minister, dat indien uw bedoelingen verder zouden reiken en indien de heer Jennissen het schutsel zou moeten zijn om de Walen in de centrale beheeren en instellingen aan de leidende posten te behouden, dan het verzet in Vlaanderen tegen deze mistoestand niet zal ontbreken. De bedoelingen van den heer Jennissen kennen wij niet. Wil hij echter consequent zijn met zichzelf, dan moeten wij hem aan het woord van Talleyrand herinneren : dat er geen beter middel is om een regering en een regiem te doen springen dan er lid van te worden. De heer Jennissen staat in het land bekend als een federalist.

Hij heeft uitlatingen, die afbreken met den Belgischen Staat, op zijn geweten. Wij zullen thans kunnen nagaan in hoever de Belgische mythos aantrekkingskracht op dezen wallingant zal kunnen uitoefenen en of zij ook in staat zal zijn om hem politiek te begraven zooals dit met den heer Bovesse gebeurd is.

Wij zullen dit werk kunnen nagaan in de zekerheid dat er per slot van rekening geen uitkomst zal zijn voor uw eenheidsstaat, noch voor de Walen noch voor de Vlamingen, tenzij door aan deze beide volkeren zelfregering te geven.

Er is een derde persoonlijkheid in de regering waarvan wij ons afvragen ten welken titel deze extra-parlementair in het ministerie werd opgenomen. Is het als tegenhanger of als aanvulling van de

Waaische verlangens dat de heer Janson in de regering gekomen is? Als tegenhanger? Wij vergeten niet dat de heer Janson in 1934 de ontwerper was van een wet die de aanvallen op de Belgische eenheid onder toepassing van de strafwet zou gesteld hebben. Zult gij in dezen persoon trachten, ook tegenover de Walen, de nationale eenheid door listigheden en geweld te handhaven? Het kan ook zijn dat in uw bedoeling de heer Janson als aanvulling komt voor het Waalsch verzet. Inderdaad, wat hebben wij gezien? Het was voldoende dat er een nieuwe koers in onze buitenlandsche politiek werd ingezet opdat onmiddellijk uit Wallonië verzet tegen deze buitenlandsche politiek losbrak. Wij herinneren ons uitlatingen van den heer Truffaut en van vooraanstaande Waaische nationalistie die de bloods- en lotsverbondenheid van het Waaische volk met Frankrijk tegen alle Belgische unitaire gedachte in, tegen alle Belgische buitenlandsche politiek in, bevestigden.

Wij kunnen ons thans niet ontdoen van den indruk dat er een afbouw gedaan werd van de zelfstandigheidspolitiek. Zulks is reeds gebeurd door de verklaring van den heer Spaak over de buitenlandsche politiek op het socialistisch kongres. Wij nemen zeer goed aan dat de heer Spaak heel wat last heeft in zijn eigen partij.

Maar wij kunnen niet aanvaarden, dat hij zijn eigen buitenlandsche politiek devalueert ten behoeve van zijn eigen uiterstlinksstaande Waaische partijvrienden, door te verklaren dat onze zuidergrens alleen verdedigd was door een mitrailleuse te Mons.

Wij vergeten niet, dat de heer Janson de vader is van het geheim militair akkoord; dat hij in 1920 dat geheim militair akkoord heeft ondertekend, en wij vergeten ook niet dat hij, in 1920, hier, in de Kamer, een verklaring over de Belgische neutraliteit heeft afgelegd, verklaring waardoor wij nu gerechtigd zijn te vragen of hij veranderd is van opinie en zinnens is een stap achteruit te gaan in de tegenovergestelde richting van den heer Spaak.

De heer Van Cauwelaert. — Wij kennen, betreffende onze buitenlandsche politiek, maar één richting, en dat is diegene die vastgelegd werd in de rede van den Koning van 9 October 1936. Er bestaat geen aanleiding om te gelooven dat de heer Janson deze niet op absoluut loyale wijze zou volgen. (Onderbrekingen op de Vlaamsch-nationale banken.)

Niettegenstaande al de achtung en de genegenheid welke de liberalen voor den heer Janson hebben, hebben zij hun vroegeren...

EEN STEM OP DE BANKEN DER VLAAMSCHEN NATIONALISTEN : Dat is de gewone methode van de liberalen.

De heer Van Cauwelaert. — Op dat stuk mag men van de liberalen veel verwachten.

De heer Tollenaere. — Wij staan uiterst wantrouwig, wanneer wij den heer Janson zien komen aan het hoofd van het departement van buitenlandsche zaken.

De heer Van Cauwelaert. — Wij zullen samen waakzaam zijn.

De heer Tollenaere. — « La neutralité est morte et ne renaitra plus... » heeft destijds de heer Janson gezegd. Het zou thans gepast zijn aan den heer Janson te vragen of hij deze verklaring nog voor zijn rekening neemt. Het is noodig dat er klaren wijzen geschonken worde, zoowel in buitenlandsche aangelegenheden als wat betreft onze binnenlandsche politiek. Wanneer wij de samenstelling van deze regering en het geknoei dat haar vorming is voorafgegaan onderzoeken, mogen wij zeggen, dat deze regering geboren is uit partijwisten. Haar eenige basis is het compromis der partijen. Van de regering van Zeeland kon men zeggen, dat zij een basis had; aan die basis lag het plan de Man. Maar uw regering heeft geen plan. Schakeeringen en stroomingen kunnen rijkdommen zijn, maar gij hebt geen schakeeringen samengebracht tot een geheel.

Ge hebt tegenstellingen verzoend met datgene wat u op dit oogenblik nog samenhoudt : de vrees voor ontbinding. Uw politiek is geen dienst meer aan het volk als een geheelheid. Uw politiek is afgestemd op de ordewoorden van de partijgroeperingen, en die partijgroeperingen zijn op hun beurt afgestemd op de verschillende schakeeringen, die in den schoot van deze partijen bestaan.

We vragen ons inderdaad af, welk verband er nog bestaat tusschen den uiterstrechtsstaanden heer d'Aspremont en de kristendemokraten, tusschen den heer Spaak en zijn uiterstlinksstaande vrienden, of tusschen de unitaristen en de federalisten in deze regering. Er is geen verband, en daardoor is het niet mogelijk een politiek te voeren, die een geheel uitmaakt.

Wij hebben de rede van den heer Spaak gehoord en we moesten vaststellen, dat hij ver beneden zijn talent bleef. Deze rede gaf den indruk van iemand die er zich rekenschap van geeft, dat hij aan boord van een schip is dat gaat zinken, zonder eenige mogelijkheid om dit te verhinderen. U hebt het niet noodig geoordeeld, mijnheer de eerste-minister, een nieuwe regeringsverklaring af te leggen. Inderdaad, uw regeringsverklaring van 17 Mei volstond. Ge geeft u rekenschap van het feit dat het moeilijk is op het

oude een nieuwen stempel te drukken en een nieuwe bekoring te geven aan uw verklaring van 17 Mei.

Het zou thans mogelijk zijn met de woorden van den heer Pié-rard, uitgesproken ter gelegenheid van de regeringsverklaring in Mei j.l., den draak te steken : « Nous étonnerons le monde par notre modération. » Het is echter niet door uw gematigdheid dat ge de wereld verbaast, maar door het feit dat gij niets hebt gedaan, dat gij niets hebt opgelost, dat ge geen enkele belofte hebt gehouden en dat het beleid van uw regering een carentie is over heel de lijn.

Gij zult mij wijzen op de kwestie van Burgos, en zeggen « daarin is toch een oplossing gekomen ».

De indruk die in het land bestaat, namelijk dat ook thans nog de kwestie van Burgos niet volledig werd opgelost. De openbare meening eischt van u, mijnheer Spaak, dat gij zoudt zeggen welke de draagwijdte is van uw woorden te Genève, betreffende de terugtrekking van België uit de niet-inmengingscommissie.

Gij beweert de kwestie van Burgos te hebben opgelost. Wij zeggen, dat gij gedurende zes maanden het land in spanning hebt gehouden. Gedurende zes maanden is men getuige geweest van den meest scherp strijd van grenzeloos ideologische extremismen en partijfanatismen. Niet minder dan twee kongressen der socialistische partij waren er noodig om over een tegenstrijdige motie te kunnen stemmen. Gij hebt Burgos opgelost op een oogenblik dat de voordeelen, die er aan vast zaten, wellicht reeds gedeeltelijk voor onzen buitenlandschen handel verloren zijn.

Zeker, de kwestie van Burgos hadt ge niet in uw regeringsverklaring van 17 Mei beloofd. Maar wat gij beloofd hebt zijt gij niet nagekomen. Het volstaat de regeringsverklaring van 17 Mei te herlezen om een tastbaar bewijs te krijgen van deze diepe waarheid, dat beloften heelemaal niets kosten.

Wat bevatte die verklaring? Wij hebben ze nog eenmaal herlezen. Gij zijt begonnen met een oratorisch tornooi, waar gij, ten behoeve van uw eigen vrienden, een pond wierook hebt gebrand voor de democratie, maar waar gij onmiddellijk ten behoeve van de konservatieven gezegd hebt, dat die democratie moest hervormd worden, in de richting eener sterke regering. Aan de middenstanders beloofde gij een koninklijken commissaris, aan de landbouwers een politiek van kostprijs en verbetering van de hoedanigheden, aan de arbeiders werk en een oplossing wat betreft het vraagstuk van de verplichte verzekering tegen werkloosheid, aan de nijveraars op onze buitenlandsche markt verruiming en verdediging, en op de binnenlandsche organisatie.

En last not least hebt ge u gekoerd naar de liberalen, en ge hebt hun het symbool hunner elektorale betrachtingen getoond, onder den vorm van een glas alcohol, maar ge hebt hun niet gezegd of ze thans in volledige vrijheid dit glas gingen mogen ledigen ofwel of het de laatste maal was dat zij het zouden te zien krijgen.

Het is een panaceum geweest, die een doos van Pandora geworden is. En mag ik u in herinnering brengen dat gij een heel boel hebt beloofd, dat b.v. het probleem van de herklassering van de onderwijzers nog steeds op een oplossing wacht? Is het niet tergend voor het land dat de jeugd moet toevertrouwd worden aan menschen die het minimum loon van 1,500 frank in de verzet niet bereiken? Is het niet onterend voor uw regering dat gij die beloften nog niet hebt kunnen inlossen?

Gij hebt ook de administratieve hervorming beloofd. Zij wacht nog steeds op een uitvoering. En laat mij zeggen dat het statuut Camu aan de Vlamingen geen voldoening schenkt. Gij hebt geen rekening gehouden met het feit dat hier in het land twee volksgemeenschappen, met eigene aspiraties, met eigene verlangens en eigen karakter samenwonen. Gij hebt insgelijks beloofd den strijd tegen de cumula aan te vatten; gij hebt beloofd de bedrijfsorganisatie; gij hebt beloofd tegen de krotwoningen te strijden; gij hebt beloofd de herziening van de alcoholwet, een wet op de electriciteitsdistributie, een wet betreffende de verplichte verzekering tegen werkloosheid, den raad van Staat, enz.; dat alles wacht nog steeds op uitvoering.

Wij hebben vandaag het genoegen gehad den heer van Zeeland in ons midden te zien, en wij zullen in herinnering brengen dat het koninklijk besluit op de wet op de gezinsvergoedingen onder zijn regering gestemd nog steeds niet verschenen is. Een wet op de auteursrechten wacht nog om gestemd te worden. Dat is ook het geval voor het nieuw statuut van de naamloze vennootschappen, voor de wet betreffende de controle op de monopoliums, voor de herziening van de pachtwet. Uw regering is een regering van beloften geweest. Gij hebt niets bereikt, niets opgelost; het is nul op de heele lijn.

En nu enkele beschouwingen betreffende uw financieele en economische politiek. Er werd vroeger door onze woordvoerders reeds gewezen op het feit dat het financieel tekort te wijten was aan het feit dat gij de Vlaamsche spreuk niet hebt toegepast : tering naar nering zeten.

Uw wanbeleid van vroeger is de schuld van de huidige financieele ontreddering. Gij hebt door de Kamers wetten doen stemmen zonder de minste rekening te houden met de financieele mogelijkheden.

Om de kiesbelangen van den heer Van Zeeland te dienen hebt u zekere belastingen verminderd wanneer iedereen voorzag dat de toestand ging verslechteren.

Uw begroting van 1939 is zo gezegd in evenwicht, maar gij zult ons niet tegenspreken wanneer wij zeggen dat dit evenwicht het beeld vertoont van een getrukeerde weegschaal.

U hebt gedacht uw tekort van 1938 te laten opslorpen door uw boni van 1939. Maar uw begroting van 1939 zal met een tekort sluiten dat het tekort van 1938 nog zal verhoogen. Het land zal met de begroting van 1938 een tekort van 800 miljoen na zich slepen.

Onder economisch opzicht hebben destijds verscheidene van onze woordvoerders uw aandacht gevestigd op den akeligen toestand waarin de nijverheid zich bevond, bijzonder in Vlaanderen.

Geef u rekenschap van de armoede die op dit oogenblik heerscht in het land. Geef u rekenschap van het feit dat er een groot aantal menschen zijn die met de grootste moeilijkheid, onder stoffelijk opzicht, vandaag te kampen hebben.

Van de geweldige campagne die de socialisten vroeger voerden en die heel het land overrompelde, hooren wij vandaag niets meer. Is de toestand verbeterd? Zeker neen, maar vandaag zijn de socialisten medeverantwoordelijk in de regering.

Wij kunnen ons niet ondoen van het besef dat gij, kristen democraten, samen met de socialisten, alleen een afleiding zoekt, maar de nood in het land zoo groot is en niet in staat zijt de welstand aan de arbeiders te verzekeren.

Er zijn, in weerwil van uw welvaartspolitik, op dit oogenblik 240,000 werklozen in het land en 50,000 meer in Vlaanderen als in Wallonië!

Er is geen enkel Vlaamsche nijverheid of zij worstelt met den dood. Zie de klompennijverheid, de textielnijverheid, de schoenen- en borstelbedrijven. Een enkel nijverheid staat er beter voor, de kolonindustrie, en voor deze industrie manoeuvreert gij opdat een deel van de winsten van de Limburgsche mijnen zouden gestort worden in een compensatie kas die, op een artificieele manier, de uitstervende Waalsche kolennijverheid zou helpen.

Wat hebt gij gedaan om afzetgebied te zoeken? Beloften en niets dan beloften. Het afzetgebied voor onze nijverheden is integendeel ingekrompen. Ik moet u alleen als voorbeeld geven een bedrijf van West-Vlaanderen: de chichoreiteelt, waarvan, door de besluiten en de decreeten van de Fransche regering van den 1^o October 1938, de invoer beperkt werd van 5 miljoen op 2 ½ miljoen.

Op die manier worden vele Vlaamsche menschen in hun bestaan getroffen. Geen maatregelen werden daartegenover aangewend.

Wanneer wij onze aandacht op de binnenlandsche markten richten, stellen wij vast dat gij geen beschermingsmaatregelen genomen hebt.

Wij zouden aan den heer Barnich, den socialistischen minister van economische zaken, de volgende vraag willen stellen: Denkt gij niet dat het noodig is, maatregelen te treffen, vooral om den middenstand van Brussel en van Antwerpen te beschermen tegen de concurrentie van de Joden?

De heer Barnich, minister van economische zaken. — Die vraag moet gericht worden niet aan mij, maar aan een van mijn collega's.

De heer Tollenaere. — Ik meen dat de last zoo zwaar is opdat gij allen samen uw verantwoordelijkheid zoudt nemen. Wij willen geen antisemieten worden, maar wij willen ons ook niet laten misbruiken door de artikelen van uw partijiers die een echte klagmuur geworden is om de jeremiaden van Juda aan ons land bekend te maken.

We willen ons ook niet laten uitbuiten door de Joden die er handelspraktijken op nahouden die herinneren aan Barmat en Imjanitoff.

Wij willen geen colonisatiegebied worden voor die vreemde indringers.

Gij zijt niet in staat geweest een prijzenpolitiek te voeren, tenzij op den rug van de landbouwers.

Gij zijt niet in staat geweest een rationeele prijzenpolitiek te voeren zonder den landbouw te benadeeligen. Wij waarschuwen u, mijne heeren, het verzet groeit in het Vlaamsche land. De nood bij de Vlaamsche boeren is buitengewoon groot, en wanneer een organisatie als het Boerenfront, waarvan de naam alleen onaangenaam zal klinken in de ooren van den heer minister van koloniën...

De heer De Vleeschauer, minister van koloniën. — Die is heel gerust in al wat gij zegt.

De heer Tollenaere. — Gij zijt inderdaad gerust, mijnheer de minister, in al wat de boerenbelangen aangaat. Deze liggen u niet zoo nauw aan het hart als uw eigen belangen. Dat is onwaardig van een Vlaamsch minister.

De heer De Vleeschauer, minister van koloniën. — Als het onwaardig is, als uw redevoering die reeds een halfuur duurt, ja! Dat is onwaardig van een Vlaamsch intellectueel!

De heer Tollenaere. — En wanneer, zeg ik, een organisatie zoals het Boerenfront is tot stand gekomen, dan is dit wel het bewijs dat op dit oogenblik in het Vlaamsche land de moegetergde boeren zich rekenschap geven dat zij steeds het kind van de rekening zijn geweest. De devaluatie van 1935 is op hunnen rug gebeurd en thans nog wilt gij een prijzenpolitiek voeren die de landbouwers benadeeligt.

Mijne heeren, wij kunnen over uw financieele en uw economische politiek den staf breken. Het is duidelijk dat uw financieele en economische politiek getorpedeerd wordt door instabiliteit van de regering. Het is een feit dat een geleide economische politiek geen betekenis heeft indien er geen verandering komt in den Staatsvorm. Het is de omwerking van den Staat die een geleide economische politiek moet voorafgaan.

Hetzelfde kan gezegd worden van uw Vlaamsche politiek. Uw regeringsverklaring van 17 Mei ll. was, zoals de verklaringen van al de Belgische regeringen, zeer welsprekend. De heer Spaak sprak over het feit dat het politiek leven van de laatste jaren beroerd werd door het taalprobleem. Wij hebben onmiddellijk gezegd: Voor ons bestaat het taalprobleem niet. Er bestaat een nationaal probleem waar het gaat om de zedelijke, de stoffelijke, de nationale verlangens van twee volksgemeenschappen. Gij hebt te dier gelegenheid eens te meer aan de Vlamingen de gelijkheid beloofd. Laat mij zeggen dat wanneer wij de prestaties in geestelijk en intellectueel opzicht van het Vlaamsche volk bekijken, wij van die gelijkheid niet willen weten. Wij beseffen te sterk onze superioriteit ten opzichte van het Waalsche volk. Maar, zoals de vroegere regeringen, hebt gij zelfs deze gelijkheid, die gij nechtans beloofd had, niet kunnen geven. Zoo is het eens te meer vanwege de regering woordbreuk geweest tegenover de Vlamingen.

Gij hebt sancties beloofd op de taalwetten; er is oogenblikkelijk gezegd geworden dat het mogelijk was ze door te voeren door subsidies af te nemen aan de lagere scholen, dat het mogelijk was de onwillige gemeentebesturen een regeringscommissaris te sturen die hen tot de bestuursraden die gij wenscht zou gedwongen hebben. Wat hebt gij gedaan? De laatste weken werden honderden burgermeesters benoemd waarvan gij reeds weet dat zij de taalwetten niet zullen toepassen. Erger nog, gij hebt een wapenbestand gebroken. De termijn is sindsdien verstreken, en op dit oogenblik stellen wij vast dat noch bij de Vlaamsche katholieken, noch in de regering, er een woord gerept wordt over het feit dat iemand die de taalwetten toepast, op dit oogenblik, in de gevangenis zit, namelijk Grammens.

Uw regering is overigens geboren onder zeer slechte auspiciën. Het was de profet Dierckx die er voor zorgde. De opening van de Vlaamsche academies, te Brussel, is doorgestaan in omstandigheden die waarlijk vernederend zijn voor het Vlaamsche volk. Gij komt er niet toe een stuk rechtshersiel te geven zonder dat het noodzakelijk wordt de openbare macht te mobiliseren om het in stand te houden.

M. Dierckx heeft bij de opening van deze academies een rede gehouden die voor al de Vlamingen een kaakslag is geweest. Hij heeft gemeend te moeten zeggen dat, naar zijn meening, het niet noodzakelijk was of althans niet gewenscht dat er twee afzonderlijke academies worden opgericht, maar dat zijn opvatting was: twee afdelingen in éénzelfde Belgische academie. Het is jammer dat hij het niet noodig gevonden heeft vandaag aanwezig te zijn. Indien hij hier was, zou ik hem zeggen: Mijnheer Dierckx, gij zijt de beste illustratie van het geslacht van de Caekbroeck en de Beulemans. Aan den heer Spaak zou ik zeggen: Verbied, a. u. b., uw minister van openbaar onderwijs nog een voet in de scholen te zetten uit vrees dat hij met zijn slechte uitspraak, zoowel in het Fransch als in het Nederlandsch, de uitspraak van onze kinderen zou bederven.

Waar haalt deze primaire baas Ganzendonck het recht om een koninklijk besluit te beknibbelen? Het is de tweede maal dat hij zich aldus verstout tegenover een Vlaamsche verworvenheid post te vatten. De taalwet van 1932 heeft hij spijtig genoeg en thans meent hij te moeten stormloopen tegen de Vlaamsche Academiën. Wij zouden kunnen vragen hoe het komt dat de heer Spaak zoo aangedrongen heeft om dezen man in zijn ministerie op te nemen. De heer Dierckx heeft, bij ons weten, geen enkele uitzonderlijke hoedanigheid die hem als van God geroepen zou doen beschouwen om het ministerie van onderwijs te bezetten. Wij zouden kunnen vragen of de invloed van de Loge zoo sterk is, dat de heer Spaak genoopt geweest is dezen man aan het ministerie van onderwijs te behouden. Wij zijn ook verwonderd, dat de Vlaamsche katholieken geen verzet tegen de aanwezigheid van den heer Dierckx in de regering hebben aangeteekend; wij zijn verwonderd, dat de rechterzijde met haar traditioneele schaaftigheid zich heeft neergelegd bij het feit dat deze primair aan het ministerie van onderwijs is gekomen.

Mijne heeren, zoowel in economisch als in financieel en in Vlaamsch opzicht is uw regering een failliet geweest; het is een nul geweest over heel de lijn. Gij bewijst hoe langer hoe meer uw onmacht, de onmacht van uw regime, de onmacht van het stelsel.

Ik zeg u dat er een oogenblik zal komen, dat gij in de balans van de Belgische eenheid zult werpen al wat gij inderhaast nog

zult meenen te moeten toegeven; gij zult er in werpen uw taalwetten en al datgene waarmede gij zult meenen de Vlaamsche opinie nog te kunnen sussen, maar dan zal de balans zoo sterk in onevenwicht gekomen zijn, dat gij er niet meer zult in slaan uw regiem recht te houden. Het volk zal u dan toeroepen: « Stik in uw taalwetten en verdwijnt. » (*Onderbreking op de bank van de regering.*)

De heer Elias. — Multatuli heeft het gezegd. Gij kent uw auteurs niet.

De heer Louridan. — Het is ruw gezegd, maar het is waar.

De heer Tollenaere. — Het is uw stelsel, mijne heeren, dat u belet diepgaande wijzigingen en een oplossing te brengen. Uw democratie waarop ge prat gaat is geen democratie, want ze wordt beheerscht door de oligarchie van financiële machten in het land. Uw democratie is geen volksmedezeggenschap, maar een ellendig partijgeknoei. Een partijgeknoei dat gij verdedigt met de verbetering en met het fanatisme van menschen die vechten voor hun brood. Uw partijgeknoei wordt te gepasten tijde met leugens en met valschheden verdedigd, een partijgeknoei waarvan we in 1932 het bewijs kregen bij de katholieken, toen ze zich tot de bevolking richtten onder de leuze: Red de schoone ziel van het kind! en waarvoor we in 1940 een nieuw bewijs zullen ontvangen, daar ge in de keuken van uw partijen reeds nieuwe slagwoorden gereedmaakt die luiden « fascisme » bij de socialisten en « kerkvervolging » voor de katholieken. Wij weten waar uiteindelijk de zegen zal liggen. Ik wil eindigen met een woord uit de voorrede die de heer Jennissen geschreven heeft voor het boek van Raymond Colley: *Le Nationalisme français*: « Il y a des réalités qui dépassent les disputes des hommes. »

Er zijn werkelijkheden die de twisten van de menschen te boven gaan. Deze werkelijkheden heeten de Waalsche-Vlaamsche tegenstelling en de ondergang van het partijenstelsel. Mijne heeren, daartegenover kunt ge geen oplossing vinden, omdat een oplossing geven beteekent u eigen zelf oplossen.

De heer Balthazar, minister van openbare werken en werkverschaffing. — Welk regiem heeft dan uw voorkeur?

De heer Tollenaere. — Zeker niet dat van de stad Gent toen gij het beheer in handen hadt.

De heer Balthazar, minister van openbare werken en werkverschaffing. — Gij durft niet antwoorden!

De heer Tollenaere. — Ik ben verwonderd u die vraag te hooren stellen. De socialisten in het land doen niets anders dan roepen dat wij fascistien zijn. Ik ben er dus van overtuigd dat gij ons programma en ons stelsel moet kennen.

De heer Balthazar, minister van openbare werken en werkverschaffing. — Maar welk regiem heeft uw voorkeur? (*Vinnige onderbrekingen.*) Gij durft niet antwoorden omdat het regiem dat gij aanbidt dat van Duitschland is!

De heer Tollenaere. — In ieder geval is het niet dat van uw partijgeknoei. Wij hebben nog nooit schrik gehad ons programma te doen kennen. Lees onze geschriften. (*Vinnige en herhaalde onderbrekingen.*)

M. Spaak, premier ministre. — Alors n'hésitez pas, répondez!

De heer Heyman. — Ja, toe, antwoord.

M. Spaak, premier ministre. — Il n'ose pas!

De heer Tollenaere. — Wij stellen vast dat uw taktiek nog steeds deze is van de afleiding. Gij spreekt van Duitschland en van fascistie om de gezonde hervorming van de democratie die wij wenschen, te beletten. (*Langdurig tumult.*)

Wij laten ons niet, zooals uw partijgenooten, leiden door buitenslandsche verhoudingen. Uw politiek zal ten onder gaan aan de nationale tegenstelling die in dit land bestaat en aan de sociale wanorde die gij het uw stelsel hebt tweegebracht. (*Het tumult houdt aan.*)

Het is in het besef van deze realiteit en van uw onmacht dat wij zeggen: Elke sociale en economische hervorming, elke wijziging in de structuur van de maatschappij is voor ons onbreekbaar verbonden aan de gedachte van een federalen Staat, van het meesterschap van den Vlaming over eigen leven en over eigen lot. Het is omdat gij tegenover dat probleem en tegenover deze realiteit geen standpunt kunt of durft aannemen dat gij met uw eenheidsstaat zult verdwijnen. (*Levendige toejuichingen op de banken der Vlaamsche nationalisten.*) — *Onderbrekingen op een groot aantal andere banken.*

M. Brunant. — Il ne manque plus que le salet fasciste!

M. le président. — La parole est à M. Bohy.

M. Bohy (*à la tribune*). — Messieurs, le groupe socialiste me fait l'honneur de me charger de vous exprimer ses sentiments quant à la communication de M. le premier ministre. Je dis communication, puisqu'il ne s'agit pas d'une déclaration, le programme esquissé n'étant pas nouveau. Aussi, peut-on dire que vous avez fait le point et ajouté un codicille au contrat gouvernemental.

Conscient de ses responsabilités devant le pays et de la gravité de la crise actuelle, le parti ouvrier belge a la volonté de faire l'économie à la nation de tout soubresaut superflu.

Ne craignez donc de lui aucune mauvaise volonté systématique, aucune manœuvre politicienne, aucune vaine démagogie. Conscient que la politique risque actuellement d'être pétrie de larmes et de sang, le parti ouvrier entend s'élever au-dessus de toute préoccupation mesquine ou partisane.

C'est dans cet esprit que le 6 décembre il approuvait votre politique intérieure. C'est encore dans cet esprit qu'il y a dix jours il consentit un sacrifice moral comme il ne s'en était jamais imposé.

Messieurs, nous reprenons donc la formule que la droite a adoptée ce matin: celle du préjugé favorable.

Souffrez pourtant que nous saisissons cette occasion pour vous faire part de certaines de nos préoccupations les plus immédiates.

Vous avez, monsieur le premier ministre, parlé de pleins pouvoirs. Vous nous avez indiqué qu'à vos yeux le vote d'une disposition de ce genre pouvait être utile, voire nécessaire à votre gouvernement.

Nous est-il permis de vous signaler immédiatement que dans le projet tel qu'il est libellé, l'article 2 nous paraît impossible à accepter dans ses termes actuels? Ces termes, trop vagues, ouvrent dangereusement la porte à une politique que nous voulons croire contraire à vos intentions, à une politique de mortelle déflation.

A diverses reprises, nous avons apporté notre confiance au gouvernement, mais nous ne pouvons sur ce texte de pleins pouvoirs engager l'avenir d'une manière imprudente et qui pourrait, le jour où nous nous trouverions devant une formation gouvernementale nouvelle, nous faire regretter certains gestes imprévoyants.

Quoi qu'il en soit, c'est avec une satisfaction réelle que nous avons accueilli votre communication en ce qui concerne la politique agricole. La classe paysanne est une classe laborieuse qui rencontre à l'heure actuelle de grosses difficultés. Aussi cette classe mérite-t-elle d'être aidée et soutenue. A cet égard, monsieur le premier ministre, vous savez qu'il faut rechercher le remède dans les causes du mal. Si vous avez le devoir de soutenir cette classe intéressante, vous ne pouvez, par une politique dont la conséquence inévitable se traduit par une hausse de prix des denrées les plus nécessaires aux classes laborieuses, entrer dans une voie qui peut être dangereuse. Vous devez, monsieur le premier ministre, comme vous l'avez du reste indiqué, considérer le remède adopté jusqu'à présent comme étant un pis aller, qui ne peut être que provisoire. (*Très bien! sur certains bancs socialistes.*)

D'autre part, avec infiniment de raison, vous avez mis l'accent sur les tâches du département des affaires économiques. Le ministère des affaires économiques a connu depuis 1935 une destinée que je me permettrais de qualifier de cruelle. Pendant les premiers temps, ce ministère n'a pas eu dans le gouvernement du pays la place-pivot qu'il devait occuper en réalité.

Il est resté un petit ministère. Il devait être un grand ministère, et permettez-moi de vous dire, monsieur Barnich, que dans un grand ministère, il faudra que vous soyez un grand ministre. C'est un tâche lourde, difficile, et je vous souhaite bonne chance.

M. Fienlon. — Quelle taille doit-il avoir? (*Sourires.*)

M. Bohy. — Après cela, nous avons eu un autre ministre des affaires économiques à qui un destin tout aussi cruel avait imposé la quadruple charge de gérer à la fois les affaires économiques, les classes moyennes, l'administration des mines et l'agriculture. C'est une tâche qui permet tout juste à celui qui en est préoccupé d'expédier la besogne quotidienne et courante, qui ne lui donne pas une heure pour faire autre chose.

M. Van Glabbeke. — C'est d'ailleurs vouloir allier l'eau et le feu.

M. Bohy. — Puis-je cependant vous dire que si la méthode que vous proposez est intéressante, il serait peut-être nécessaire en même temps, si nous ne voulons pas devoir craindre que votre effort s'éternise, de pousser l'effort sur un plan général, moins spécial, moins monographique, et arrêter dès à présent un certain nombre de formules d'action? Il convient de trouver des solutions d'ensemble pour celles de nos industries qui souffrent d'un suroutillage, des solutions pour celles qui sont trop dispersées, pour celles qui, tant sur le marché des achats des matières premières que sur le marché des ventes, se trouvent désorganisées jusqu'à l'absurde.

Il me reste un dernier point et c'est, messieurs, le plus difficile à aborder. J'ai dit tout à l'heure que mon parti a accepté un sacrifice qui a été pour lui sans prix. Selon l'expression d'un de mes collègues, c'est une livre de chair qu'il a consenti à donner et à livrer. Il l'a fait avec le sens profond de ses responsabilités. Il l'a fait parce qu'il voit

à l'heure actuelle la menace d'une recrudescence des difficultés économiques en général, dont la classe ouvrière souffrirait tout particulièrement. Il l'a fait parce que le spectre hideux d'une misère qui a pesé sur nous pendant cinq années réapparaît à nouveau à l'horizon économique et politique.

Nous n'entendons pas marchander ce sacrifice, mais nous avons le droit de faire appel à votre cœur, à votre esprit d'indépendance et à votre esprit de justice. Vous avez, monsieur le premier ministre, étant encore titulaire du portefeuille des affaires étrangères, prononcé à Genève un beau et courageux discours. C'est un discours qu'aucun homme de cœur loyal, à quelque parti qu'il appartienne, à quelque tendance qu'il se rattache, ne peut et n'oserait vous reprocher de quelque manière.

Avons-nous bien compris quand nous avons cru que ce discours marquait l'orientation d'une politique? Pouvons-nous espérer que vous la continuerez ou devons-nous croire, au contraire, que le fait que le portefeuille des affaires étrangères passe dans d'autres mains dissimulerait ou voilerait un changement de cette orientation? Je ne le crois pas, car il n'est pas nécessaire de faire appel à des sentiments de partis, mais à des sentiments d'humanité, d'équité et d'honneur, pour vous demander de promouvoir la politique espagnole que nous souhaitons.

M. Paul-Emile Janson nous a donné sous ce rapport, par toute une vie, de larges garanties. Mais puis-je vous dire que, tout de même, il existe un comité de non-intervention où la Belgique se trouve représentée, et que cette non-intervention, qu'on peut accepter comme moyen de limiter les dégâts de la guerre civile et de ses conséquences internationales possibles, doit être une véritable non-intervention?

Je n'apprends rien à cette Chambre en disant qu'il n'en est actuellement rien.

La Belgique est un pays d'honneur, un pays fier de sa loyauté. Elle doit faire entendre la voix de l'honneur, la voix de la loyauté, au comité de Londres. C'est un de nos vœux essentiels.

Monsieur le premier ministre, nous serons attentifs aux actes de votre gouvernement. Nous ne vous apportons pas une de ces confiances de principe platoniques et aveugles. Nous vous disons : votre tâche est lourde et difficile, l'heure est pour le pays difficile aussi; nous vous souhaitons bonne chance, bon travail et bon courage.

Nous ne demandons pas au premier ministre de se départir de l'impartialité nécessaire à tout chef de gouvernement, mais nous lui demandons d'avoir constamment à l'esprit — il ne les aura que trop — les difficultés économiques devant lesquelles nous sommes. Nous lui demandons surtout de se rendre compte que ces difficultés ne doivent pas seulement être résolues dans un esprit de réalisme, mais aussi dans un esprit de justice. Or, la justice exige qu'aux heures difficiles, aux moments où la misère sévit, on pense d'abord et surtout aux plus pauvres et aux plus malheureux. Il faut penser à leur pain, à leur travail et à l'essentiel de ce qu'ils peuvent avoir encore de bonheur : à leur liberté.

Votre ministère doit être un ministère juste et il doit être aussi un ministère de bonne démocratie. Nous y comptons. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

Communication du bureau. — Mededeeling vanwege het bureau.

M. le président. — Le moment me paraît venu de faire une communication à l'assemblée.

Tout d'abord, je crois devoir faire appel aux membres des commissions, aux vice-présidents et aux rapporteurs pour que nous soyons au plus tôt en possession des documents nécessaires. Un seul budget est en état, celui des transports, rapporté par M. Van Hecke. Si vous le voulez bien, nous en commencerons la discussion mercredi prochain. Quatre autres budgets ont été déposés à la Chambre; deux commissions ont désigné leurs rapporteurs; M. Van Cauwelaert pour le budget des affaires étrangères, M. Koelman pour le budget des colonies. La commission chargée de l'examen du budget des dotations et celle qui doit examiner le budget extraordinaire n'ont pas encore désigné leurs rapporteurs.

D'autre part, parmi les budgets déposés au Sénat, deux ont déjà été adoptés par cette assemblée: le budget de l'intérieur et le budget de la défense nationale; les autres budgets, ceux de l'instruction publique, du travail et de la prévoyance sociale, des finances et des affaires économiques sont encore à l'examen.

Dans ces conditions, je vous propose de ne pas siéger demain ni après-demain, afin que les commissions puissent se réunir ces jours-là. (*Assentiment.*) Je réitère mon appel aux membres et aux rapporteurs des commissions. Le comité du travail parlementaire se réunira jeudi à 2 heures.

Mardi prochain, nous commencerons par l'interpellation de M. Mundeleer. Le vote de confiance sur la déclaration gouvernementale aurait lieu le même jour.

Het woord is aan den heer Romsée.

De heer Romsée. — De heer Croonenberghs heeft zoeven op het bureau een interpellatie neergelegd over het geval Grammens. Ik zou u willen vragen, mijnheer de voorzitter, dat deze interpellatie op de dagorde van Dinsdag a. s. zou ingeschreven worden.

Het geval is dringend, niet alleen omdat de aanhouding van den heer Grammens nieuwe beroering in het Vlaamsche land heeft verwekt, maar ook door de omstandigheden zeive waarin de heer Grammens verplicht is geweest zijn activiteit te hernemen.

De heer voorzitter. — De commissie van het parlementair werk zal Donderdag a. s. bijeenkomen en zij zal de zaak kunnen onderzoeken. Overigens moeten wij de tegenwoordigheid van den heer minister van justitie verzoeken, om die ondervraging te laten doorgaan. De minister moet dus eerst en vooral akkoord zijn.

De heer Romsée. — Ik veroorloof mij bij den heer minister van justitie aan te dringen opdat hij bereid zou zijn Dinsdag a. s. deze interpellatie te aanvaarden.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer minister van justitie.

De heer Van Dievoet, minister van justitie. — Ik verzoek de Kamer mij den noodigen tijd te gunnen om de vraag te onderzoeken. Indien ik toekomenden Dinsdag gereed ben, ben ik bereid te antwoorden.

De zaak Grammens is een detail; het ware probleem is de volledige gezondmaking van den toestand in het Vlaamsche land. (*Zeer well op verscheidene banken.*) Mij zou het liever zijn die interpellatie over veertien dagen te zien behandelen. (*Verzet op de banken der Vlaamsche nationalisten.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Romsée.

De heer Romsée. — Ik zou enkel aan den heer minister van justitie willen doen opmerken dat hier vóór enkele maanden een debat over deze zaak heeft plaats gehad, en dat toen bepaalde beloften door den eerste-minister werden gedaan, o. m. over het niet ten uitvoer leggen van zekere vonnissen. Welnu, op dit oogenblik worden deze vonnissen door aanhouding en aanslag van meubels uitgevoerd.

Ik vraag zoowel aan den heer eerste-minister als aan den heer minister van justitie dat zij de gedane beloften zouden inklossen en dat zij ons de gelegenheid zouden geven Dinsdag, in het kort, daarover een debat te voeren.

De zaak is hoogdringend.

Ik doe beroep op den heer minister van justitie als op den heer eerste-minister opdat dit debat zoo spoedig mogelijk zou worden kunnen aangevat.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer minister van justitie.

De heer Van Dievoet, minister van justitie. — Kan ik in den beperkten tijd op hoogte van de zaak komen, dan zie ik geen bezwaar tegen het voorstel van den heer Romsée om het debat toekomenden Dinsdag aan te vatten.

De heer voorzitter. — Mag ik op mijn beurt aandringen? Ik geloof dat wij gemakkelijk tot een akkoord kunnen komen.

De heer Romsée. — Dus mogen wij vragen dat deze ondervraging op de dagorde van Dinsdag geplaatst worde.

De heer Van Cauwelaert. — Na deze die reeds voor Dinsdag vastgesteld is.

De heer voorzitter. — Van nu tot Dinsdag 2 uur, wanneer de commissie voor parlementairen arbeid bijeenkomt, hebben wij tijd te zien wat kan gebeuren. Ik ben overtuigd dat de temperatuur nu reeds beter is dan over enkele uren. Indien het zoo voortgaat, is alles goed.

De heer Louridan. — Maar wat boven de zaak Grammens staat, dat is dat Grammens in het gevang zit ten gevolge van een woordbreuk van de regering.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Reprise de la discussion.

REGEERINGSVERKLARING.

Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Relecom.

M. Relecom (à la tribune). — Mesdames, messieurs, personne ne me contredira si je dis que l'accueil réservé par la majorité de cette Chambre à la déclaration que vient de faire l'honorable premier ministre a été pour le moins très froid.

Pendant qu'il parlait, nous avons vu de nombreux membres de la majorité se désintéresser du débat et tenir des conversations particulières.

Si j'insiste sur ce point, c'est parce que je considère que, dès sa naissance, dès le jour où il s'est présenté devant le parlement, le gouvernement se trouve sérieusement handicapé.

M. Carton de Wiart a parlé d'hypothèque, de nouvelles revendications. Quant aux autres orateurs, parlant au nom de la majorité gouvernementale, ils ont apporté à M. Spaak un appui tellement réticent que, si je me trouvais à la place du premier ministre, je ne pourrais m'en déclarer satisfait.

Si telle est la situation dès la naissance du gouvernement, la faute en incombe au premier chef au gouvernement lui-même, et particulièrement à M. le premier ministre.

Le discours qu'il a prononcé, discours au cours duquel il a soigneusement évité de poser les problèmes essentiels de l'heure, au cours duquel notamment il n'a rien dit sur cette question qui préoccupe tout le monde, qui est au centre des pensées de chacun en ce moment, le problème de la guerre, le problème de l'Espagne. Le fait d'avoir caché cela ou de n'en avoir rien dit démontre combien est fragile la combinaison qui vient d'être mise sur pied et qui, plus que les précédentes, naît dans l'équivoque et la confusion complète. Combien n'est-il donc pas dangereux pour le parlement de suivre le gouvernement dans la voie où il veut encore l'engager?

Le fait dominant à l'heure actuelle, qu'on le veuille ou non, qu'on omette d'en parler dans la déclaration du gouvernement, est la situation internationale, la guerre qui menace, la guerre qui non seulement fait rage en Espagne, mais qui menace aussi les pays qui, comme le nôtre et comme la France, ont conservé leurs institutions démocratiques, les pays dans lesquels on n'a pas renoncé à la liberté.

Nous, communistes, ne sommes plus les seuls à attirer l'attention sur les dangers actuels de la guerre; nous ne sommes plus les seuls, avec certains de nos amis socialistes, à proclamer, comme nous n'avons cessé de le faire ici même, à la Chambre, depuis plus de deux ans et demi, que la guerre qui se déroule en Espagne n'est pas une guerre civile mais une guerre d'invasion; que dès avant le 18 juillet 1936 la rébellion de Franco était préparée, organisée, subventionnée, armée par Berlin et Rome. Aujourd'hui, des hommes appartenant à toutes les tendances de l'opinion publique, en Belgique et en France, s'émouvent de cette situation.

Je ne crois pas me tromper en disant avoir trouvé dans le discours qu'a prononcé ici l'honorable M. Max certaines craintes et certaines réserves sur la politique extérieure suivie par le gouvernement jusqu'à présent.

M. Van Cauwelaert. — C'est très amusant de vous voir à côté de M. Max.

M. Relecom. — M. Van Cauwelaert s'amuse toujours beaucoup quand je suis à la tribune, mais il m'est agréable de lui procurer du plaisir en cette période particulièrement troublée, et j'en profite pour donner connaissance à la Chambre d'une opinion émanant de quelqu'un qui est assez proche de l'honorable interrupteur, puisque qu'il s'agit de l'opinion de M. Tschoffen. Celui-ci, en effet, écrit dans le *Vingtième Siècle* :

« Il apparaît comme probable que Franco gouvernera l'Espagne dans un esprit de sympathie et de collaboration avec les puissances totalitaires, tant au point de vue national qu'international.

» Or, nous n'avons pas d'intérêt à voir se développer en Europe des mouvements... qui constituent actuellement une idéologie européenne dangereuse pour la personnalité humaine et les principes catholiques et menaçante pour la paix.

» Il est inconcevable qu'une victoire totale de Franco pourrait constituer indirectement pour l'Europe et pour la Belgique un grave danger. Ce sont des choses qu'il faut avoir le courage de dire même si elles heurtent chez d'aucuns de nos amis certains sentiments. »

M. Van Cauwelaert. — Sans Moscou, on n'aurait pas connu les malheurs que nous déplorons.

M. Brunfaut. — Vous devriez relire l'avis de Bergamin, Bernanos, Buré et de quantité de catholiques qui ont été en Espagne et qui sont en contradiction totale avec vous.

M. Van Cauwelaert. — Je ne suis pas toujours d'accord avec les catholiques qui ont été en Espagne, mais je prétends que les malheurs de ce pays sont dus à l'intervention de Moscou.

M. Relecom. — C'est ridiculement grotesque, ce que vous dites là, que je ne m'abaisserai pas à vous répondre.

M. Van Cauwelaert. — Ce qui s'est passé en Russie est une honte pour l'humanité.

M. Brunfaut. — C'est une folie, ce que vous dites là. (*Colloques.*)

M. Relecom. — Nous avons déjà montré et nous y insistons encore, n'en déplaise à certains, qui, si mon discours leur déplaît, ont toujours le droit de se réfugier à la buvette... (*Interruptions sur les bancs rexistes.*)

Je constate que pour la première fois les rexistes sont à leur banc, alors que je suis à la tribune, et qu'ils n'ont pas, cette fois-ci, la délicate attention d'améliorer l'atmosphère de la salle en quittant celle-ci. Je les invite à en faire de même cette fois encore.

Je dis que nous avons déjà montré, et nous y insisterons, quelles que soient les interruptions, que le sort de l'indépendance de notre pays et de nos libertés se joue en Espagne.

M. Hubin. — Celui qui ne voit pas cela est un grand aveugle.

M. Relecom. — Je tiens, à l'appui de ce que j'affirme, à citer l'avis d'un homme qui n'appartient ni au milieu communiste, ni au milieu socialiste, mais qui est un expert militaire. Le colonel Requette écrivait, il y a quelques jours, dans le *Vingtième Siècle*, parlant de la situation internationale :

« Cependant, la tension internationale en Méditerranée augmente progressivement. Les récentes revendications italiennes ont ouvert bien des yeux et mis en lumière le rôle que joue la péninsule ibérique dans la conquête de l'hégémonie de la mer latine. La prise éventuelle de Barcelone ne pourrait qu'augmenter cette tension.

» Pour la Belgique, il y a un intérêt essentiel à ce que la France ne soit pas militairement trop affaiblie.

» Une France réduite à l'impuissance créerait en Europe occidentale un déséquilibre militaire qui, excitant les convoitises, pourrait être fatal à l'existence de notre pays. »

Cela est clair, sauf pour les aveugles volontaires, pour quiconque qui veut voir la réalité. Or, au moment où notre pays est ainsi menacé, au moment où se déroule une phase particulièrement tragique de l'histoire de l'Espagne, que fait le gouvernement et qu'a-t-il fait? Le gouvernement vient de reconnaître Burgos, il vient d'établir des relations avec celui que j'appelle, du haut de cette tribune, l'assassin de l'Espagne, le traître de l'Espagne; ce monsieur Franco qui n'hésite pas, dans les circonstances actuelles, à faire massacrer par l'aviation italienne et par des bombardements continus, qui se développent à un rythme effrayant, des milliers et des milliers de femmes et d'enfants espagnols pour essayer de vaincre quand même la résistance de ce peuple admirable. Eh bien, établir des relations avec ce traître est, particulièrement dans les circonstances actuelles, un acte indigne, déshonorant pour la Belgique. C'est écrire une page particulièrement noire, une page honteuse de l'histoire de notre mouvement ouvrier, c'est renier sa lutte pour la liberté et la démocratie.

Je dis que c'est une honte pour le mouvement ouvrier et pour la démocratie, c'est une honte d'autant plus grande que, cruel paradoxe, le gouvernement qui commet cette infamie est présidé par un premier ministre appartenant encore au parti ouvrier, à ce parti ouvrier qui a condamné cet acte. Pour essayer de se couvrir, on a eu recours, comme le disait dernièrement M. de Brouckere, à une véritable escroquerie, à la comédie d'un congrès fantôme, qui ratifia une politique condamnée non seulement par les ouvriers socialistes, mais, j'en suis convaincu, par la majorité des démocrates de notre pays, qui commencent enfin à voir clairement les dangers qui nous menacent.

Cet acte honteux, on a essayé de le camoufler sous d'illusoire compensation. M. Spaak a découvert, deux ans et demi après l'intervention, qu'il y a des troupes italiennes qui combattent en Espagne. Il a découvert que la non-intervention n'existe pas, et, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Angleterre, il a adressé une lettre dans laquelle il annonce — revenant en arrière sur les déclarations faites le 29 novembre 1938 dans l'autre assemblée — que si cette intervention continue, le gouvernement belge devra, en ce qui le concerne, reconsidérer le problème. Je ne me contente pas de cette vague promesse, pour la bonne raison que ce n'est qu'une phrase et que derrière elle ne se trouve nullement la volonté de réviser réellement notre politique à l'égard de l'Espagne. Lorsqu'on parle de quitter le comité de non-intervention, il ne s'agit pas encore de rétablir la liberté de commerce avec l'Espagne républicaine. A la réunion commune des deux commissions des affaires étrangères, des membres de la droite, avec franchise d'ailleurs, ont notifié leur opinion et déclaré qu'il fallait maintenir en tout état de cause l'attitude que la Belgique avait prise jusqu'à présent, c'est-à-dire empêcher le gouvernement légal de l'Espagne, ce gouvernement qui a derrière lui l'immense majorité de son peuple, à se défendre, alors que, de l'autre côté, ce sont des armées entières, des centaines de tanks, d'avions, de mitrailleuses qu'on débarque chaque jour.

M. Spaak a dit aussi que le gouvernement poserait certains gestes humanitaires. Le moment est venu. La situation est particulièrement tragique en ce moment. J'ai eu l'occasion de rencontrer hier à Paris Mme Margarita Nelken, député aux Cortès, venant en compagnie d'autres représentants de la République Espagnole, demander, non pas des armes, mais que l'on sauve une partie de l'enfance d'Espagne. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fuyant l'invasion étrangère sont mitraillés, suivant les

méthodes nouvelles de la guerre totale, par les avions fascistes qui suivent les routes et presque à bout portant tuent, massacrent avec une barbarie bien fasciste. A certains endroits, les convois militaires et d'approvisionnements ne peuvent plus avancer par suite de l'amoncellement des cadavres de femmes et d'enfants. C'est une nation entière qu'on est occupé à détruire.

Que ferez-vous pour la sauver?

En deux jours, Barcelone a été bombardée vingt-six fois. Je ne sais si vous pouvez vous figurer ce que doit être l'état de nervosité de cette population constamment alertée, devant se réfugier à chaque instant dans les abris, si abri il y a, car c'est par milliers de personnes qu'on assassine.

Vous avez aussi une autre occasion de manifester vos sentiments humanitaires, car la population n'est pas seulement mitraillée et bombardée, elle souffre aussi de la faim. Voulez-vous un témoignage de la situation actuelle à Barcelone? Ce n'est pas un témoignage communiste, mais je l'ai trouvé dans un journal dont Jules Gheude a dit qu'il était la bourgeoisie faite journal : *Le Temps*, qui, dans un article, repris aujourd'hui d'ailleurs par la presse catholique belge, écrit :

« La famine larvée. Mais Barcelone connaît d'autres épreuves que les bombardements. Certes l'eau, le gaz n'ont jamais manqué et l'électricité même n'a connu que des interruptions passagères dans la journée. Mais le charbon fait totalement défaut. Dans les quartiers ouvriers, les enfants, aux crânes rasés par peur du typhus, passent la journée à marauder pour ramasser quelques débris de caisses, les femmes vont loin dans la campagne pour ramener une brassée de branches vertes qui permettra de cuire les repas.

Quant à la disette d'objets de première nécessité et surtout d'aliments, elle est encore pire. »

Messieurs du gouvernement, vous avez l'occasion d'accomplir des actes humanitaires, au lieu de vous borner à prononcer des paroles. Vous pouvez, notamment, prendre immédiatement des mesures pour mettre à la disposition de la mairie de Barcelone et du gouvernement espagnol des quantités de charbon dont nous avons des stocks considérables. De cette façon, les femmes et les enfants pourront au moins préparer les rares aliments qu'ils ont encore à leur disposition.

Un autre problème se pose : celui des enfants. Des centaines de milliers d'enfants fuient. D'après mes dernières informations, le gouvernement français se serait engagé, en échange de certaines sommes d'argent à verser par le gouvernement espagnol — c'est une solidarité d'un caractère peut-être peu relevé dans ces circonstances — à recevoir quelques dizaines de milliers d'enfants. Je demande au gouvernement belge s'il ne croit pas l'heure venue pour tenter de réparer dans une légère mesure, encore fort insuffisante, les iniquités commises à l'égard des victimes les plus innocentes de la politique néfaste de la « non-intervention », à laquelle le gouvernement belge s'est associé. Je pose la question et j'attends une réponse précise. Le gouvernement doit prendre sans tarder l'initiative d'organiser dans notre pays des secours aux enfants espagnols. Je suis convaincu qu'il pourra compter pour ce faire, sur des concours nombreux et dévoués. Je lui demande d'héberger des enfants. Ici je fais encore état du témoignage de Mme Margarita Nelken, qui dit : Nous ne vous demandons pas de choyer les enfants, ni de les loger luxueusement, mais de faire en sorte qu'ils puissent trouver asile chez vous et échapper ainsi à deux choses terribles : les bombardements aériens et la faim et, pour certains aussi, au froid.

Si nous voulons éviter que ce massacre des innocents continue en Espagne, nous devons aider le gouvernement espagnol par les moyens que je viens d'indiquer et que le gouvernement peut employer s'il le veut.

J'ajoute que si vous ne voulez pas que l'année 1939 voit se réaliser les objectifs fascistes qui de plus en plus se précisent, si vous voulez éviter les opérations de grande envergure que Hitler se propose de déclancher, si vous voulez éviter aux populations d'Anvers, de Liège, de Bruxelles et de nos autres villes le sort des populations espagnoles, il faut aider non seulement les enfants d'Espagne, mais rétablir sans tarder la liberté totale de commerce avec l'Espagne républicaine. La preuve est faite que la non-intervention n'est pas appliquée et que la lutte se poursuit grâce à l'intervention étrangère, ce dont Mussolini se vante dans sa presse. Si vous n'agissez pas immédiatement, il est à craindre qu'il ne soit trop tard, et si demain, par la faute des gouvernements d'Europe occidentale qui n'ont pas permis au gouvernement espagnol de se défendre, Franco, c'est-à-dire Mussolini et Hitler étaient vainqueurs en Espagne, vous porteriez une lourde part de responsabilité non seulement dans les malheurs du peuple espagnol, mais dans les malheurs qui ne manqueraient pas de s'abattre également sur notre pays.

Il faut rétablir la liberté du commerce comme il faut aussi — et je regrette de n'en avoir rien entendu dans la déclaration faite par l'honorable premier ministre — donner l'occasion au gouvernement belge de répondre non seulement par des paroles, mais aussi par des actes, à la position prise ces temps derniers par le chef du gouvernement américain.

Il est vraiment regrettable que les propositions formulées et les appréhensions manifestées par le président Roosevelt n'aient pas obtenu, dans notre pays, un écho plus favorable.

Le gouvernement ne nous a rien dit en ce qui concerne la politique étrangère. Cela eût été utile, non seulement pour les aspects que j'ai dégagés, mais également pour ce qui regarde notre politique intérieure.

Né sous le signe de la capitulation, le gouvernement s'engage dangereusement à commettre d'autres capitulations sur le plan de la politique intérieure. L'honorable M. Vandervelde n'a-t-il pas déclaré un jour, encore très proche : « Qui cède, cédera »?

Dans tous les cas, la présence au gouvernement de M. d'Aspremont-Lynden peut être considérée comme un glissement vers la droite. On sait que M. d'Aspremont-Lynden, qui a été à la tête des pèlerins du dimanche, n'a jamais caché ses intentions de politique réactionnaire. Ce qui inquiète le pays, c'est de le voir au sein du gouvernement, ce « rexiste d'en dehors », comme le dénommais la feuille de M. Degrelle.

M. Gailly. — Il est moins dangereux à l'intérieur qu'au dehors du gouvernement.

M. Buset. — En tout cas, pour moi, cela est une raison suffisante pour que je n'accorde pas ma confiance au gouvernement.

M. Hubin. — Il est, dans tous les cas, capable de manier la bêche, la charrue et même de toucher les fermages. (Sourires.)

M. d'Aspremont-Lynden, ministre de l'agriculture et des classes moyennes. — Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur Hubin, que j'en connais autant que vous dans le domaine de l'agriculture.

M. Relecom. — Si j'en crois certains échos, nous avons même failli avoir M. Sap comme ministre. Sa mauvaise humeur de tout à l'heure est peut-être due au fait qu'il n'est pas assis au banc du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, la présence dans le gouvernement de démocrates à côté des pires réactionnaires constitue un danger; l'expérience nous a appris qu'en pareil cas c'est la politique des réactionnaires qui est pratiquée par le gouvernement.

La droite n'a cessé d'exprimer des revendications nouvelles et les démocrates du gouvernement ont toujours cédé au chantage.

Un nouvel exemple :

A peine M. d'Aspremont-Lynden est-il entré au gouvernement, que déjà M. Carton de Wiart pose une nouvelle revendication.

M. Fieullien. — N'êtes-vous pas d'accord sur cette revendication?

M. Relecom. — Je considère, dans les circonstances actuelles, qu'il s'agit d'une nouvelle déloyauté de votre part.

Que diriez-vous si demain on demandait, de l'autre côté de la barricade, la suppression des subsides à l'enseignement cléricale? Vous répondez, sans doute, qu'il s'agit d'une question ne devant pas être posée en ce moment.

M. Carton de Wiart a parlé d'hypothèque. Je voudrais dire un mot au sujet de la fameuse créance privilégiée que détient toujours la classe ouvrière. Le gouvernement n'a pas soulevé cette question.

Par contre, M. Spaak vient de nous donner quelques indications sur ce qu'il compte faire dans le domaine de la politique intérieure. Je dois dire que si je n'attache pas une grande importance à ces déclarations, — il a tant varié déjà! — je suis néanmoins inquiet lorsqu'il vient nous dire que nous devons réviser nos méthodes de travail, que cela va mal au parlement. Si cette dernière affirmation est exacte, à qui la faute?

M. Fieullien. — A la Chambre!

M. Relecom. — Non, pas à la Chambre. Si à l'heure actuelle le travail est embouteillé, c'est la faute du gouvernement et non celle de l'opposition, qui a apporté dans l'accomplissement de l'activité parlementaire une bonne volonté qu'on ne peut nier.

M. Derudder. — D'accord! C'est le gouvernement qui est en cause.

M. Fieullien. — La Chambre offre aujourd'hui un bien triste spectacle.

M. Relecom. — M. Spaak vient nous dire aujourd'hui qu'il propose une commission mixte pour réviser nos méthodes de travail. Pourquoi une commission mixte? Il y a le parlement, il y a ses formations, il y a ses organismes de travail, il y a la commission du travail parlementaire. Que le gouvernement se mette en rapport avec ces organismes. Le gouvernement fait preuve de légèreté, il change dix fois de position sur des problèmes essentiels qu'il aurait dû étudier avant de les présenter à la Chambre; il amende sans cesse ses projets, il complique à plaisir le travail.

Que signifie cette commission mixte? Quelle en sera la composition? Aura-t-on recours à la compétence de M. Camu qui « à coups de manivelle » ferait fonctionner le parlement d'une manière plus rapide? Seront-ce d'autres personnalités que nous ne connaissons pas?

M. Brunfaut. — Que signifient les « coups de manivelle »?

M. Relecom. — M. le ministre est certainement au courant des aventures nocturnes de M. Camu.

Je répète donc, messieurs, que cette question ne me dit rien qui vaille. Chacun se souvient qu'il y a eu une commission mixte qui s'est occupée du problème militaire, et je vous conseille de relire le compte rendu des travaux et les décisions de cette commission. Vous verrez que le gouvernement n'en a tenu aucun compte. Cette commission devait donner son avis sur le problème important de la menace de guerre, et elle fut unanimement d'avis, après avoir consulté tous les chefs militaires, que la seule menace possible nous venait de l'est. Le gouvernement, se moquant de ses avis autorisés, a fortifié la frontière du sud, désorganisant la défense du pays et mettant en danger notre indépendance.

Je me méfie, par conséquent, monsieur Spaak, de votre intention de créer une nouvelle commission.

M. le premier ministre a également traité d'une autre question très importante, et il a préféré en parler plutôt que des revendications de la classe ouvrière. Il s'agit de la réforme administrative. Il nous a dit que cela va mal en ce qui concerne la réforme administrative. Mais, monsieur le premier ministre, lorsque vous avez établi le statut des fonctionnaires, vous n'avez pas consulté le parlement. Je ne crains pas de dire que vous avez fait une mauvaise action.

M. Van Glabbeke. — Ce statut est d'ailleurs illégal.

M. Relecom. — Je répète que c'est une mauvaise action et une mauvaise action très peu courageuse de déclarer que ce sont les fonctionnaires qui sabotent la réforme et de vouloir, sur leur dos, réaliser les économies qu'exigent de vous vos tuteurs de l'extrême droite.

Le gouvernement n'a pas d'autres économies à nous proposer, pas plus d'ailleurs qu'il n'a de politique financière.

La Chambre aura été déçue comme moi d'entendre ce que M. Spaak nous a dit du budget. Il faut sévir contre certains cumuls scandaleux, c'est exact; mais ce n'est pas la solution, vous l'avez reconnu d'ailleurs vous-même. Vous n'avez plus rien dit contre les fraudeurs du fisc. On a sacrifié jadis M. Soudan, qui avait voulu timidement agir contre eux. Dans votre programme de mai dernier, vous aviez cependant présenté cette réforme comme étant susceptible d'améliorer la situation.

M. Hubin. — Sans compter la simplification fiscale, qui serait un grand progrès, mais il n'y a rien à faire.

M. Relecom. — Enfin, l'essentiel de cette partie de la déclaration a tourné autour de la présence dans le gouvernement de M. Barnich. A sa place, je me méfierais. Quelques minutes ayant de parler des propositions de son nouveau ministre pour améliorer la situation économique, M. le premier ministre faisait l'éloge de M. Heymans.

Je m'étonne qu'après avoir marqué son accord avec M. Heymans, il soit également d'accord avec les formules de M. Barnich, qui constituent pourtant une critique très sévère de la politique de M. Heymans.

Mais c'est là peut-être un détail. En ce qui me concerne, M. Barnich jouira du préjugé favorable, mais nous l'attendrons aux actes et nous lui disons : « Méfiez-vous de vos amis et de votre majorité. » Nous craignons, s'il entend faire œuvre progressive, que sa vie ministérielle soit très brève, comme le fut celle de M. Soudan.

On a fait allusion au fait que le travail parlementaire est accroché. Il y a une série de projets en souffrance et j'ai déjà signalé la responsabilité du gouvernement dans cette situation. Il y a d'autres responsabilités dont on ne parle pas. Pourquoi la loi sur l'assurance-chômage obligatoire est-elle accrochée au Sénat? Parce que le Comité central industriel la sabote et ne veut pas qu'on développe la législation sociale; parce qu'il y a aussi sur le gouvernement et sur certaines fractions de la majorité des influences du dehors. Aucune proposition n'est faite pour réagir, pour mettre fin à cet état de choses scandaleux.

Pour la classe ouvrière, la déclaration gouvernementale est en carence complète. Vous me direz peut-être qu'il est facile de critiquer et de faire des reproches au premier ministre. On me répondra qu'il fait ce qu'il peut. Mais nous lui disons, une fois encore, qu'il fait fausse route. Il n'arrivera pas à concilier les aspirations de la classe ouvrière, tant du point de vue de la défense de la paix, de la défense de ses libertés et de ses intérêts, avec la volonté bien arrêtée des gens du grand capital, du Comité central industriel et de certains hobereaux qui dictent sa politique. Ces gens ont la volonté de ne rien accepter qui, favorisant les travailleurs, porterait atteinte à leurs scandaleux privilèges, à leurs odieux profits.

M. le premier ministre est aujourd'hui la victime de cette lutte des classes dont il niait l'existence, mais qui est une réalité qu'on ne supprime pas à coups de discours. La situation du pays est

grave, et déjà, dans le discours de M. Bohy, qui était également plein de réserves, j'ai noté avec satisfaction l'allusion qu'il a faite aux dangers de la déflation.

Si, d'une part, on continue la politique financière de M. Max-Léo Gérard, politique reprise et approuvée par M. Aibert Janssen, si, d'autre part, on s'attelle à la réforme administrative indiquée par M. le premier ministre, il est clair qu'on engage le pays dans la voie dangereuse de la déflation. Or, la déflation est précisément le contraire de ce que M. le ministre a proclamé : il veut faire travailler.

« Faire travailler », c'est ranimer l'économie. On ne peut y parvenir qu'en procédant à des réformes fondamentales. Il faut pour cela non seulement renoncer à la politique des bas salaires qui a été pratiquée jusqu'à présent, mais il faut aussi réorganiser, réoutiller l'industrie, fabriquer des produits finis, tant pour l'exportation que pour le marché intérieur. Mais le marché intérieur ne pourra absorber cette nouvelle quantité de produits qu'en relevant le standing de vie des travailleurs, c'est-à-dire en réalisant les réformes sociales défendues dans les milieux ouvriers depuis des années et en améliorant la situation des classes moyennes.

Pour la réalisation de cette politique, il existe une majorité dans notre pays. Elle se trouve, nous ne cessons de le dire, au sein de la classe ouvrière et parmi les classes moyennes, auxquelles il faut montrer, outre les difficultés, la possibilité de les vaincre et de sortir du marasme, au lieu de lui tenir des discours démagogiques.

M. Spaak, premier ministre. — Je ne demande pas mieux, mais dégagez cette politique.

M. Relecom. — Je crois pouvoir en indiquer quelques points généraux. Tout d'abord, pour trouver la confiance indispensable auprès de la population, il faut une politique positive de paix et de rapprochement avec les pays démocratiques. Ensuite, il faut une organisation effective de la défense du pays contre le seul agresseur possible : l'Allemagne hitlérienne. Il faut alors une égalité absolue entre Flamands et Wallons, par une application loyale des lois votées. Ensuite, il faut pratiquer à l'intérieur du pays une politique active de la défense de la liberté, non par la diminution des attributions des institutions démocratiques, mais, au contraire, par leur développement.

Le pays doit avoir toute liberté et toute possibilité pour exprimer ses sentiments, mais il faut avoir aussi le courage de mettre hors d'état de nuire les ennemis de la liberté. Or, telle n'est pas la méthode suivie par le gouvernement lorsqu'il introduit au sein du cabinet celui qu'on appelle « le rexiste 90 p. c. », le comte d'Aspremont-Lynden.

Il faut encore poursuivre le développement du marché intérieur par une politique de hauts salaires, par l'application de la loi des 40 heures, par l'augmentation des pensions de vieillesse, en augmentant ainsi les capacités d'achat de la population.

N'êtes-vous pas effrayés de la restriction progressive du marché intérieur, conséquence de la misère croissante des masses. Les idées que j'expose ont d'ailleurs été défendues par M. Barnich, nous l'attendons à l'œuvre.

Enfin, le gouvernement doit poursuivre une politique active de la défense de la santé de la famille. Cette politique avait été ébauchée au ministère de la santé publique par M. Vandervelde et puis par M. Wauters, mais le gouvernement a porté la hache dans les crédits. Aussi, le pauvre M. Jennissen, qui est enfin ministre, commence-t-il sous de pénibles auspices.

M. Jennissen, ministre de la santé publique. — Ne dites pas trop de mal de moi; je vous écoute. (*Sourires.*)

M. Relecom. — L'honorable M. Jennissen, dont je ne suspecte pas les intentions, aura de la peine à réaliser de grandes choses, car il ne dispose guère de crédits.

Même politique au département des travaux publics! Au lieu d'aider les communes, on coupe les crédits.

Je sais que vous me répondrez : Où trouver l'argent?

M. Barnich, ministre des affaires économiques. — Mais le budget extraordinaire doit attendre 2,600,000,000 de francs. (*Interruption de M. Spaak.*)

M. Relecom. — Cela vous gêne, n'est-ce pas?

M. Spaak, premier ministre. — Non, c'est faux, tout simplement.

M. Relecom. — Tout est faux, sauf votre politique, évidemment! Vous avez d'ailleurs la mémoire très courte et les contradictions, les reniements ne vous gênent guère.

Je dis donc qu'on nous demandera : Où trouver l'argent? A plusieurs reprises déjà, nous avons fait des propositions à cet égard, et nos collègues socialistes, parmi lesquels il y avait d'éminents économistes, ont fait de même. Rappelez-vous les déclarations de M. Soudan en ce qui concerne, par exemple, la fraude fiscale, où des sommes considérables sont à récupérer. Il y a lieu également d'établir une progressivité plus grande de l'impôt en frappant davantage les riches et les trusts.

Je suis convaincu que pour la réalisation de toutes ces propositions, vous trouverez une majorité dans cette Chambre. Et si cette majorité n'existait pas, et bien, ne redoutez pas alors de faire appel au pays, qui l'approuverait.

La vérité, c'est que, par votre politique de capitulation devant la droite et devant la réaction, tant en ce qui concerne Burgos qu'en ce qui touche votre politique intérieure, vous avez mis votre parti dans une situation particulièrement délicate. Vous avez diminué non seulement votre prestige personnel, ce qui n'est pas tout à fait indifférent, mais vous avez usé votre parti, vous avez fatigué, découragé la classe ouvrière. C'est tellement vrai que la droite qui, il y a quelques mois encore, redoutait la dissolution, fait aujourd'hui tout pour y arriver. L'honorable M. De Winde l'a encore déclaré tantôt.

M. Van Glabbeke. — Il n'y a pas que M. De Winde.

M. Relecom. — Vous avez mécontenté la classe ouvrière.

M. Gailly. — N'essayez pas tout le temps de troubler le parti par des manœuvres politiciennes. (*Violents colloques.*)

M. Relecom. — Il n'y a pas de manœuvres politiciennes de notre part.

M. Van Glabbeke. — Vous avez tort de parler de manœuvres, monsieur Gailly. (*Nouveaux colloques.*)

M. Bohy. — La pudeur politique de M. Van Glabbeke est violemment touchée par les manœuvres politiques. C'est une chose qu'il ne connaît pas.

M. Van Glabbeke. — Tout le monde sait que vous êtes mangé par la pudeur. (*Rires.*)

M. Relecom. — J'ai reçu aujourd'hui d'émouvantes protestations émanant d'ouvriers de plusieurs charbonnages, d'usines, de chantiers, qui s'élèvent toutes contre la composition actuelle du gouvernement, contre sa politique, notamment contre cette odieuse reconnaissance de Burgos. On ose parler de manœuvres de notre part. Relisez ce que d'aucuns ont écrit dans votre presse, et vous verrez que ce n'est pas de notre côté qu'il y a des manœuvres, ni de la part de la masse des militants du parti socialiste, mais de la part de certains qui sont encore dans le parti ouvrier belge et qui ne devraient pas y rester. Notre parti, en raison donc de la reconnaissance de Burgos et en raison aussi de votre politique intérieure, ne peut approuver la composition de ce gouvernement, ni sa politique. Et ce ne sont pas les hausséments d'épaules et les ricanelements de M. Spaak qui nous empêcheront de le dire.

M. Spaak, premier ministre. — Je ne ricane pas.

M. Relecom. — Mais vous allez le faire; je commence à vous connaître.

M. Brunfaut. — Vous le connaissez depuis longtemps, vous avez travaillé ensemble.

M. Relecom. — En effet, mais c'était à une époque où M. Spaak était plus agréable à entendre et à lire que maintenant.

M. Spaak, premier ministre. — C'est vous qui avez quitté le parti socialiste; moi, j'y suis resté.

M. Relecom. — C'est dommage que vous n'y avez plus votre place. Demandez à M. Delbrouck et à d'autres ce qu'ils pensent de votre attitude.

M. Van Glabbeke. — Ne désespérez pas. M. Spaak sait louvoyer! (*Colloques.*)

M. le président. — Ne créez pas d'incident à cette heure.

M. Gelders. — On prépare l'unité. (*Rires.*)

M. Relecom. — Oui, on prépare l'unité; oui, nous voulons l'union; mais pas dans la capitulation. Nous voulons l'unité, mais pas avec M. d'Aspremont-Lynden, ni sur la politique économique du gouvernement Spaak, ni sur sa politique extérieure. Nous voulons l'unité pour défendre les revendications ouvrières, mais pas avec M. d'Aspremont-Lynden.

M. Gailly. — Est-ce qu'il est socialiste, lui?

M. Relecom. — Il n'est pas socialiste, mais tandis que vous collaborez avec lui, vous excluez les ouvriers socialistes qui sympathisent avec notre parti, qui luttent avec nous pour leurs revendications, qui veulent l'union avec les communistes. A tous ceux-là, vous faites la chasse. Eh bien, ce qui nous différencie, c'est que, nous, nous voulons faire l'union avec tous les démocrates, certes, mais pour la défense des intérêts de la classe ouvrière, pour la défense de la démocratie, pour la défense de la liberté et de la paix. Malgré vous,

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE DE 1938-1939.
PARLEM. MAND. KAMER DER VOLKSVERT. — GEWONE ZITTING 1938-1939.

par-dessus vos têtes, c'est à cette unité que nous appelons la classe ouvrière, et nous sommes convaincus qu'elle finira par nous entendre, comme elle a entendu l'appel à l'union en Espagne, comme elle l'entend encore à l'heure actuelle dans d'autres pays. Grâce à cette unité, nous aurons la victoire sur la réaction, malgré la honteuse trahison de M. Spaak.

M. Gelders. — « Catholiques! nous vous tendons la main », avez-vous dit. Donc, vous tendez la main aussi à M. d'Aspremont-Lynden.

M. Relecom. — C'est faux, et vos mensonges ne vous serviront pas.

M. le président. — La parole est à M. Hubin.

M. Hubin (à la tribune). — Quel que soit le vocable sous lequel on range le discours qu'a prononcé tout à l'heure l'honorable premier ministre, aucun doute n'est possible : c'est une déclaration ministérielle, et la question qui se pose à nous est très simple : devons-nous ou non avoir confiance dans le gouvernement?

Chose singulière et qui pourrait paraître paradoxale à certains hommes peu initiés aux choses de la politique, si le gouvernement actuel, y compris M. d'Aspremont-Lynden, s'était présenté devant nous, il y a deux ans, avant les événements que nous avons connus depuis, il est certain que nous l'aurions accueilli avec sympathie, avec confiance.

M. d'Aspremont-Lynden, politiquement parlant, appartient à la droite pointue. (*Rires.*) Mais nous avons bien eu M. Pierlot, qui passait aussi pour appartenir à cette droite pointue et cependant nous ne lui avons pas cherché querelle pour cela. Mais, voyez-vous, depuis deux ans, il a passé beaucoup d'eau sous les ponts.

UNE VOIX : L'eau du dimanche! (*Rires.*)

M. Hubin. — Nous avons appris à connaître M. d'Aspremont-Lynden sous un tout autre aspect que celui que revêt d'habitude un homme politique, disons même un réactionnaire ou un conservateur. Il y a deux ans, la chose aurait pu aller, mais aujourd'hui elle ne va plus.

Contrairement aux jours qui, dit le proverbe, se suivent et ne se ressemblent pas, les déclarations ministérielles, elles, se suivent et se ressemblent. Et si elles se ressemblent c'est pour une raison bien simple : c'est que, comme on n'a rien réalisé de ce qu'on promettait dans la première, on se borne, dans la seconde, à répéter les promesses que l'on n'a pas tenues.

Lorsque M. van Zeeland est arrivé avec ses formules nouvelles, on ne nous parlait que de réformes de structure. J'avoue que, quant à moi, je considérais comme indispensables certaines réformes de structure, surtout étant donnée l'évolution de l'économie moderne et je caressais l'espoir de voir le gouvernement s'atteler sérieusement à ces réformes.

Sans doute, nous entendons encore parler de réformes de structure, de réformes de l'Etat, mais il n'y a plus que les conservateurs pour en parler. Nous sentons d'ailleurs très bien vers quoi ils tendent. Lorsqu'ils parlent de réformes de l'Etat ou de structure, ce n'est chez eux qu'un moyen habile pour tâcher de brimer le suffrage universel et l'empêcher de se manifester dans la législation.

Parmi les réformes de structure proposées, il y en a qui, il y a dix ans déjà, sous un chef de cabinet catholique-conservateur, M. Jaspars, nous apparaissaient comme nécessaires. On a désigné une commission des grands travaux, chargée d'étudier ces réformes de structure sur le plan technique. Elle a abouti à des conclusions unanimes sur deux objets d'ordre économique, susceptibles l'un et l'autre de modifier profondément les conditions de la vie économique de notre pays. C'était l'amélioration de notre régime hydraulique, d'une part, et du problème de la production et de la distribution de l'énergie électrique, d'autre part.

C'est à la suite des délibérations de la commission des grands travaux qu'a été construit le canal Albert, lequel constitue, avec les autres améliorations hydrauliques apportées à différents cours d'eau et canaux, l'une des plus belles réalisations de notre pays.

Sous ce rapport, une petite parenthèse, parce que je voudrais dire à M. le ministre des finances quelque chose qui me pèse sur le cœur : Au Sénat, l'honorable ministre, que je ne voyais pas sous cet aspect démagogique, a fait certaines citations de chiffres sur le coût et l'évaluation de travaux, et vraiment M. le ministre des finances semble ne pas comprendre des vérités élémentaires. En effet, ne sait-il donc pas que ces évaluations de travaux ont été faites par les services compétents à l'époque où le franc valait 25 centimes-or, mais qu'ils ont été exécutés quand ce franc ne valait plus que 10 centimes.

M. Barnich, ministre des affaires économiques. — Il en a cité d'autres.

M. Hubin. — J'y viendrai. Oh! je ne suis pas là pour défendre toutes les évaluations qui ont été faites; mais il est bon de rappeler que, depuis quatre ans, le coût des matériaux a augmenté de 25 p. c. du fait des lois sociales. Et l'honorable ministre des finances n'a pas

d'air de se douter le moins du monde du fait de cette situation. Ajoutez donc les frais de la dévaluation à ces 25 p. c. et vous verrez à quel total vous arriverez.

J'ajoute que, pour certains travaux, peut-être y a-t-il pu avoir certains abus; mais cependant il faudrait voir. On a cité le bâtiment de l'I. N. R. Qui ne sait les progrès extraordinaires que la radiodiffusion a accomplis depuis cinq ans? Et l'on n'imaginerait pas l'I. N. R. ne tenant pas compte de ces progrès, que cette institution doit suivre au fur et à mesure qu'ils s'accomplissent, et que cela a dû coûter beaucoup plus cher qu'on aurait pu le croire dès l'abord: rien de plus facile à comprendre. Mais il y a plus, monsieur le premier ministre: On a cité un bâtiment qui est l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture à Bruxelles, le Palais des Beaux-Arts. Je connais celui qui l'a bâti; j'ai été l'un de ses ouvriers et j'ai même l'honneur d'être l'un de ses amis. J'ajoute cependant que je ne l'ai pas consulté pour connaître son avis; mais, ce que je sais, c'est que l'évaluation du Palais des Beaux-Arts avait été faite avant la guerre, donc en francs-or.

Ma démonstration prouve tout de même que l'honorable ministre des finances a fait des déclarations qui sont de nature à frapper parfois certains éléments mal informés, et je puis qualifier de démagogie cette façon de faire, sans prétendre cependant qu'il n'y ait pu avoir certaines erreurs.

Mesdames et messieurs, si vous avez déjà fait construire, — et je vous souhaite même d'avoir fait bâtir une maison, — vous avez dû constater que, même les évaluations les plus raisonnables, indépendamment des fluctuations de la valeur de la monnaie, ont subi toujours à peu près 25 p. c. d'augmentation, parce que, par exemple, vous désirez avoir ceci un peu mieux que vous ne l'aviez prévu, que vous vouliez apporter un perfectionnement quelconque. Or, cette augmentation de 25 p. c. est déjà raisonnable.

Pour moi, la collaboration telle qu'elle se pratique depuis l'avènement du premier gouvernement van Zeeland n'est pas une question de principe, ni dans le sens négatif ni dans le sens positif. Nous ne sommes pas opposés par principe à la collaboration comme certains affectent de l'être. Nous ne sommes pas non plus partisans de la collaboration à tout prix et à toute condition. La collaboration est une question d'opportunité.

Dans certaines circonstances, on doit chercher s'il y a lieu de pratiquer la collaboration des partis qui ont des principes parfois en opposition les uns avec les autres, mais qui peuvent avoir aussi des visées et des buts communs consistant essentiellement dans l'agrandissement de la valeur matérielle et morale de notre pays. On a vu que dans certaines circonstances, ces collaborations étaient très fructueuses, mais il peut se présenter d'autres situations où cette collaboration n'est plus souhaitable.

Je parle ici d'une façon tout à fait objective, impartiale, et sans parti pris. Je parlais tantôt des réformes de structure dont il avait été question sous le gouvernement van Zeeland. Je demande pardon à la Chambre de remonter si haut, mais dans la vie politique tout se tient. Jetons donc un coup d'œil sur le passé. Quand le gouvernement van Zeeland s'est constitué, on était en pleine période d'ascendance économique. De plus, le gouvernement van Zeeland a pu disposer des quatre milliards du fonds de réévaluation de l'encaisse or de la Banque Nationale.

C'eût été le moment de faire des réformes de structure. On avait le vent dans les voiles. On ne les a pas faites. Je comprends maintenant que le gouvernement, qui se trouve devant une situation opposée au point de vue de la conjoncture, soit embarrasé quand il s'agit de réformes qui doivent coûter de l'argent. Mais les réformes les plus profondes ne sont pas celles qui entraînent des dépenses. Nous nous trouvons, messieurs, devant une plaie terrible, saignante, redoutable: c'est le chômage. Quand j'entends parler de résoudre ce redoutable problème du chômage par de petites mesures administratives de réadaptation, je reste sceptique. Je ne crois pas que cela soit possible.

Les progrès foudroyants de la technique de production sont tels que les adaptations politiques et sociales qui devraient les suivre marchent beaucoup trop lentement et ne peuvent pas atteindre la vitesse des progrès techniques. J'ai entendu dans la bouche du premier ministre des choses intéressantes qui sont à retenir.

Il y a deux ans, on n'avait pas encore peur de nous parler de la réforme fondamentale du régime de l'électricité en Belgique. On osait encore en parler à ce moment-là; aujourd'hui, on n'ose même plus en parler. Alors que j'ai si souvent expliqué, et que je suis si profondément certain, que tout l'avenir économique de notre pays est conditionné par l'énergie électrique à bon marché, mise à la disposition de tous, au même prix, au dernier étage de transformation. J'ai déjà expliqué cela de nombreuses fois; on a eu souvent à mon égard des attitudes très encourageantes et on a semblé porter intérêt à ce que je disais. Nous vivons dans une époque où le régime de l'électricité commande tout. Remarquez bien que l'électricité à bon marché est, à vrai dire, le régime de l'énergie à bon marché; c'est une expression qui n'est pas, je le sais, familière au monde politique, c'est une expression exclusivement scientifique. C'est la seule expression qu'il convient cependant d'employer, parce que l'énergie électrique comprend

l'énergie lumineuse, l'énergie chimique, l'énergie calorifique et l'énergie mécanique. Le problème de l'énergie électrique à bon marché, c'est le problème fondamental de l'avenir de tous les pays.

M. Van Glabbeke. — Ce qu'il faut, c'est l'énergie gouvernementale. (Hilarité.)

M. Hubin. — Je comprends votre plaisanterie, mon cher collègue, et je sais bien que ce n'est sur ce que je dis que cette plaisanterie porte. C'est un simple mot d'esprit, mais, dans les circonstances que nous traversons, bien que ce soit un mot d'esprit, il ne parvient pas à me faire rire, parce que je considère que la situation est trop sérieuse. Dernièrement encore, j'ai fait une suggestion au gouvernement.

La Chambre et le gouvernement sont constitués par des hommes qui, pour la plupart, ont une formation d'esprit juridique, politique ou sociale peu apte à étudier les aspects techniques d'un problème. J'ai donc suggéré au gouvernement, puisqu'en somme il veut systématiquement ignorer les travaux de la commission des grands travaux, de reconstituer une commission qu'il nommerait lui-même, une commission peu nombreuse d'ailleurs, composée de 10 à 12 savants, à condition que ceux-ci fussent choisis, bien entendu, en dehors des organismes intéressés. Et j'en connais, messieurs, je pourrais citer des noms, et ces noms vous étonneraient peut-être, parce qu'ils seraient une preuve que je ne suis pas préoccupé de désigner des socialistes. Il y a, par exemple, deux abbés que je nommerais dans cette commission — peut-être les connaissez-vous? — qui sont des compétences indiscutables, qui sont de véritables savants et qui sont parfaitement indépendants des sociétés d'électricité et des trusts capitalistes. On pourrait en choisir d'autres parmi le personnel de nos universités, par exemple, dans nos grandes écoles techniques peut-être. Et cette commission aurait à examiner ce problème et serait chargée de déposer, dans le plus bref délai, un rapport sur l'aspect technique de la production de l'électricité.

M. Howard. — Dites tout de suite un commissaire royal multiplié par douze.

M. Hubin. — Je ne sais pas à quoi rime votre observation.

M. Jaspas avait nommé une commission divisée en cinq sous-commissions, dont la première a étudié ce problème. On n'a pas tenu compte de la décision unanime de la commission réunie en assemblée générale et présidée par M. Francqui. Je propose donc au gouvernement de nommer une nouvelle commission. Choisissez-vous-même les membres et donnez à cette commission trois mois pour déposer un rapport. Le problème est tellement simple, pour des techniciens, qu'il y a possibilité de déposer en ce temps un rapport certain et précis qui serait soumis au gouvernement ou au parlement et sur lequel nous aurions à prendre les conclusions qui s'imposeraient. Mais, voilà, il s'agit d'une cage à lions et personne n'ose y entrer. Les fauves sont prêts à mordre et à se défendre. Je ne demande pas au gouvernement de faire des miracles, de résoudre des problèmes graves en un tournemain, mais je demande tout de même que le gouvernement fasse quelques pas en avant. Déjà, en ce moment, on recule, et c'est tellement vrai qu'on n'ose plus parler de ce problème tout à fait fondamental. Nous vivons, quant au régime de l'énergie — et vous savez le sens que j'attache à ce mot — exactement comme la France avant Louis XI. Ce sont de grands féodaux qui se partagent le territoire et qui imposent leurs conditions à tous les usagers, agriculteurs, commerçants, petites et grandes industries. Il n'y a pas possibilité d'avoir recours à la concurrence: les prix sont faits d'avance.

On nous avait promis aussi la solution du problème linguistique. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet; mais je crois que la solution de ce problème ne peut se trouver que dans un retour aux principes fondamentaux de notre Constitution qui consacrent la liberté des langues et l'autonomie communale. En dehors de ces solutions, il n'y a pas de solution acceptable.

On nous avait promis aussi la solution du problème de l'alcool. Il y a eu un projet de M. Pholien, mais je suis persuadé qu'il n'y aurait eu aucun membre de la Chambre pour le voter. C'était un projet qui ne rimait à rien. Cependant, il ne me paraît pas bien difficile de résoudre le problème: limiter la consommation, disparition radicale des débits clandestins, égalité des cabaretiers avec les autres citoyens.

M. Van Glabbeke. — Très bien!

M. Hubin. — Egalité par la carte d'alcool.

M. Van Glabbeke. — Voilà, monsieur le premier ministre. Cela n'a rien de négatif et cela vous est dit par un socialiste. Je vous rappelle votre engagement de juin dernier. (Interruption de M. Spaak.)

M. Hubin. — Messieurs, je suis émité par mon temps de parole, mais nous aurons l'occasion de reparler de ce problème.

C'est parce que j'ai vu une sorte d'interrogation dans la physiologie du premier ministre que je me suis permis d'en parler.

M. Van Glabbeke. — Prenez l'occasion quand elle se présente, monsieur Hubin, vous avez bien raison. Cela n'arrive pas tous les jours.

M. Hubin. — Si aucune des réformes qui avaient été annoncées n'a été réalisée, d'autres choses singulièrement graves se sont produites. La première, — et c'est peut-être là qu'il faudrait porter immédiatement le fer rouge, — est une augmentation des frais d'administration de l'Etat, augmentation qui se chiffre à 700 millions en trois ans, sans compter les augmentations de 170 millions résultant de l'application de l'index aux traitements. J'ai déjà eu l'occasion de dire que cette question est excessivement inquiétante. C'est un problème qu'il faut résoudre à tout prix. Il faut absolument arrêter cette redoutable inflation. Qui en paie les frais, après tout? Les agriculteurs et les industriels, c'est-à-dire par l'activité de tous ceux qui participent à la production des choses nécessaires à la vie des hommes. Le sort des agriculteurs, notamment, et des producteurs en général est menacé par le haut prix de l'énergie électrique et les tristes engrais azotés qui en découlent, mais ils supportent en plus les charges provenant de l'augmentation effrayante du fonctionnarisme.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation de notre économie générale. La vie de notre pays dépend de son économie, c'est clair comme bonjour. Les réformes sociales elles-mêmes sont conditionnées par l'économie de notre pays. On semble oublier que celle-ci n'est, hélas, plus ce qu'elle était avant la guerre. Nous avions alors des grandes industries d'exportation; elles sont, de plus en plus, brimées, comprimées par les entraves mises aux exportations; elles rencontrent sur leur chemin des puissances industrielles toutes nouvelles, qui leur font une concurrence désastreuse. Certaines d'entre elles sont en train de mourir. Que faut-il faire? Créer des industries nouvelles, dit-on. Pensez-vous que l'Etat soit capable de le faire? Vous ne vous bercez certainement pas de cette illusion. Vous n'êtes pas étatistes à ce point. L'Etat ne voudra et ne pourra jamais créer des industries nouvelles. Il a cependant un rôle à remplir, c'est de créer un milieu économique tel que, spontanément, des industries nouvelles puissent s'établir. Ici encore j'en reviens à mon *Delenda Carthago* : ce qu'il faut pour que ces industries nouvelles se créent, c'est que l'énergie, sous la forme électrique, soit à bon marché.

Je ne veux par faire de reproche au gouvernement, bien que j'aie interrompu tout à l'heure un orateur qui a parlé des finances. Quand M. Max-Léo Gérard a donné sa démission, on lui a fait le reproche de n'être qu'une machine à calculer; mais, dans tous les cas, s'était une bonne machine, ce qui est déjà bien joli, et M. Max-Léo Gérard ne manquait pas d'intelligence. Je regrette cependant, quand il s'est agit de le remplacer, qu'on n'ait pas fait appel à notre ami M. Soudan. Il avait déployé un très grand effort en ce qui concerne notamment la simplification dans la perception des impôts. Or, on sait que la méthode employée, en l'occurrence, doit être considérablement simplifiée.

Mon temps étant limité, je ne parlerai pas en ce moment de la politique extérieure. Il est cependant un point sur lequel il m'est impossible de ne pas dire un mot. Je veux parler de l'amnistie. La Chambre a voté l'amnistie, je dis la Chambre, car, personnellement, je ne l'ai pas votée.

Si l'amnistie a des conséquences juridiques indiscutables, elle ne peut cependant pas modifier l'aspect moral de la question. Tandis que le gouvernement désigne comme membres d'académie d'anciens condamnés à mort, certains corps électoraux envoient au parlement et au Sénat des gens qui se sont rendus complices de véritables trahisons pendant la guerre. Eh bien! messieurs, lorsqu'on nomme des sénateurs socialistes de cette espèce au Sénat, j'éprouve le besoin de dire que de ce socialisme-là je n'en serai jamais. Ici, messieurs, tout le monde doit prendre ses responsabilités.

Remarquez que je ne suis pas rancunier et que je comprends la majorité de la Chambre qui a voté l'amnistie. Mais on est tout de même en train de se demander : à quand, monsieur le premier ministre, Borms à votre place?

Quel est l'avenir d'un peuple qui oublie des événements aussi récents que ceux relatifs à la guerre 1914-1918, et qui a perdu tellement le sens de l'honneur que l'on met et dans les académies et dans les parlements des gens qui ont ainsi trahi leur pays.

Messieurs, je ne puis parler de cela sans émotion. Je reste fidèle à la notion d'honneur qui est le plus précieux patrimoine d'un peuple. Je reste fidèle au souvenir du grand Roi, qui n'a pas hésité une seconde quand il a eu à choisir entre cet honneur et certains avantages matériels qu'on lui proposait. On ne vend pas l'honneur d'une nation, même en échange de certains avantages matériels. En raison de mon âge, je me permets de le dire à notre jeune premier ministre, qui sans doute voudra bien méditer ces paroles.

Ma conclusion est simple : je voterai la confiance conditionnelle et expectante.

M. Van Glabbeke. — C'est deux fois du Carton de Wiart : c'est du Carton de Wiart de la fois dernière et du Carton de Wiart d'aujourd'hui, (*Hilarité.*)

M. Hubin. — Mon cher collègue, il est très honorable pour un vieux tailleur de pierres de se rencontrer avec un ministre d'Etat, ancien premier ministre.

M. Van Glabbeke. — Vous montez en grade dans la noblesse parlementaire. (*Nouveaux rires.*)

M. Hubin. — Il y a des tailleurs de pierre qui, à force d'habileté professionnelle et de patience, travaillent la pierre selon la règle. Il y en a d'autres qui s'efforcent de faire plier la règle pour l'adapter à la pierre mal taillée.

M. Van Glabbeke. — Il y a aussi les tailleurs de pierres précieuses.

M. Beaufort. — Et les uns et les autres se servent du maillet?

M. Hubin. — Ma sympathie, quant à moi, va à la première catégorie et non à la seconde. Je voterai la confiance conditionnelle et expectante, non en vertu d'une discipline de parti que je n'accepte plus, — je tiens à le déclarer, — mais dans l'espoir que les événements finiront par ouvrir les yeux des aveugles. Certains de mes amis et moi-même nous nous réservons d'apprécier, sans préjugé ni parti pris, les attitudes du gouvernement, de les juger par la voie du vote et aussi de déterminer notre position vis-à-vis de lui d'après le sort qu'il réservera aux initiatives venant du parlement. Maintenant, il ne peut plus être question d'être confiné dans le programme gouvernemental.

M. Van Glabbeke. — Il n'y en a plus.

M. Hubin. — Un certain nombre de collègues, dont l'actuel ministre de l'agriculture, ont montré suffisamment combien peu de cas il est fait du programme du gouvernement, qui est débordé quand l'intérêt politique semble l'exiger. Ce ne sera pas un mobile aussi peu méritant dont nous nous inspirerons. Nous jugerons impartialement, mais sans hésitation et sans parti-pris, et les attitudes du gouvernement et ses réactions vis-à-vis des initiatives venant du parlement. Celui-ci, en vertu de la Constitution, a le droit d'initiative. Si le gouvernement fait preuve d'inertie et si les circonstances s'y prêtent, nous entendons recourir à ce droit d'initiative pour le forcer à s'expliquer sur certains problèmes. Ai-je besoin d'ajouter que je souhaite de tout cœur que nous ne soyons jamais obligés d'avoir recours à cette procédure; que le gouvernement comprenne qu'il y a certains problèmes tout à fait essentiels qu'il doit s'attacher à résoudre.

M. le président. — Il y a encore quatre orateurs inscrits, les deux premiers pour un quart d'heure, les deux autres pour cinq minutes.

La parole est à M. Van Glabbeke.

M. Van Glabbeke (à la tribune). — Madame, messieurs, je pense que nous serons tous d'accord pour regretter que le discours qu'a prononcé aujourd'hui l'honorable premier ministre a été un piètre discours. M. Spaak, qui, pourtant, nous a si souvent donné l'occasion d'entendre...

M. Hubin. — N'insistez pas, cher collègue, M. le premier ministre est indisposé.

M. Van Glabbeke. — ... de très remarquables exposés sur la politique du gouvernement, ne nous a, aujourd'hui, rien appris. Ceci provient, sans aucun doute, de ce que l'honorable premier ministre s'était dit : Une déclaration gouvernementale, je n'en dois pas une à la Chambre, puisque, en vérité, je ne me présente point devant le parlement avec un nouveau gouvernement. A vrai dire, c'est exact. Il se présente avec ce que l'on a coutume d'appeler un gouvernement remanié, que l'honorable ministre d'Etat M. Max a appelé tout à l'heure un gouvernement replâtré et que le ministre d'Etat Carton de Wiart a appelé un gouvernement alourdi.

Etant donnée cette circonstance, l'honorable premier ministre s'est dit : Pas de déclaration gouvernementale! Je vais me borner à rappeler à la Chambre qu'elle a autrefois, par un vote massif, admis la politique développée dans la déclaration gouvernementale qui était à l'origine du gouvernement Spaak première manière, et, de ce fait, je vais mettre la Chambre dans l'obligation de voter à nouveau de la même façon et d'accepter la continuation de la politique annoncée lors de la constitution du premier gouvernement Spaak.

Et alors, pour le premier ministre, il devenait facile de nous faire ici un petit discours, discours dans lequel nous aurions tout de même voulu trouver ce que le gouvernement remanié et replâtré avait l'intention de faire au point de vue financier, discours qui aurait dû nous éclairer sur les garanties que le gouvernement donnait au parlement quant à sa politique économique future.

Je dois le dire, madame, messieurs, le premier ministre est venu nous parler de la question flamande, de la question des cumuls, de la question de la réforme administrative, et, quand il a voulu toucher un mot de la politique économique, il s'est borné à rappeler les conclusions que l'honorable M. Barnich avait mises sur le papier dans un document parlementaire, dont nous avons, à l'époque, pris connaissance et qui était une critique sévère, cruelle même, de la politique économique poursuivie par le gouvernement Spaak. L'honorable

premier ministre ne s'est même pas rendu compte tout à l'heure que, en adoptant les conclusions de M. Barnich comme devant servir de base à la politique économique du gouvernement remanié et replâtré, il condamnait du même coup la politique de M. Heymans, politique que nous avons critiquée à la Chambre et que M. Spaak lui-même défendait, à cette époque, avec acharnement.

Madame, messieurs, ce n'est un secret pour personne que le remaniement ministériel n'alla pas tout seul et que l'accouchement fut laborieux. Il a fallu que l'honorable premier ministre fasse appel à tous les moyens dont il dispose, à toutes les combinaisons, à toute l'habileté que nous lui connaissons pour arriver à constituer ce gouvernement alourdi et replâtré, suivant la parole de deux ministres d'Etat.

Madame, messieurs, je pense que toutes les difficultés sont nées du fait que l'honorable premier ministre partit pour Genève un samedi soir sans avoir publié, au préalable, la liste des membres qui devaient composer ce gouvernement remanié. Dès le lendemain commencèrent les manœuvres de chantage de la part des divers groupes de la droite catholique, manœuvres qui ont abouti à modifier sérieusement la forme du gouvernement remanié qu'envisageait à ce moment l'honorable premier ministre. Combinaisons, parlottes, je dirai presque des pressions qui ressemblent à du chantage, campagnes de presse dans les journaux catholiques, exclusives à peine déguisées, et, pour finir, quand même un gouvernement!

Madame, messieurs, comment se présente la nouvelle équipe ministérielle? Je parlerai d'abord de cet absent, que, franchement, l'opinion publique est satisfaite de ne plus voir au sein du gouvernement : ce ministre-banquier, ce banquier, qui continuait à toucher ses appointements de banquier, tout en étant payé comme ministre.

M. Spaak, premier ministre. — C'est justement parce qu'il n'est pas ici que vous ne devriez pas parler comme cela.

M. Van Glabbeke. — Je lui ai dit ses vérités quand il était ici.

M. Spaak, premier ministre. — Si vous l'avez dit une fois, inutile de le répéter.

M. Van Glabbeke. — Je les répète à votre intention : ce jour-là, en effet, vous n'étiez pas présent.

Madame, messieurs, je me fais un plaisir de saluer au banc du gouvernement la présence de mon excellent ami M. Jennissen, qui sera, sans aucun doute, un excellent ministre de la santé publique et à qui je souhaite une longue carrière ministérielle. Les libéraux wallons se réjouiront, à coup sûr, d'être aussi brillamment représentés au sein du gouvernement. J'espère qu'un jour l'opinion libérale flamande aura également son représentant dans le cabinet, comme ce fut le cas à l'époque où M. Hoste était ministre de l'instruction publique.

On trouve ensuite sur les bancs du gouvernement l'honorable M. d'Aspremont-Lynden, le pèlerin du dimanche. Je comprends que le premier ministre ait songé à récompenser ceux qui avaient participé à ces fameux pèlerinages du dimanche, en adoptant dans son équipe gouvernementale l'un des principaux d'entre eux.

On a mis l'honorable M. d'Aspremont-Lynden à l'agriculture. Le voilà au vert. Espérons qu'il y sera bien.

M. d'Aspremont-Lynden, ministre de l'agriculture et des classes moyennes. — Vous regrettez, sans doute, monsieur Van Glabbeke, de ne pas pouvoir y brouter.

M. Van Glabbeke. — Monsieur le ministre, je vous laisse le soin d'y brouter et d'y ruminer à votre aise. Je n'adopte pas cette façon de me nourrir. Je vous l'abandonne, ainsi qu'aux bêtes à cornes.

En tout cas, nous vous tiendrons à l'œil. (*Rires*) Je vous assure que nombreux sont ceux parmi nous qui ont suivi pendant de longs mois les tribulations de ces pèlerins du dimanche, et je ne vous cache nullement que ceux qui y ont participé n'inspirent pas confiance à tout le monde.

Messieurs, je dois vous dire également que, dans l'opinion publique, on s'étonne très fort de constater que fait encore partie de l'actuel gouvernement le grand protecteur du faux docteur Imianitoff.

M. Spaak, premier ministre. — Vous n'avez évidemment jamais été trompé par personnel!

M. Van Glabbeke. — Puisque vous m'interrompez, monsieur le premier ministre, permettez-moi de vous dire que, dans l'opinion publique, cette affaire Imianitoff a pris des proportions qui dépassent largement le cadre d'un cas particulier. L'opinion publique demande au gouvernement de mettre fin à cette façon de gouverner.

Lorsqu'un représentant de la nation vient ouvrir les yeux du gouvernement, ce dernier provoque un vote de parti, un vote de majorité, ou bien il fait couvrir la voix de celui qui vient demander des explications par les cris de quelques amis politiques, qui soutiennent le gouvernement en toutes circonstances. Si le gouvernement abandonnait ce système, il ne devrait pas encauser des camouflets comme ceux qu'on vient de lui infliger dans cette affaire Imianitoff.

M. Derudder. — Merci pour l'aide! (*Rires*)

M. Van Glabbeke. — L'honorable premier ministre a été extrêmement prudent et circonspect dans son exposé sur la politique étrangère du gouvernement. Je comprends qu'il n'ait pas parlé de Burgos pour ne pas froisser ses amis politiques. Par contre, je constate qu'il nous a parlé de la carence de son gouvernement en matière de réformes administratives. Là, le gouvernement a fait un aveu complet. Le premier ministre avoue ouvertement la carence de son gouvernement dans le domaine des réformes administratives. A qui la faute? Le gouvernement a usé dans ce domaine de la formule des commissaires royaux. Les membres du parlement n'ont même pas le droit de prendre connaissance des documents communiqués au gouvernement par ces mêmes commissaires royaux, alors que certains de ces documents nous intéressent au plus haut point.

M. Spaak, premier ministre. — Lesquels?

M. Van Glabbeke. — Nous, qui luttons pour le tourisme, nous voudrions bien connaître les rapports du commissaire royal M. le comte Adrien van der Burch. Nous, qui luttons pour la réforme des assurances, nous voudrions bien connaître le rapport de M. Van Dievoet, l'actuel ministre de la justice.

M. Spaak, premier ministre. — Le rapport vient d'être déposé et sera publié.

M. Van Glabbeke. — Vous le dites, monsieur le premier ministre, et j'en suis heureux, mais sachez que l'an dernier vous avez été extrêmement réservé en ce qui concerne les rapports des commissaires royaux, qui ne nous furent pas communiqués.

M. Spaak, premier ministre. — Ce n'est pas exact.

M. Van Glabbeke. — Jusqu'à ce jour, le parlement n'a pas encore été régulièrement saisi d'une seule question de réforme administrative, en dehors du projet de loi sur le conseil d'Etat. C'est indéniabie. Ne venez donc pas dire que cette carence dans le domaine de la réforme administrative pourrait être imputée au parlement. Il n'en est rien. Cette carence, que vous avez reconnue, est imputable à votre gouvernement.

L'honorable premier ministre, toujours pour faire diversion, nous a parlé tout à l'heure de la question de la flamandisation de l'administration.

Ici, je me permets de lui dire qu'il est allé beaucoup trop loin. Je lui rappellerai qu'à la suite de certaines interpellations qui paraissent l'avoir fortement ému, l'honorable M. Spaak a fait au pays des déclarations du haut de cette tribune, déclarations qui ont eu pour résultat que, à sa demande, des gouverneurs de province ont invité les autorités de certaines villes et communes où la loi paraissait ne pas être appliquée intégralement à prendre position et à justifier leurs agissements.

Or, des votes ont été émis par certaines autorités communales, notamment à Ostende et à Blankenberghe. Les conseils communaux spécifieront qu'ils se réservaient toute liberté dans certains domaines qui leur étaient réservés par la loi. C'est d'ailleurs un fait que le gouvernement a lui-même reconnu, lors d'une interpellation, où M. Dierck, à cette époque ministre de l'intérieur, a clairement fait connaître, à cet égard, la façon de voir du gouvernement.

Donc, messieurs, le pouvoir communal a pris position et a décidé que dans certains domaines intéressant le tourisme, notamment, où il y avait un intérêt majeur à faire certaines communications au public dans plusieurs langues, on ne ferait pas ces communications exclusivement en langue flamande. Or, si j'ai bien compris la portée des paroles de l'honorable premier ministre dans son discours de ce jour, il voudrait encore aller plus loin qu'il n'a été jusqu'à présent dans ce domaine. Je pense que cela équivaudrait à un nouvel empiètement du pouvoir central sur l'autonomie du pouvoir communal. Or, je puis lui dire qu'en ce qui concerne le littoral, il peut se vanter d'être à la tête du gouvernement qui a battu tous les records du point de vue de l'absence de mesures favorables au tourisme. D'ailleurs, non seulement son gouvernement a battu tous les records du point de vue carence en matière de tourisme, mais, de plus, je puis dire que c'est sous son gouvernement que les mesures les plus graves et de nature à compromettre irrémédiablement toute prospérité dans cette région viennent d'être prises.

Messieurs, l'honorable premier ministre, faisant toujours diversion, nous a parlé des cumuls. J'entends parler des cumuls depuis que je suis membre de cette Chambre, et je me souviens encore, monsieur le premier ministre, d'une déclaration que j'ai faite lors de l'avènement du premier gouvernement van Zeeland, déclaration où j'attirais l'attention du gouvernement sur des cumuls absolument inadmissibles et scandaleux. Je soulignais notamment que des gouverneurs, qui sont les représentants du Roi à la province, usent et abusent de l'autorité que leur confère la haute mission dont ils sont investis par l'Etat pour siéger dans dix, quinze, vingt conseils d'administration de sociétés financières, commerciales ou industrielles.

Que le gouvernement commence donc par prendre la immédiatement une mesure radicale à savoir que les gouverneurs de province ne pourront plus siéger dans des sociétés d'électricité. Vous savez combien leur position leur permet, et je pèse mes mots, de prendre des décisions dans un sens ou dans l'autre pour favoriser l'une ou

Faute de ces sociétés dont les dirigeants sont parfois, — je l'affirme — chargés d'un casier judiciaire et qui vont vendre l'électricité à de petites communes dans des conditions hautement blâmables, lesquelles ne devraient pas se produire si notre pays était dirigé par un gouvernement qui voit clair et qui prend les mesures qui s'imposent.

M. Wyns. — Le congrès national, dit l'article 139 de la Constitution, déclare qu'il est nécessaire de prendre des mesures. Depuis cent dix ans, on les attend, ces mesures!

M. Van Giabbeke. — Monsieur Wyns, j'ai abandonné toute idée de rappeler encore une disposition constitutionnelle au sein de cette assemblée, car depuis que j'y suis, je n'ai vu que des violations de la Constitution, dans toutes espèces de projets de loi émanant même du gouvernement. La Constitution est une vieille dame respectable, laissons-la bien tranquille dans son coin, pour le moment.

Tout ce que l'honorable premier ministre nous a déclaré au sujet de la politique économique, c'est qu'il compte sur M. Barnich, qui est l'opposant de la politique poursuivie par le gouvernement de M. Spaak, première manière, pour rendre certains projets qui sont déposés et dont nous n'entendions plus parler, « palpables et sensibles ». (Sourires.) J'ai noté cette expression délicate dont a fait usage M. le premier ministre.

Quant à moi, en politique, je ne sais pas très bien ce que signifient ces mots, « rendre palpables et sensibles des projets de lois économiques ». (Hilarité.)

Ceci étant dit, je voudrais également parler de la politique extérieure. J'ai entendu tout à l'heure un orateur du groupe nationaliste flamand déclarer que l'honorable M. Janson, qui est actuellement à la tête du département des affaires étrangères ne leur inspirait pas confiance, parce qu'il était l'homme du traité franco-belge.

Pour ce qui me concerne, je fais sans réserve confiance à M. Janson, étant convaincu qu'il poursuivra cette politique de neutralité, laquelle est notre seule garantie réelle pour l'avenir. Ne l'avons-nous d'ailleurs pas senti en septembre dernier, lorsque tout le monde disait que nous avions une chance d'échapper à la guerre, parce que le pays poursuivait une politique de neutralité?

Je fais donc confiance à l'honorable M. Janson, à cet égard. Il va sans dire que nous tenons, sincèrement, dans la région flamande du pays, à cette politique de neutralité. Celle-ci, il faut bien le constater, est le résultat d'un travail politique de plusieurs années dans la partie flamande de la Belgique. Cette politique est l'aboutissement d'un mouvement qui trouve sa source et son origine dans nos provinces flamandes. Et je n'hésite pas à déclarer que le jour où il apparaîtrait que l'honorable M. Janson ne poursuivrait pas loyalement cette politique, et bien qu'il appartienne à mon parti, je me ferais un devoir de le condamner ouvertement du haut de cette tribune.

De la politique agricole, il n'a été rien dit. L'honorable premier ministre s'en est tenu à de vagues phrases, à des généralités et ce n'est pas sans raison que l'honorable M. Sap, à différentes reprises, a essayé d'obtenir, d'ailleurs en vain, des précisions.

Que dire de la question touristique? Messieurs, lors de l'avènement du gouvernement Spaak n° 1, nous avions, dans la déclaration gouvernementale, un paragraphe qui fut réservé au tourisme. Nous en garderons un triste souvenir car le gouvernement Spaak a été le gouvernement le plus néfaste du point de vue touristique.

D'abord, les crédits totalement insuffisants qui avaient été réservés précédemment au tourisme, et qui devaient être majorés, ont été réduits par le gouvernement Spaak. Les crédits ont été réduits précisément au moment même où nous devions faire un effort pour intensifier notre politique de tourisme. Nous sommes ainsi obligés de réduire les entreprises touristiques de la Belgique parce que les crédits sont totalement insuffisants. Savez-vous, messieurs, qu'au moment où, en 1939, aura lieu à New-York cette exposition internationale qui s'annonce très importante, nous avons été obligés, par suite de la réduction des crédits au tourisme, de supprimer le maigre crédit prévu pour la propagande touristique aux Etats-Unis? C'est un scandale. Savez-vous que les bureaux de tourisme belges, dont j'avais réclamé l'organisation et qui avaient été installés à grande peine en Scandinavie, en Suède et au Danemark, viennent d'être supprimés?

Or, ces pays, par suite des liens qui existent entre les deux maisons royales de Belgique et de Suède, constituaient un terrain admirable à exploiter au grand avantage de la Belgique. Il est inadmissible que ces bureaux de tourisme récemment constitués dont le rendement était plein de promesses pour l'avenir viennent d'être supprimés par suite de la réduction des crédits au tourisme? Voilà ce que signifie la politique touristique du gouvernement Spaak. Il a été en dessous de tout et jamais un gouvernement ne fut aussi néfaste pour le tourisme et n'a fait plus de tort au littoral que celui de M. Spaak. Que trouvons-nous de positif dans ce domaine à l'actif du gouvernement Spaak? Je vais vous le dire en deux mots: d'une part, un ministre giffilé par un fonctionnaire actuellement encore en fonctions et, d'autre part, absence de poursuites judiciaires. Voilà à quoi se résume la politique touristique de l'actuel gouvernement. (Rires.) Un ministre aux prises avec le directeur principal du bureau du tourisme! Ah! si c'était une malheureuse qui est prise sur le fait

pour avoir volé un pain, il y aurait des poursuites judiciaires immédiatement. Et voilà un fonctionnaire qui giffle son ministre sur la voie publique, et il n'y pas de poursuites. Je proteste contre cet état de choses qui porte atteinte à l'autorité d'un ministre dont je dois louer les efforts.

M. Spaak, premier ministre. — Il n'est pas fonctionnaire, et vous le savez très bien!

M. Van Giabbeke. — Il appartient à la réserve de l'armée avec son grade de colonel et...

M. Spaak, premier ministre. — Il est pensionné.

M. Van Giabbeke. — ... il est en outre placé à la tête d'un organisme créé par l'Etat, où il touche des appointements très importants...

M. Spaak, premier ministre. — Un organisme parastatal.

M. Van Giabbeke. — ... un organisme qui s'occupe du tourisme. Cet organisme est créé par l'Etat et n'essayez pas de filer par la tangente, monsieur le premier ministre! Vous défendez une situation indéfendable pour votre gouvernement, permettez-moi de vous le dire.

Et c'est là la seule chose qu'on trouve à votre actif dans le domaine du tourisme. C'est donc un résultat tout à fait négatif.

M. Fischer. — Ne soyez pas injuste et n'oubliez pas que c'est M. Spaak qui a obtenu une augmentation de crédit pour le tourisme lorsqu'il était ministre des transports.

M. Spaak, premier ministre. — Vous attaquez M. Marck en son absence, ce n'est pas fort brillant!

M. Van Giabbeke. — Je n'entends aucunement attaquer M. Marck, pour qui j'ai beaucoup d'estime.

Répondant à votre interruption, monsieur Fischer, je tiens à préciser que je ne discute pas la politique de M. Spaak lorsqu'il était ministre des transports; je critique la politique touristique du gouvernement depuis que M. Spaak est premier ministre; ne confondons pas « autour » avec « alentour ». Je suis le premier à reconnaître que, lorsque M. Spaak dirigeait le département des transports, il a attaché toute l'importance qu'elle méritait à cette branche primordiale de notre activité nationale.

Mais je dis que cela c'est le passé et que M. Spaak, premier ministre, n'a rien à voir avec M. Spaak, ministre des transports. J'examine le résultat de la politique touristique suivie par le gouvernement Spaak. Je dis que cette politique touristique, c'est zéro plus zéro, en dehors de cette petite lutte entre le ministre du tourisme et un haut fonctionnaire ou, si vous voulez, le président d'un organisme parastatal, qui essaie de faire échec aux initiatives du ministre des transports.

M. Spaak, premier ministre. — Il n'est pas fonctionnaire.

M. Van Giabbeke. — L'honorable premier ministre nous demande de voter sans retard les budgets et la loi sur les pouvoirs spéciaux. Mais, messieurs, il y a pas mal de membres de ce parlement qui ne demandent qu'à examiner au plus tôt les budgets. De nombreux budgets ont été déposés avec un retard considérable.

M. Spaak, premier ministre. — N'exagérez pas. Ils étaient tous déposés dans la première quinzaine d'octobre. De toute façon, cela n'empêche pas les rapporteurs de faire leurs rapports.

M. Van Giabbeke. — Nous avons été retardés dans notre travail par des questions politiques, comme celle de Burgos.

M. Fischer. — Les ministres passent, les budgets restent.

M. Van Giabbeke. — Les rapporteurs ne savent pas à quoi s'en tenir.

M. Fischer. — Votre critique se trompe d'adresse. C'est la première fois que les budgets sont déposés si tôt.

M. Van Giabbeke. — En tout cas, il y a pas mal de membres qui ne demandent qu'à travailler normalement. Il ne pourra pas être question de voter la loi de pouvoirs spéciaux avant que le gouvernement n'ait clairement fait connaître au pays quelle est la situation financière actuelle et ce qu'elle sera demain. Quel usage le gouvernement compte-t-il faire de cette loi sur les pouvoirs spéciaux, toute équivoque à ce sujet doit disparaître.

M. Fischer. — Sur ce point, nous sommes d'accord.

M. Van Giabbeke. — Il y a une loi sur le Conseil d'Etat, nous a dit M. Spaak, qu'il faudrait que le parlement votât. Nous l'avons déjà votée, et nous l'attendons avec beaucoup d'intérêt à son retour du Sénat.

D'autre part, j'ai entendu l'honorable premier ministre nous parler du projet de loi sur l'assurance-chômage obligatoire. Nous sommes encore d'accord pour l'examiner dès qu'il plaira au gouvernement de

nous le soumettre ou dès que la procédure nous le permettra. Mais j'ai noté que l'honorable premier ministre a eu soin de ne donner aucun éclaircissement au sujet de ce projet. Il n'a pas fait la moindre allusion au problème du précompte, vers lequel les yeux de toute l'industrie sont braqués.

L'honorable premier ministre, en ne voulant rien oublier et en réservant la part du pauvre à un projet auquel je m'intéresse, a rappelé le projet de loi sur l'alcool.

M. Gailly. — C'est pour mémoire.

M. Van Glabbeke. — Si vous avez la mémoire courte, monsieur Gailly, moi, je ne l'ai pas. En ce qui me concerne, ce rappel pour mémoire était totalement inutile. Seulement, je veux des précisions, car ce projet, revisant le régime de l'alcool, avait été déposé par M. Pholien, qui n'est plus au gouvernement. M. Pholien a été sacrifié pour des raisons que nous n'examinerons pas par tact et discrétion, mais il a été limogé, et il laisse derrière lui ce projet de loi sur l'alcool. Qu'advient-il de ce projet orphelin?

Je sais bien que le premier ministre pourrait répondre que le gouvernement a fait son devoir en déposant un projet et que c'est au parlement d'agir. Cela est insuffisant. Nous savons que lorsque le gouvernement a l'intention de faire aboutir un projet, il a à sa disposition des moyens très efficaces. Nous savons, par exemple, que s'il veut se procurer 600 millions en quelques jours, il emploie une méthode qui fait que le parlement vote ce crédit au pas de charge.

Le gouvernement doit nous dire si, oui ou non, cette allusion au projet de loi revisant le régime de l'alcool est un rappel pour mémoire, comme le disait M. Gailly, et en même temps une duperie, ou bien si le gouvernement veut que cette question, qui empoisonne une bonne partie de l'opinion publique, soit réglée honnêtement et une fois pour toutes.

M. Gailly. — C'est l'alcool qui empoisonne!

M. Van Glabbeke. — Je ne sais pas, monsieur Gailly, si vous buvez de l'alcool, mais alors ce sera sans doute du très mauvais alcool, comme celui que l'on vend dans les « maisons du peuple » et les coopératives socialistes. (*Rires.*) Vous avez tort de m'interrompre, car je pourrais donner des exemples dont vous ne sortiriez pas fier, vous, le président des ouvriers-métallurgistes socialistes!

M. Gailly. — Ces ouvriers ne boivent plus d'alcool et ne veulent plus le boire.

M. Van Glabbeke. — Ils ne veulent plus boire des saletés, ils ne veulent plus être victimes des distillateurs clandestins qui empoisonnent le pays.

M. Gailly. — Coincez-les!

M. Van Glabbeke. — Je vois que vous êtes plus fort que les trois procureurs généraux réunis, qui affirment, avec toute l'expérience dont ils disposent et dont vous ne disposez pas, que les lois sur l'alcool sont applicables actuellement et qu'il est inutile de renforcer par des dispositions pénales cette loi. Quoi qu'on fasse, on maintiendrait de cette façon la fraude.

M. Gailly. — Voulez-vous qu'autour des fosses on voie de nouveau les scènes qui s'y passeront il y a trente ans?

M. Van Glabbeke. — Mais non. J'ai été très heureux d'entendre tout à l'heure un grand honnête homme comme M. Hubin dire qu'il fallait mettre fin à cette situation qui a pour résultat qu'un grand nombre de citoyens sont traités comme citoyens de seconde zone. M. Spaak est intervenu, espérant que M. Hubin serait d'accord pour admettre une solution négative, c'est-à-dire un renforcement de la prohibition; Mais M. Hubin a été très net dans sa réponse. Il a, en effet, déclaré qu'il envisageait un système de liberté contrôlée, dans des limites sévères sur lesquelles j'espère qu'on pourra s'expliquer bientôt et se mettre d'accord.

M. Derudder. — A la veille des élections de 1940!

M. Van Glabbeke. — A la veille des vacances parlementaires, à la suite d'une de mes interventions, le premier ministre a pris un engagement formel. Je demande que cette traite, qui est venue à échéance, ne soit pas protestée.

M. Brunfaut. — Pouvez-vous citer une maison du peuple où l'on vend de l'alcool?

M. Van Glabbeke. — Je vous communiquerai mon dossier, monsieur Brunfaut.

Messieurs, en terminant, je signale qu'il y a beaucoup d'équivoque autour de ce gouvernement replâtré et alourdi, comme disaient MM. Max et Carton de Wiart, avec toute l'expérience et l'autorité que leur confèrent leurs fonctions de ministres d'Etat. Cela se manifeste même très clairement dans la procédure parlementaire. Nous n'avons pas à voter sur un ordre du jour de confiance, mais sur un ordre du jour de méfiance. Voilà assurément une situation

toute particulière, qui indique que l'atmosphère qui entoure ce gouvernement n'est pas normale. Je laisse à M. Carton de Wiart la responsabilité de cette méthode nouvelle, qui consiste à dire qu'il apporte au gouvernement l'appui d'une confiance conditionnelle, qui fait place à cette confiance expectante, dont il nous avait entretenus lors de la constitution du premier gouvernement Spaak, et je laisse également à l'honorable M. Hubin la responsabilité de cette mixture qu'il a appelée « confiance à la fois expectante et conditionnelle ». Quant à moi, je pense qu'on bien un gouvernement a la confiance ou bien il ne l'a pas.

M. Wijns. — Très bien!

M. Van Glabbeke. — Si le gouvernement persiste à vouloir tuer toute industrie dans le pays et toute vie économique dans ma région, s'il continue à menacer dans ses parties les plus vives cette région du littoral, à laquelle je suis profondément attaché, mon attitude sera très claire : ce gouvernement n'aura pas ma confiance.

M. Brunfaut. — La gauche libérale n'applaudit pas.

M. Van Glabbeke. — Ne soyez pas si fier du nombre de socialistes présents. Vous êtes moins nombreux que les communistes restés en séance.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den laatsten ingeschrevene, den heer Maes.

De heer Maes. — Mijnheer, ik wensch, gedurende twee minuten, ons standpunt duidelijker te bepalen, in verband met de verklaringen door den achtbaren heer eerste-minister afgelegd, nopens het land- en tuinbouwvraagstuk.

In de regeringsverklaring der regeering die thans werd omgevormd, werd, als ik haar goed samenvat, de land- en tuinbouwpolitiek als volgt bepaald : een politiek voeren van verbetering der verkoopprijzen door bescherming, maar in het kader van die beschermingspolitiek, maatregelen treffen tot vermindering van den kostprijs en verhooging van de hoedanigheden van de land- en tuinbouwproducten.

Wij zijn voorstanders, onvoorwaardelijke partijgangers van elke verbetering op technisch gebied van de land- en tuinbouwuitbatingen. Wij zullen met vreugde begroeten elken doelmatigen maatregel om den kostprijs te verminderen en om de hoedanigheid te verbeteren. Maar, en dit wensch ik toch uitdrukkelijk te verklaren, vooral na enkele uitlatingen van den achtbaren heer Bohy en misschien ook wel van den achtbaren heer eerste-minister, die te veel heil verwachten van deze laatste maatregelen. De maatregelen om de kostprijzen te verminderen en om de hoedanigheid van de producten te verbeteren, indien er voorgesteld kunnen worden, zijn maatregelen die, in elk geval, alleen uitwerking kunnen hebben op langen termijn. Wat gedaan intusschentijd? Wij mogen ons op dit gebied niet, met ijdele verwachtingen vleien! Op dit oogenblik is de nood groot! Ik voeg er bij, en het is iets waarvoor de regeering waarschijnlijk niet medeverantwoordelijk is, zekere mededeeling verstrekt aan radio en pers door den achtbaren heer Heymans, hebben in de land- en tuinbouwmiddens groote ontroering verwekt. Zij was in tegenstrijd met de aangekondigde politiek!

Er moet onmiddellijk ingegrepen worden want, in afwachting dat de maatregelen strekkende tot kostprijzevermindering en verbetering van de hoedanigheid hun invloed doen gelden, — verondersteld dat er maatregelen gevonden en uitgevoerd worden, — moeten onze land- en tuinbouwers van de verkoopprijzen van hun producten kunnen leven.

Op dit oogenblik worden de verkoopprijzen niet genoeg beschermd, en meer doortastende maatregelen zijn vereischt. Ik blijf bij de hoofdgedachte en treedt niet in bijzonderheden. Bij voorbeeld : beperking of verbod van vreemde invoer. Herziening der handelsakkoorden. Ik dring nogmaals aan op hetgeen reeds zoo dikwijls herhaald werd nopens het Belgisch-Hollandsche akkoord, dat grondig dient gewijzigd of zooniet opgezegd.

Ik hoor overigens niet graag het woord protectionisme, wanneer men spreekt over land- en tuinbouw. Ja, wij doen theoretisch aan protectionisme, maar wij doen ten slotte niet anders dan ons verweren, dan onze binnenlandsche markt en onze verkoopprijzen verdedigen tegen een heel stel van dumpingspraktijken die door zekere landen worden in gebruik gesteld tegenover ons, dumpingspraktijken die volstrekt niets gemeens hebben met een normale concurrentie.

Wij verdedigen ons niet genoeg tegen de dumpingspraktijken, en het is wel noodig, ik herhaal het, vooral na de uitlatingen van den achtbaren heer Bohy, ons standpunt nader te verklaren, standpunt dat wij onwrikbaar blijven bezetten.

De hoofdgedachte van onze landbouwpolitiek moet zijn : eerst en vooral een onmiddellijke en doelmatige verdediging en verbetering der verkoopprijzen.

Wij zullen den heer minister van landbouw en de regeering beoordeelen volgens hun daden.

Ik hoop, dat de nieuwe achtbare heer minister van landbouw die, terecht een krachtadig man wordt genoemd, er een eer zal instellen om deze politiek door te drijven. Ik hoop dat we binnen afzienbaren tijd de regering zullen mogen toejuichen om de doorstastende maatregelen die zij zonder dralen zal doorgevoerd hebben tot redding van land- en tuinbouw. (*Zeer well*)

M. le président. — Il n'y a plus d'orateurs inscrits. L'incident est clos. Le vote sur l'ordre du jour déposé par MM. Glineur et Lahaut aura lieu mardi prochain.

DEMANDES D'INTERPELLATION. — VRAGEN TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — Le bureau a encore reçu trois demandes d'interpellation, dont voici les textes :

1° Interpellation de M. Desellier à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « sur la distribution de charbon aux vieux pensionnés et invalides pensionnés mineurs ».

Vertaling :

Interpellatie van den heer Desellier tot den heer minister van arbeid en sociale voorzorg « over de uitdeeling van steenkolen aan de oude gepensioneerde en invalide gepensioneerde mijnwerkers ».

2° Interpellation de M. Desellier à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « sur le problème des chômeurs soumis obligatoirement à l'école de réadaptation professionnelle ».

Vertaling :

Interpellatie van den heer Desellier tot den heer minister van arbeid en sociale voorzorg « over de verplichting aan de werkloozen opgelegd om herscholingsleergangen bij te wonen ».

3° Interpellatie van den heer Croonenberghs tot de regering en tot den heer minister van justitie « over de voorwaarden in dewelke werd overgegaan tot aanhouding van den heer Grammens en over de noodzakelijkheid onmiddellijk zijn invrijheidstelling te vragen ».

Traduction :

Interpellation de M. Croonenberghs au gouvernement et à M. le ministre de la justice « sur les conditions dans lesquelles il a été procédé à l'arrestation de M. Grammens et sur la nécessité de sa libération immédiate ».

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

Communication du bureau. — Mededeeling vanwege het bureau.

M. le président. — Messieurs, tout à l'heure on a fait allusion au travail parlementaire, et je désire mettre les choses au point.

Les projets de budget ont été déposés en temps utile, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Ils ont été examinés par les sections, mais je dois faire appel, encore une fois, à la bonne volonté de MM. les rapporteurs. On s'est plaint tantôt de la lenteur du travail budgétaire, et cette lenteur est réelle. La raison en réside dans le fait que, très souvent, les rapports sont déposés tardivement. J'ai l'impression que MM. les rapporteurs ont trop souvent le désir de produire des chefs-d'œuvre, et que leurs rapports sont de ce fait un peu trop étendus. Je ne critique nullement la valeur de ces documents; je me borne à faire une constatation que chacun d'entre nous a pu faire.

— La séance est levée à 20 h. 15 m.

De zitting wordt opgeheven te 20 u. 15 m.

Mardi, séance publique à 14 heures.

Dinsdag, openbare zitting te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Amelot, Baillon, Ballet, Butaye, Cnudde, P. Collet, Coussens, Daye, de Kerchove d'Exaerde, Delor, Dhavé, Devroe, Dierkens, Dijon, Elias, Ernest, Gris, Hénon, Joris, Missiaen, Petit, Van Hamme, Van Waileghem.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren Amelot, Baillon, Ballet, Butaye, Cnudde, P. Collet, Coussens, Daye, de Kerchove d'Exaerde, Delor, Dhavé, Devroe, Dierkens, Dijon, Elias, Ernest, Gris, Hénon, Joris, Missiaen, Petit, Van Hamme, Van Waileghem.

ANALYSE DES PETITIONS ADRESSEES A LA CHAMBRE.

ONTLEDING DER VERZOEKSCRIFTEN
AAN DE KAMER TOEGEZONDEN.

Le sieur Kousmenko, Léonidas, à La Hulpe, sollicite la naturalisation.

De heer Kousmenko, Léonidas, te Terhulpen, vraagt de naturalisatie aan.

— Renvoi à M. le ministre de la justice.

Te verwijzen naar den heer minister van justitie.

Le sieur Geerts, à Bruxelles, émet le vœu de voir augmenter le taux de sa pension de vieillesse.

De heer Geerts, te Brussel, geeft den wensch te kennen dat het bedrag van zijn ouderdomspensioen zou worden verhoogd.

La dame Elisa Meisman, épouse T'Sestigh, à Moerbeke, sollicite l'intervention de la Chambre pour obtenir la réintégration de son époux, qui a été révoqué, dans les cadres de l'administration des douanes.

Vrouw Elisa Meisman, echtgenote T'Sestigh, te Moerbeke, roept de tusschenkomst van de Kamer in opdat haar echtgenoot, die werd afgezet, opnieuw zou worden opgenomen in de kaders van het bestuur der douanen.

Le sieur Dupret, Alphonse, interné à l'asile de Wortel, sollicite l'intervention de la Chambre pour obtenir son élargissement.

De heer Dupret, Alphonse, opgesloten in het gesticht te Wortel, roept de tusschenkomst van de Kamer in met het oog op zijn vrijlating.

Le sieur Van Acker, colonel intendant pensionné, à Berchem-Anvers, sollicite l'intervention de la Chambre à l'occasion de la non-acceptation de sa candidature au généralat.

De heer Van Acker, gepensionneerd kolonel intendant, te Berchem-Antwerpen, roept de tusschenkomst van de Kamer in omdat zijn candidatuur voor het generaalschap niet werd aanvaard.

Le sieur Paquit, à Flavion, proteste contre l'élévation du taux de la taxe sur les appareils radiophoniques.

De heer Paquit, te Flavion, protesteert tegen de verhooging van de radiotax.

— Renvoi à la commission des pétitions.

Verzonden naar de commissie voor de verzoekschriften.

Le sieur Habsch, à Genval, émet le vœu de voir voter la proposition de loi sur la protection du fonds de commerce.

De heer Habsch, te Genval, geeft den wensch te kennen dat het wetsvoorstel op de bescherming der handelszaak zou worden aangenomen.

— Renvoi à la commission chargée de l'examen de cette proposition de loi.

Verzonden naar de commissie belast met het onderzoek van dit wetsvoorstel.

Le sieur Levêque, secrétaire général de la Fédération nationale des Déportés de Belgique, à Bruxelles, émet le vœu de voir voter la proposition de loi modifiant et complétant la législation concernant la réparation des dommages subis par les victimes civiles de la guerre.

De heer Levêque, algemeen secretaris van de « Fédération nationale des Déportés de Belgique », te Brussel, uit den wensch het wetsvoorstel tot wijziging en aanvulling van de wet betreffende het herstel van de schade geleden door de burgerlijke slachtoffers van den oorlog zien goed te keuren.

— Renvoi à la commission chargée de l'examen de cette proposition de loi.

Te verwijzen naar de commissie belast met het onderzoek van dit wetsvoorstel.

Le sieur David, secrétaire général de la Fédération royale des sociétés d'architectes de Belgique, à Bruxelles, émet le vœu de voir inscrire à l'ordre du jour de la Chambre le projet de loi sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

Même pétition du sieur Godding, à Anvers.

De heer David, algemeen secretaris van het Koninklijk Verbond van de verenigingen van architecten van België, te Brussel, geeft den wensch te kennen dat het wetsontwerp op de bescherming van den titel en het beroep van architect op de agenda van de Kamer zou worden geplaatst.

Zelfde verzoekschrift vanwege den heer Godding, uit Antwerpen.

— Dépôt sur le bureau lors de la fixation de l'ordre du jour.

Neerlegging ter tafel bij de regeling der werkzaamheden.

Au nom des notaires du canton de Fosses, le sieur Lambin émet le vœu de voir voter la proposition de loi complétant la loi du 22 juillet 1938 rattachant la commune de Profondeville au deuxième canton de Namur.

De heer Lambin geeft, uit naam van de notarissen van het kanton Fosses, den wensch te kennen dat het wetsvoorstel tot aanvulling

van de wet van 22 Juli 1938 houdende aanhechting van de gemeente Profondeville aan het tweede kanton Namen, zou worden aangenomen.

— Renvoi à la commission chargée de l'examen de cette proposition de loi.

Verzonden naar de commissie belast met het onderzoek van dit wetsvoorstel.

Le sieur Dumon, président de la Compagnie des experts-comptables de Belgique, à Bruxelles, émet le vœu de voir voter la proposition de loi réglementant l'exercice de la profession d'expert comptable.

De heer Dumon, voorzitter van de « Compagnie des experts comptables de Belgique », geeft den wensch te kennen dat het wetsvoorstel tot regeling van de uitoefening van het beroep van accountant zou worden aangenomen.

— Renvoi à la commission chargée d'examiner cette proposition de loi.

Verzonden naar de commissie belast met het onderzoek van dit wetsvoorstel.